



ATELIERS DU
PATRIMOINE

5^e session 22 septembre 2011

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

www.midipyrenees.fr



SOMMAIRE

<i>Discours d'ouverture</i>	3
<i>Introduction aux ateliers du patrimoine</i>	5
<i>Prologue d'Alexandre MELISSINOS : "Patrimoine et architecture, notions en devenir"</i>	7
<i>Atelier 1</i>	9
<i>Le patrimoine architectural : atouts ou contraintes pour un projet urbain ?</i>	9
<i>Atelier 2</i>	21
<i>L'équipement culturel : quelles opportunités pour le patrimoine, l'espace public et le territoire ?</i>	21
<i>Atelier 3</i>	31
<i>Comment concilier bâti ancien et architecture contemporaine ?</i>	31
<i>Atelier 4</i>	43
<i>Quels savoirs partager entre acteurs des patrimoines bâtis ?</i>	43
<i>Table ronde</i>	58
<i>Synthèse de la journée</i>	69
<i>Conclusion et perspectives</i>	70
<i>Remerciements</i>	71

Discours d'ouverture

Martin MALVY, ancien ministre, Président de la Région Midi-Pyrénées
Jean ROUGER, Vice-Président de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et Histoire
et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés

Je voudrais souhaiter la bienvenue à ceux qui viennent pour la première fois, et aux autres qui reviennent depuis maintenant 5 ans, puisque c'est la 5^e année que nous organisons ces rencontres autour du patrimoine.

Je laisserai donc Dominique Salomon, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la Culture et du Patrimoine, et nos élus régionaux Carole Delga, Vice-Présidente en charge du Territoire, Marc Carballido, en charge de la montagne qui est un patrimoine à part, mais aussi Michèle Garrigues, Vice-Présidente en charge de l'évaluation, Michel Perez élu régional, Président de la commission Culture et président du Centre Régional des Lettres, Catherine Pinol, Marie Dequé, assurer une présence régionale si tant est qu'il en était besoin. Je voudrais saluer Jean Rouger, Maire de Saintes et Vice-Président de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP), extrêmement présent, et Alexandre Melissinos, architecte urbaniste, qui a accepté d'être aujourd'hui notre grand témoin. Je voudrais saluer aussi les nombreuses collectivités de la région, les architectes, les urbanistes, les institutionnels, ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée, l'Union Régionale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement, la Maison de l'Architecture qui de plus nous ont prêté trois expositions installées dans « l'Espace Midi-Pyrénées », situé dans l'aile Sud de l'Hôtel de Région, où sera servi le buffet du déjeuner.

L'objectif premier de ces rencontres était d'en faire un lieu de concertation sur la politique du patrimoine en Midi-Pyrénées. Puis, dès la 3^e ou 4^e édition, la réflexion s'est ouverte sur les pratiques dans les autres collectivités régionales. L'intérêt de ce colloque est de l'élargir et d'avoir une confrontation des différentes pratiques. Aujourd'hui, le thème Patrimoine et Architecture compte quatre ateliers qui seront présentés par Dominique Salomon. Quand l'on pense au patrimoine, il s'agit généralement d'édifices illustres, anciens, marquant une époque. Mais le patrimoine, c'est aussi l'architecture contemporaine. « L'architecture c'est le grand livre de l'humanité » selon Victor Hugo. En Midi-Pyrénées, nous avons vu naître et se développer le viaduc de Millau qui est désormais inscrit dans notre patrimoine. Il y a quelques semaines, nous avons ouvert une médiathèque à Colomiers, conçue par Rudy Ricciotti. Certains d'entre vous ont visité hier le lycée Gallieni à Toulouse réalisé après la catastrophe d'AZF, dont la réalisation a été confiée à Claude Vasconi. Je citerai aussi le musée des écritures du monde à Figeac, dont nous avons confié la réalisation à Alain Moatti et Henri Rivière. Le patrimoine présent dans notre vie quotidienne est un enjeu considérable qui est celui de la ville, de penser la ville pour demain, alors que l'on a laissé souvent la ville déborder et s'étaler.

Une politique régionale a été élaborée autour du patrimoine historique et contemporain prenant en compte, sa rénovation et sa préservation. Nous n'avons pas attendu que l'État veuille nous transmettre l'inventaire du patrimoine pour nous mobiliser dans l'expérimentation. Aujourd'hui, l'Inventaire du patrimoine est un outil au service de la science, en cohérence avec sa mission historique, mais c'est aussi et surtout un outil au service du temps présent et des collectivités, de l'image et du lien que nous devons faire entre le patrimoine et l'économie. Il ne faut jamais oublier lorsque nous parlons de patrimoine, d'insister sur son lien avec l'économie et l'emploi. Non seulement l'emploi des métiers du patrimoine, mais aussi les retombées économiques du patrimoine. Nous avons donc choisi de développer des partenariats, notamment avec les Conseils généraux. Des conventions ont été signées avec 7 des 8 Départements de Midi-Pyrénées, qui seront renouvelées en 2012. Un partenariat existe aussi avec l'État sur le patrimoine mobilier, ce qui permet de

soutenir une profession qui a besoin de financements publics stables. Convention également avec le développement de pôles archéologiques dans le cadre du Contrat de Projet État-Région (CPER), soutien aussi à de grands équipements culturels tel le musée Soulages à Rodez, convention avec l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP), ce qui nous a aidés à constituer un réseau avec les VPAH, convention avec la Bibliothèque Nationale de France, la DRAC, la Ville de Toulouse, le CRL et l'Université de Toulouse pour le catalogue et la numérisation du patrimoine écrit, les fonds de bibliothèques, les archives très riches en Midi-Pyrénées. Au-delà, nous menons une action propre avec l'Observatoire Régional du Patrimoine, avec des interventions en matière de restauration sur le patrimoine protégé, musical, mobilier, l'architecture traditionnelle avec nos politiques dites territoriales sur la rénovation des bâtiments de caractère. En transversalité avec les politiques territoriales, la Région soutien la valorisation de façades, les réhabilitations des cœurs de bourgs, l'enfouissement des réseaux dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Tout cela fait partie de ce que nous essayons de faire avec les moyens qui sont les nôtres, rarement seuls, mais le plus souvent partenaires. C'est également prendre la dimension et l'explication du patrimoine dans sa traduction économique, le faire connaître. C'est le rôle par exemple du soutien que nous apportons à l'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées, pour le développement du site internet des musées, c'est le portail Patrimoine de Midi-Pyrénées créé avec l'Inventaire du patrimoine, à savoir l'exposition au public de ce que représente le patrimoine de la région. Notre objectif est de numériser le patrimoine, de telle sorte que partout dans le monde on puisse découvrir la région Midi-Pyrénées. Ces outils doivent permettre la promotion des Grands Sites de Midi-Pyrénées connus en France et en Europe. Vingt-quatre Grands Sites ont été élus sur la base d'un cahier des charges rigoureux. Les engagements de la Région, au-delà de la promotion et de la communication médiatique, sont la promotion des offices de tourisme, le rapprochement entre culture et économie touristique, la valorisation des espaces publics dans ces Grands Sites. Nous essayons ainsi d'être présents sur l'ensemble du spectre du patrimoine.

Incontestablement, tout cela devrait représenter beaucoup d'argent et les budgets des régions sont aujourd'hui les plus frappés des budgets des collectivités territoriales puisque nous n'avons plus la capacité de faire évoluer nos recettes. Nous sommes entrés dans une phase extrêmement difficile. En revanche, sur le patrimoine, nous avons un effet multiplicateur. C'est ce qui doit être recherché. Concernant le patrimoine à protéger et le patrimoine nouveau, c'est à dire le bâtiment d'une manière générale, la préoccupation majeure que nous ne pouvons éluder, c'est le lien entre patrimoine et environnement, patrimoine et développement durable. Il est clair que ce n'est pas un projet pour l'avenir, mais une préoccupation immédiate. Les problèmes de production et de consommation d'énergie sont là et amèneront à un renchérissement du coût. C'est aussi une préoccupation pour l'usager du patrimoine. Le patrimoine doit porter demain cette réalité dans son architecture, dans sa conception et ses métiers, dans l'esthétique d'un patrimoine qui sera construit d'une autre manière qu'actuellement. Je ne pense pas qu'aujourd'hui encore, on ait pris toute la mesure de la combinaison des métiers, et au-delà de l'esthétique de ce patrimoine nouveau. Le patrimoine d'hier et de demain sera fonction d'un temps nouveau qui est celui des maîtrises des dépenses et des consommations d'énergie. Cela me paraît être un sujet majeur qui pourrait être le thème des prochains Ateliers du Patrimoine.

Jean ROUGER

Je suis très heureux d'être ici et de retrouver Martin Malvy avec qui j'ai créé dans les années 2000 le rassemblement des collectivités qui ne craignent pas de réfléchir, s'engager, et construire en respectant le patrimoine. Avec une méthode qui est celle de débattre, de se rencontrer, de partager nos questionnements, nos projets, parfois nos douleurs et nos non-réponses, nos préoccupations. Nous avons réussi à rassembler des collectivités de tailles

diverses et de toutes couleurs politiques, parfois opposées, mais toutes sont engagées dans une dynamique de valorisation respectueuse du patrimoine.

Aujourd'hui, il est proposé un débat, sur la question du patrimoine et de l'architecture. C'est une évidence, mais aussi une provocation. Martin Malvy n'a pas manqué de souligner que le paysage, l'environnement, le développement durable, font partie du patrimoine. Ce qui en fait encore plus partie, c'est nous autres, qui donnons la chair à la mémoire, à ce qui se transmet de génération en génération. Nous en sommes les acteurs, et nous sommes aussi la matière première de ce patrimoine. Vous évoquiez Saintes : c'est une petite partie d'une région qui n'a que quatre départements, une collectivité qui fait 27 000 habitants et c'est une ville qui s'est construite et reconstruite. Elle a bénéficié ces dernières années, par l'intermédiaire des opérations Europan et de la jeunesse architecturale européenne, de la récréation de la ville sur la ville, pour les habitants.

Il est bien que vous soyez ici aujourd'hui pour échanger, pour comparer, et que vous soyez d'essences et de cultures différentes, car la ville c'est aussi cela : des intérêts et des talents différents qui doivent se rencontrer pour construire notre vie et notre patrimoine.

Introduction aux ateliers du patrimoine

Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées chargée de la Culture et du Patrimoine

Je souhaite la bienvenue et remercie tous les participants d'être venus nombreux pour cette 5^e édition des Ateliers du Patrimoine, qui comme les précédentes, se veut riche, vive, et avec des débats de qualité. Je suis certaine que cette journée sera le théâtre d'échanges passionnants, instructifs et féconds. Pour reprendre l'idée émise précédemment par Martin Malvy, le patrimoine n'est bien sûr pas un domaine figé qui ne se conjugue qu'au passé, c'est aussi un secteur d'activité plus vivant que jamais. Loin d'être une contrainte ou une charge, c'est une chance et parfois un défi. Comment préserver notre environnement, monuments, constructions, paysages ou savoir-faire ? Comment les transformer ou les adapter ? Quelle place leur donner dans la ville d'aujourd'hui ou de demain ? Au-delà de l'existant, qu'allons-nous laisser comme témoignage de notre époque ? Autant de questions qui nous concernent tous, élus ou professionnels, et auxquelles les Ateliers n'ont pas la prétention de répondre en totalité. L'ambition de la Région Midi-Pyrénées, si riche en patrimoines prestigieux, est de faire de cette richesse un véritable levier de développement. Pour nourrir utilement notre réflexion, il est bien sûr indispensable d'avoir une connaissance aussi précise que possible du patrimoine. Il est donc indispensable de dresser un état des lieux des forces et des faiblesses de notre territoire. C'est pourquoi la Région a progressivement développé trois volets d'intervention :

- celui de la connaissance, en créant notamment le centre de documentation du patrimoine ouvert aux étudiants, aux chercheurs ou aux érudits ;
- celui des partenariats, à la fois scientifiques avec l'université et certains laboratoires, les Archives, des bibliothèques, technique avec l'Union Régionale des CAUE qui permet de coordonner nos actions en matière d'aménagement du territoire, de tourisme ou d'environnement, ainsi qu'avec les CAUE de Midi-Pyrénées, mais également les collectivités et l'État ;
- le troisième volet est celui de l'observation socio-économique., La création de cette plateforme d'échanges a comme objectif : de mieux connaître le poids du patrimoine ainsi que ses enjeux économiques et sociaux, de développer le travail en réseau entre les

différents acteurs, de mieux orienter les politiques publiques, de mesurer l'impact des projets portés par les institutions mais aussi de mieux connaître l'évolution des métiers pour adapter la formation et la qualification qui sont des compétences régionales.

Préalablement à la création de cet observatoire, la Région a décidé d'initier en 2009 et 2010 une étude confiée au cabinet Figesma qui a mis en évidence, chiffres à l'appui, l'enjeu économique significatif que constitue le patrimoine pour Midi-Pyrénées, ainsi que son impact sur le tissu économique et social. Les quelques chiffres qui suivent parlent d'eux-mêmes.

Ainsi, au plan économique, il ressort de cette étude que les entreprises de la restauration et du patrimoine en Midi-Pyrénées sont majoritairement des PME d'une dizaine d'employés, âgés de 36 ans en moyenne, et qui représentent 6 474 emplois. Leur chiffre d'affaires a dépassé 318 M€ et les équipements patrimoniaux des grands sites ont réalisé un chiffre estimé à 15 M€ et affiché près de 400 emplois directement liés au patrimoine pour environ 1,5 million d'entrées enregistrées. Parmi les visiteurs de ces grands sites, 75 % ont effectué des visites patrimoniales, mais 60 % d'entre eux sont extérieurs à Midi-Pyrénées. La région devient donc très attractive, notamment avec sa politique de communication. Les dépenses connexes et les achats des visiteurs sont évalués à 1 Md€, directement injectés dans l'économie régionale.

Au plan social, les professionnels expriment principalement des besoins en formation. Les entreprises du patrimoine déplorent en effet des pertes de savoir-faire dans la construction traditionnelle et ces entreprises réalisent actuellement 80 % de leur chiffre d'affaires sur le patrimoine non protégé soit environ 65 M€. Les professionnels des métiers d'art, qui travaillent à 64 % de leur activité pour des personnes privées, font état d'un besoin en formation dans les nouvelles techniques de conservation (conservation préventive, objets d'art, etc.) et dans les techniques spécialisées (polychromie, dorures, trompe-l'œil, etc.). Pour les grands sites également, il y a un besoin en formation portant principalement sur l'amélioration de l'accueil et de l'information, notamment par la médiation patrimoniale auprès des différentes typologies de visiteurs (handicapés, jeune public, étrangers, etc.). C'est au regard de ces constats et des préoccupations soulevées que la Région Midi-Pyrénées tente d'inscrire durablement son action au service des professionnels de ces secteurs dans un cadre de partenariat multiforme et dans un contexte de rigueur budgétaire inégalée.

Ces ateliers du patrimoine illustrent d'une certaine manière nos ambitions, et à partir du thème retenu – architecture et patrimoine – il s'agit pour nous d'étudier le dialogue possible entre ces deux notions trop souvent opposées. Nous aborderons l'intégration harmonieuse du geste architectural autour du bâti existant ou sur ce dernier, quand il s'agit de réhabilitation d'édifice. Et enfin, la question des savoir-faire pour assurer la qualité des restaurations, sera un thème transversal qui devra ressortir de l'ensemble de nos débats.

- Le premier atelier abordera le thème de la place du patrimoine et de l'architecture dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Le second atelier est celui de la dimension architecturale dans les restructurations et les constructions d'équipements culturels publics ;
- Le troisième atelier s'interrogera sur la relation entre bâti ancien, architecture contemporaine et leur coexistence ;
- Le dernier atelier traitera de la connaissance et de la sauvegarde des savoir-faire pour la préservation du patrimoine bâti, ainsi que de l'apport des techniques traditionnelles dans la conception architecturale.

L'après-midi débutera par une restitution synthétique des différents ateliers avant de nous retrouver autour de la table ronde, suivie d'une synthèse, précédant la clôture de cette journée.

Prologue d'Alexandre MELISSINOS : "Patrimoine et architecture, notions en devenir"

Je vais tenter de jeter un regard sur les enjeux d'aujourd'hui et qui, curieusement, permettent de juxtaposer deux termes : patrimoine et architecture. Derrière cet intitulé, je crois voir poindre une question récurrente qui est celle de l'insertion des architectures d'aujourd'hui, (et non modernes), dans des ensembles constitués ayant une valeur patrimoniale, notamment dans les centres urbains anciens. C'est donc un regard rétrospectif qui nous permet de comprendre pourquoi cette question est à l'ordre du jour. Qu'est-ce que la ville ancienne ? Morphologiquement, malgré leurs diversités, les centres anciens sont des tissus conventionnels. Aussi bien morphologiquement que mentalement, la ville relève d'une convention, d'une règle commune et si elle est représentée comme un tout, l'espace est hiérarchisé, il est signifiant. L'ordre continu de l'architecture domine et l'îlot forme la partie élémentaire du tissu. Toutes ces parties sont solidaires, et c'est cette particularité qui fait que cet ensemble a traversé les siècles, ce qui a permis, non seulement sa permanence, mais aussi sa continuelle transformation, soit par substitution, soit par réforme de ses caractères. Je prends le cas exemplaire de Nancy, où les trois villes (médiévale, de Charles VII et de Stanislas) ne se juxtaposent pas, mais s'associent de façon solidaire. Tel est aussi le cas de Nice, où du 18^e au 19^e siècle, l'on voit un tissu se former sans rupture. C'est un collage d'architectures qui traversent le temps. Cette contrainte du tissu n'empêche pas l'architecture de prendre sa place dans cette convention commune. Je prends trois exemples : la maison de Diomède à Pompéi, qui s'inscrit dans la symétrie face à la rue et qui gère en interne sa propre disposition parcellaire, l'hôtel de Beauvais qui fait de même ou la place du Capitole à Rome qui, partant des contraintes, forme un des plus grands chefs-d'œuvre de la composition urbaine. Ce n'est pas la règle commune qui empêche la création architecturale, et l'on voit comment cette architecture s'adapte chaque fois, quitte à faire des concessions, jusqu'à la rupture. Non pas une rupture architecturale, mais urbaine. Ainsi le plan de Cerdà où l'on voit que ces îlots de Barcelone que nous connaissons comme des îlots clos, étaient initialement bordés de barres. Et c'est sous la pression foncière qu'ils se sont fermés. C'est dans les années 1850 que débute cette déstructuration de la logique du tissu où l'îlot commence à disparaître. L'édifice a été isolé par rapport à cette règle commune qui lui permettait de s'insérer dans les tissus de la ville et de dialoguer avec les autres édifices. D'une certaine façon, nous sommes passés d'un système de relation à un système d'objets, et le statut même de l'architecture a radicalement changé. Nous le voyons dans le tissu urbain des villes nouvelles comme à Cergy-Pontoise où l'on recherche la solidarité des parties qui n'est qu'utilitaire, fonctionnaliste et non plus morphologiquement perceptible, ou à Rennes avec une zone d'aménagement concertée. On ne transpose plus des conceptions, mais des objets. Cet isolement de l'édifice lance le défi de devoir porter en lui-même toute la charge de devenir un objet signifiant. Face à cela, il existe différentes réactions. Ainsi, l'architecture peut être déléguée aux matériaux : le verre. L'architecte fait de la forme. Adolf Loos pressent déjà ce dérapage engendré par l'isolement de l'objet, et faute d'un dialogue, l'architecte, qui depuis le XIX^e siècle cesse d'être un artisan savant, acquiert le statut de l'artiste. Donc, isolé, il doit se distinguer, il faut qu'il existe et que même le bâtiment ordinaire devienne une œuvre. Toutes ces contradictions sont à gérer, y compris dans le tissu ordinaire qui constitue 90 % des espaces urbains anciens.

Face à cela, il y a des réponses qui sont parfois d'une grande habileté, mais les exemples sont rares. Nous sommes confrontés à une autre culture qui n'est pas celle de l'architecture moderne. Celle-ci est très rare quand il s'agit de traiter l'essentiel de nos villes, à savoir le bâtiment ou le logement ordinaires. Les 50 000 hectares que nous « consommons » chaque année, c'est du pavillonnaire qui se veut contemporain !

Que faire ? Nous constatons que ce basculement est mondial. Les centres anciens français représentent 1,2 % du territoire urbanisé, le reste étant des extensions. Dire que l'on va changer les 99 % restants pour les remettre dans l'ordre de la ville ancienne est inconcevable, dire que les banlieues seront conçues sous forme de villages à l'ancienne est absurde, dire que l'on va construire des barres dans les tissus anciens est tout aussi

impossible. Je rejoins Victor Hugo, qui en 1839 en passant par Bordeaux a écrit :
« Embellissez la ville nouvelle, conservez la ville ancienne ».

Atelier 1

Le patrimoine architectural : atouts ou contraintes pour un projet urbain ?

Catherine PINOL

Je suis heureuse de vous accueillir dans cet atelier n° 1. Le thème que nous allons aborder est « le patrimoine architectural, atouts ou contraintes pour un projet urbain ? ». Il s'agit d'appréhender comment les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire peuvent prendre en compte le patrimoine et l'architecture, tout en y intégrant la dimension paysagère. Ce thème tient particulièrement à cœur à la Région, puisque l'orientation forte donnée à la politique régionale en matière de patrimoine est de concevoir celui-ci comme un levier de développement. À savoir que ce n'est pas l'objet patrimonial en tant que tel qui suscite l'intervention de la Région, mais également la logique du projet de développement dans laquelle il s'inscrit. Dans ce cadre-là, la Région a choisi de se placer plus spécifiquement sur son domaine de compétence : développement durable, développement économique, emploi, aménagement du territoire et formation. Notre volonté est de rompre avec une conception très cloisonnée du patrimoine. C'est pourquoi nous sommes très attentifs à ces problématiques dans nos critères d'intervention et à la manière dont le patrimoine est pris en compte dans les politiques d'aménagement et de développement urbains.

À partir des témoignages qui vont vous être présentés, nous allons pouvoir échanger sur cette thématique sachant que ces ateliers sont là pour favoriser la sensibilisation et l'information, mais aussi renforcer les partenariats et ouvrir de nouvelles pistes aux politiques régionales en faveur du patrimoine.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

À travers cet atelier, nous souhaitons soulever les problématiques : comment positionner le patrimoine dans les réflexions et les programmes d'aménagement urbain ? Quel rôle le patrimoine joue-t-il dans le projet d'urbanisme et d'aménagement du territoire ? Nous allons essayer d'élargir la réflexion au paysage. Pour les aborder, nous avons souhaité regrouper trois témoignages concrets, dans trois départements différents : en Ariège, en Gironde et dans le Lot.

André ROUCH

Je vais vous situer le contexte de ce projet : Alzen est une grande commune de l'Ariège sur le plan de la superficie, qui au milieu du 19^e siècle comptait 1 000 habitants et 60 en 1970. Alzen est ensuite devenue commune d'accueil pour de nouveaux ruraux dont le projet professionnel est compatible avec le projet de vie. Au dernier recensement, nous étions 250, dont 62 enfants à l'école. Dans ce territoire, nous avons une chapelle qui domine la commune et la communauté de communes voisine. À côté se trouve une cascade entourée de hameaux. Lorsque nous avons fait inscrire la chapelle à l'inventaire des Monuments Historiques, il a été décidé de protéger ce site contre les agressions du moderne, à savoir les pylônes de télécommunication, éventuellement des éoliennes. Nous avons donc essayé d'imaginer ce qui pourrait protéger le site côté nord dans la vallée où coule la cascade, et côté sud où se trouve la partie agricole, partie vivante de la commune. Sur les conseils de l'ABF, nous avons lancé un projet de ZPPAUP il y a un peu plus de 10 ans. Le projet est sur le point d'aboutir et est en phase de présentation à la DRAC. Parallèlement, le PLU de la commune a été fait, en prenant en compte tout ce qui sera mis en œuvre autour de la ZPPAUP. Le PLU étant terminé, il faudra y inclure les contraintes de la ZPPAUP.

Céline MARIANI

Je vais vous présenter la partie technique de la ZPPAUP et l'élaboration du dossier. La ZPPAUP est incluse dans la zone sous-pyrénéenne comprenant le piémont pyrénéen. La commune d'Alzen est située sur un plateau karstique dont les paysages sont caractérisés par des formes de corrosion de surface, mais aussi par le développement de cavités par les circulations d'eau souterraine, d'où la présence de la cascade. Ce sont les roches calcaires qui donnent ces reliefs très originaux et spectaculaires. Après chaque période pluvieuse, la cascade d'Alzen présente un débit d'eau important.

Par rapport à la végétation, l'agriculture et le paysage, la commune d'Alzen se situe dans le piémont pyrénéen qui se caractérise par une forte humidité. C'est le pays de la forêt, cette dernière montant fréquemment jusqu'aux crêtes. Outre le climat, l'homme a également joué un rôle dans la constitution de l'actuel paysage végétal. Il l'a façonné par rapport aux extirpations d'espèces et aux plantations massives. Sur la commune d'Alzen, les premiers témoignages de défrichement apparaissent au début du 14^e siècle. Les crises de la fin du 19^e siècle, les famines, les épidémies, la révolution industrielle n'épargnèrent pas les habitants de la commune et la dynamique s'inverse. La montagne se dépeuple et les terres agricoles les moins rentables sont abandonnées. Les industries consommatrices de bois périssent et la lande progresse rapidement.

La culture est désignée comme une polyculture de nécessité : produire le plus possible pour acheter le moins possible. Nous sommes sur un plateau karstique avec des ruptures de pente et pour l'époque, la commune était assez isolée. Il était donc préférable de cultiver différentes plantes au caractère résistant pour assurer le minimum de récolte, car l'inconstance climatique risquait d'entraîner à tout moment une mauvaise récolte. De même, le bétail était constitué de diverses espèces. Dans tous les cas, quelle que soit l'importance ou la richesse de l'élevage, l'agriculture constituait l'élément fondamental de fixation. C'est elle qui a permis l'implantation des populations.

Historiquement, le premier texte écrit traitant du château présent sur la commune est daté de 1 167. Il en reste aujourd'hui les fondations, envahies par la forêt qui reprend le dessus. Sur la carte de Cassini du 18^e siècle, le château était déjà mentionné en ruine.

La chapelle Sainte-Croix en position dominante, qui était à l'origine une dépendance directe du château, a une histoire assez mouvementée. Il ne reste du premier bâtiment que les soubassements massifs et les trois contreforts de chaque muraille. Elle fut restaurée à de nombreuses reprises avant d'être inscrite aux monuments historiques en 1995.

André ROUCH

La commune n'a la propriété que de la chapelle et de 10 mètres autour. Tout le reste, même le château, est un territoire privé.

Céline MARIANI

Les usages du site concernent l'exploitation agricole. Il est composé d'une habitation principale (maison de maître appelé château de Peyret) et de bâtiments fonctionnels, (fermes et granges).

André ROUCH

Les habitants construisaient sur du rocher, pour ne pas gaspiller la terre cultivable. C'est assez significatif dans ce hameau.

Lorsque le plan de la ZPPAUP a été établi, il n'a été laissée aucune possibilité de dégrader visuellement le site, dont la position dominante permet de nombreux axes de vue. La zone a

été établie de telle manière qu'elle soit protégée jusqu'à la crête. Dans toute la zone habitée, les réseaux sont enfouis depuis longtemps.

Céline MARIANI

Un autre aspect de la ZPPAUP traite de l'architecture et des paysages. Un de ses enjeux est de rouvrir le paysage. En 1950, le paysage était ouvert, cultivé, avec pacage des animaux. Le premier enjeu est l'intemporalité urbaine qui est la caractéristique d'Alzen et que l'on a tenté de préserver le plus possible.

André ROUCH

La commune n'accueille pas que des gens aisés, mais aussi des personnes ne pouvant s'acheter un logement. C'est un choix fait depuis de nombreuses années. 17 maisons appartiennent à la commune, et autant à des privés. De nombreuses familles ne pouvant s'acheter une maison sont ainsi logées.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Merci pour cette présentation très vivante et qui entre de plain-pied dans le sujet puisque l'on a insisté au début de l'atelier sur la dimension paysagère des ZPPAUP. C'est exactement ce que vous abordez puisque le paysage a autant d'importance que le patrimoine bâti sur votre commune.

André ROUCH

En effet et la transformation de la ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans le cadre de la loi Grenelle 2, va nous imposer de prendre en compte l'aspect environnemental et développement durable. Ainsi, il faudra tenir compte par exemple de la forte présence de la forêt qui contribue au chauffage et du caractère agricole du territoire. Toute une vallée a été achetée par un agriculteur, éleveur de brebis et des personnes privées ont créé une association pastorale : ce sont des acteurs à prendre en compte dans la réflexion.

Agnès LEGENDRE

Juste une précision sur la raison du choix de la ZPPAUP d'Alzen en lien avec le thème de l'atelier : vous l'avez vu sur les photos, si vous prenez d'une part la chapelle d'Alzen comme entité architecturale seule, elle a peu d'intérêt. Si vous prenez le paysage d'Alzen en tant qu'entité seule, c'est quelque chose de relativement simple et quotidien. C'est l'association des deux qui produit un paysage au quotidien, et qui a donné l'envie aux élus et aux ABF successifs de l'Ariège de protéger ce morceau de paysage. Il y a vraiment un dialogue entre cet élément et son territoire qui est porteur de qualité. Nous avons utilisé des outils avec une entrée qui peut parfois être beaucoup plus urbaine pour protéger ces qualités.

Un intervenant

Nous avons vu l'évolution du paysage à travers les périodes de déboisement, de reboisement à la fin du 19^e et début du 20^e siècle. Qu'entendez-vous par « ouvrir le paysage » ?

André ROUCH

Ouvrir le paysage, c'est déjà empêcher la forêt de gagner chaque année 10 ou 15 mètres de plus. La forêt gagne tous les ans et nous n'en consommons même pas le dixième. Le seul moyen de faire cesser cette progression est d'avoir des animaux.

Catherine PINOL

J'aimerais savoir quels ont été les problèmes rencontrés. Vous êtes une commune de 250 habitants et il n'est pas courant qu'une petite commune se lance dans une ZPPAUP.

André ROUCH

Nous n'avons pas eu de difficulté en matière de financement du projet. Il a été très bien financé puisqu'à l'époque où nous l'avons déposé, le cumul des subventions n'était pas loin de 80 %. Nous avons été très bien accompagnés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et par tous les services, même ceux de la DRAC. Mais administrativement, chaque fois que nous avons voulu présenter le projet à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), ce n'était pas le moment. Sur le plan local, la plupart de ceux qui sont sur ce territoire ont été d'accord pour ne pas mettre de terrain constructible dans cette zone. Jusqu'à présent, nous n'avons pas rencontré de personnes qui étaient contre. La présence urbanisée est homéopathique.

Céline MARIANI

L'étude a duré un an et demi à deux ans, donc elle a été assez rapide. Le plus long a été de faire le diagnostic paysager sur les quatre saisons.

José MORENO, technicien du patrimoine à la mairie de Carcassonne

Je travaille sur le secteur sauvegardé de Carcassonne depuis 1996. J'aimerais savoir si vous avez eu de la concurrence avec la résidence secondaire. Les maisons se vendent à prix d'or et la population est obligée de se déplacer. Comment avez-vous géré cela ?

André ROUCH

Chez nous, cela ne se vend pas à prix d'or. Le terrain le plus cher coûte aujourd'hui 25 €/m². En revanche, la Communauté de Communes dont je suis le président a voulu dynamiser le territoire en accueillant des nouveaux ruraux qui avaient une activité. Toutes les personnes qui passent chez nous avec un projet nous intéressent. Chaque année, nous en recevons une centaine, l'objectif est d'en garder 10. Cette année, 2 finalement ont été retenus. Nous avons toujours maintenu les écoles et depuis que nous avons fait ce travail, nous avons cinq instituteurs supplémentaires sur tout le territoire. C'est la preuve que nous accueillons des jeunes. Nous arrivons au bout de la courbe avec des effectifs scolaires stables faute de place. Si les communes ne font pas de logements sociaux et ne réhabilitent pas des bâtiments pour accueillir des activités, nous sommes un peu figés, car nous n'avons pas de grandes possibilités.

Par rapport aux résidences secondaires ou principales, nous avons fait un choix : avant de démolir un lieu de destination touristique, il faut que ce lieu soit vivant. Cela veut dire que pendant 25 ou 30 ans, nous avons essayé de remplir tous les hameaux pour les faire vivre. Parallèlement, nous avons des projets de réhabilitation de maisons en gîtes pour ceux qui le souhaitent. Nous ne sommes pas une destination touristique. 40 % des maisons sont secondaires, mais chaque fois qu'une maison secondaire se vend sur la communauté de

communes, elle devient toujours principale. La population de l'Ariège a augmenté de 15 000 habitants en 10 ans alors que l'industrie en partait. Il y a la proximité de Toulouse, mais aussi le haut débit qui incite des personnes à travailler chez elles.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Je comprends que vous voulez redynamiser la commune sur le long terme et dans une perspective durable. Ce n'est pas facile et je trouve cela exceptionnel. Je vous félicite, car cela demande une volonté et une énergie certaines. Je vous remercie.

Nous allons partir en Gironde avec M. Mazière qui va nous présenter une Communauté de Communes dont la spécificité est une approche de la gestion de son territoire labellisé par l'UNESCO.

Matthieu MAZIÈRE

Je vais commencer par une présentation historique : d'une part, l'ancienne juridiction de Saint-Émilion est un territoire composé de huit communes. C'est un bien intercommunal inscrit à l'UNESCO qui couvre 7 846 hectares, dont plus de 5 400 sont plantés en vignes. Parmi ces huit communes, Saint-Émilion est la plus étendue et compte 2 000 habitants. Le bourg médiéval avait à une certaine époque plusieurs milliers d'habitants et en compte 120 actuellement. Saint-Sulpice de Faleyrens a un peu plus de 1 000 habitants. Les autres communes ont de 200 à 400 habitants.

Le terme « juridiction » est officiellement aboli depuis la Révolution française, mais a toujours du sens pour la population locale. Il remonte à des périodes lointaines, puisqu'en 1199 le roi d'Angleterre Jean sans Terre signait la charte des falaises qui donnait une liberté assez large aux habitants de Saint-Émilion pour s'administrer par eux-mêmes. 100 ans plus tard, ces privilèges ont été étendus à huit autres communes. Depuis 1289, les communes ont toujours travaillé ensemble. Plus récemment, au cours du 20^e siècle, la création du Sivom dans les années soixante a repris les limites de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion. Les aires d'appellation Saint-Émilion et Saint-Émilion grand cru coïncident quasiment avec ces limites administratives. Il en est de même pour la communauté de communes créée en 2001.

Le 5 décembre 1999, l'ensemble de la juridiction de Saint-Émilion est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des paysages culturels. Ce qui caractérise la juridiction de Saint-Émilion, c'est que le paysage culturel comprend le bâti et le non-bâti, à savoir le vignoble, les bois et la Dordogne qui borde la juridiction sur une dizaine de kilomètres. C'est cet ensemble qui est protégé par l'UNESCO. Le but des élus est de préserver, de conserver, de valoriser et de faire partager toutes ces valeurs véhiculées par le territoire de la juridiction de Saint-Émilion et par l'UNESCO.

Deux critères ont été retenus pour justifier l'inscription de la juridiction de Saint-Émilion : le critère N°3 portant sur le fait que cette juridiction est un exemple remarquable d'un paysage viticole et historique qui a survécu intact et qui est toujours en activité de nos jours, puisque l'on y produit toujours du vin ; et le critère N°4 sur le fait que la juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision. Les limites administratives sont toujours très importantes, ce qui explique pourquoi les huit communes sont toujours unies. Saint-Émilion seul peut difficilement vivre, car le vignoble est réparti sur les huit communes.

Depuis de nombreuses années, on observe une augmentation importante du nombre de maisons vacantes sur l'ensemble du territoire. Ce qui induit une diminution de population très importante, puisqu'entre les deux recensements de 1 999 et 2 006, elle est passée de 6 450 habitants à 6 000. De nombreuses propriétés sont rachetées par des étrangers, des grands groupes, qui ne vivent pas sur le territoire. Les collectivités ont très peu de rentrées d'argent. Il y a énormément d'argent brassé dans les propriétés de Saint-Émilion, mais les viticulteurs

étant des agriculteurs, ils ne payaient pas jusqu'à récemment de taxe professionnelle. La Communauté de Communes de Saint-Émilion était en TPU donc était une des plus pauvres du secteur. Simultanément, Saint-Émilion accueille plus d'un million de touristes par an, ce qui nécessite des structures d'accueil qui ont un coût de fonctionnement important.

Les élus et techniciens souhaitent développer le territoire de la juridiction sur les plans touristique, viticole et économique, tout en permettant aux habitants de rester, sans toutefois muséifier le village et notamment la partie médiévale de Saint-Émilion. Pour ce faire ont été menées diverses actions depuis plusieurs années. Dès 2001, suite à l'inscription de la juridiction de Saint-Émilion à l'UNESCO, les huit maires et le Sous-Préfet de Libourne ont signé une charte patrimoniale dans laquelle ils s'engageaient à réaliser un certain nombre d'actions. Cela s'est concrétisé en 2004 par la publication d'un projet de territoire qui se décline en 38 actions, et 5 objectifs qui sont : révéler la juridiction, l'habiter, diversifier, raconter et partager la notion de juridiction, en étroite collaboration avec les habitants et les touristes. Ont également été mis en place à compter de 2007, des documents d'urbanisme, comme des cartes communales, sur certaines communes n'ayant pas de PLU. En parallèle, un travail a été effectué sur l'élaboration d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). C'est la première ZPPAUP intercommunale de la juridiction de Saint-Émilion, qui a été créée avec l'ensemble des partenaires publics et acteurs locaux. Un collège des Sages a été mis en place fin 2009, et réunit, à l'initiative du Président de la Communauté de Communes et du Sous-Préfet de Libourne, les personnes compétentes pour étudier soit des projets litigieux, soit des projets à enjeux et assister l'Architecte des Bâtiments de France.

Il existe un secteur sauvegardé sur le bourg médiéval de Saint-Émilion créé en 1986 et couvrant 30 hectares. Le Projet de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été approuvé en septembre 2010. Il existe d'autres documents comme le Plan Pluriannuel des risques et Inondations (PPRI), puisqu'une partie du territoire est en zone rouge inconstructible et un Plan de prévention des risques et des mouvements de terrain (PPRMT) puisque Saint-Émilion est construit sur 200 km de galeries et menace à tout moment de s'écrouler. Il y a aussi des zones Natura 2000 et sept ZNIEFF sur le territoire.

L'animation du territoire est un objectif partagé afin d'impliquer la population. En effet, si la population ne se sent pas concernée par le projet, tout ce qui est mis en place par les élus, avec les services de l'État et les partenaires publics associés, serait inutile. Un rallye automobile a été organisé depuis 2 ans, le territoire compte un Office de Tourisme 4 étoiles, des associations dynamiques, des circuits de découvertes valorisant le label UNESCO, etc. L'ensemble de ces initiatives constitue un très bon moyen pour les habitants de s'approprier le territoire et de les sensibiliser, afin qu'ils voient les ZPPAUP, les secteurs sauvegardés ou le PSMV, non plus comme une contrainte, mais comme des leviers de développement économique et territorial pour leur commune.

Mireille GRUBERT

J'ai trouvé vos présentations très intéressantes et j'ai été particulièrement intéressée par la notion de collège des Sages. Ce qui me paraît important et source d'inspiration pour l'avenir, c'est cette redistribution ou modification des positionnements entre l'État et les collectivités territoriales, et cette invention de nouveaux outils pour la prise de décision. On peut comprendre qu'il s'agit d'un groupe à géométrie variable selon les sujets. Comment se fait la désignation des membres ? L'acceptation des avis de ce groupe se fait-elle de manière fluide ou pas ?

Matthieu MAZIÈRE

Les 8 maires ont signé une convention avec l'ensemble des partenaires publics et associés, ainsi qu'avec les acteurs locaux du territoire, dont le Conseil des vins qui est un acteur

incontournable sur le territoire, la Chambre d'agriculture de la Gironde, la CCI, etc. Selon les thèmes traités sont convoquées les personnes sensibilisées par le sujet. C'est le président de la Communauté de Communes qui désigne celles à convoquer. La création du conseil étant très récente, seule une journée de travail a eu lieu pour l'instant, ayant abouti à un consensus sur les sujets traités.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Les deux cas d'Alzen et de Saint-Émilion se rejoignent, car quand vous luttez contre l'envahissement de la forêt, vous êtes dans une démarche de reconquête d'un territoire et d'un paysage.

Matthieu MAZIÈRE

C'est aussi le cas à Saint-Émilion, car le parking est tellement cher que les touristes se garent à la périphérie et le laisse aux habitants.

Hélène TESSEIRE du Conseil général de l'Ariège

Qu'en est-il du Programme Collectif de Recherche (PCR) ?
Quel sujet est traité et comment l'intégrez-vous dans l'urbanisation ?

Matthieu MAZIÈRE

Le programme collectif de recherche a été mis en place cette année. Il regroupe de nombreux chercheurs locaux et d'universités. La recherche porte sur l'inventaire de tout le bâti médiéval de Saint-Émilion et consiste à faire une étude du bâti et de son historique sur l'ensemble de la juridiction de Saint-Émilion, en vue d'éditer un atlas historique. Ce serait le premier atlas historique mixte ville et campagne.

Le PCR a pu être financé grâce à un don d'un mécène japonais. Les conclusions du PCR seront intégrées dans le plan de gestion qui sera remis à l'UNESCO, précisant les orientations souhaitées sur la juridiction pour les années à venir. Ce qui pose souci, c'est la réforme territoriale qui doit être mise en application prochainement. Elle doit conduire à un regroupement des intercommunalités alors que l'UNESCO souligne la nécessité de gérer le territoire de manière unique. Ces deux exigences sont donc contradictoires avec les mêmes échéances puisque les plans de gestion doivent être rendus au centre du patrimoine mondial en début d'année 2012. Cette situation complexifie la gestion quotidienne et c'est la principale préoccupation des élus actuellement.

Patrick ROQUES, chercheur au Service de la Connaissance du Patrimoine de la Région Midi-Pyrénées

Quelle est la position de l'UNESCO à l'égard des nouveaux projets ?

Matthieu MAZIÈRE

L'UNESCO peut être alerté directement par des personnes mécontentes mais à ce jour nous n'avons pas eu de retour de l'UNESCO. Pour les projets d'aménagement, l'Architecte des Bâtiments de France assure une instruction prenant en compte les contraintes des différents outils de réglementation. En outre, la Communauté de Communes étant couverte par une ZPPAUP, l'Architecte des Bâtiments de France est systématiquement consulté.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Pouvez-vous nous parler de l'évolution urbaine du bourg de Saint-Émilion ?

Matthieu MAZIÈRE

Je ne peux en parler que du point de vue extérieur, car la ville de Saint-Émilion a un service instructeur. Quant à l'évolution et à l'accueil de nouvelles populations, le PSMV qui a été approuvé très récemment ouvre la porte à de nouvelles populations, car le surnom de Saint-Émilion était « le Lourdes du vin ». Tous les rez-de-chaussée des maisons sont utilisés pour le négoce du vin et les étages ne sont pas habités. Avec le PSMV, même si des zones sont dévolues au commerce, il est obligatoire d'installer une porte pour avoir un accès totalement indépendant à l'étage.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Je voudrais que M. le maire de la commune d'Aujols nous présente aussi son projet de ZPPAUP, qui est en train de devenir une future Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Jean-Claude AUSSET

Je suis maire d'une commune de 300 habitants, à 15 km au sud de Cahors. En 1880, notre commune avait 800 habitants, l'activité agricole principale étant la vigne avec 550 hectares contre 1,5 aujourd'hui. En 1970, la population a chuté à 120 habitants et actuellement nous sommes 300. En 1999, nous n'avions pas de document d'urbanisme et nous avons décidé de réaliser un POS conjointement avec une ZPPAUP. La loi SRU étant arrivée, le POS a été converti en PLU. Le PLU a été validé en 2005 et la ZPPAUP en février 2007. Dans les années 1995, il était impossible d'obtenir un permis de construire sur la commune, car l'habitat du bourg est assez diffus, avec au centre un lac de 2 100 m², et autour, des lavoirs papillon. En haut du village, près de l'église, nous avons un mur crénelé qui daterait du temps des templiers. La covisibilité avec ce mur crénelé nous empêche de construire. Nous avons des zones constructibles qui se trouvent sur des crêtes. Nous sommes sur un terrain très calcaire, sur les causses de Limogne.

Gaëlle DUCHÊNE

J'ai eu le plaisir de réaliser cette étude conjointe, avec l'élaboration de la ZPPAUP et du PLU, ainsi qu'un diagnostic qui a évolué en PLU, avec la difficulté posée par ce basculement en loi SRU. Les problématiques étaient de pouvoir permettre à la commune de se développer tout en maintenant les qualités du territoire. En l'absence de document d'urbanisme particulier, de POS ou de carte communale, les constructions n'étaient admises qu'en périmètre actuellement urbanisé, à savoir dans le bourg, ce qui a posé quelques problèmes. Des constructions sont venues se positionner en rupture et ont montré qu'il fallait cadrer les possibilités d'urbanisation. De plus, le contexte du bourg permet peu d'extensions. L'urbanisation sur la commune d'Aujols est concentrée au niveau du bourg qui se trouve dans une cuvette. L'urbanisation à proximité du bourg est difficile, ce qui nous a amenés à proposer deux nouveaux secteurs en recul. Le château qui est protégé au titre des monuments historiques développe un périmètre qui n'est pas du tout adapté à la morphologie du bourg puisqu'il ne s'étend que sur une partie, mais il s'étend aussi sur des secteurs qui ne sont pas en covisibilité. Il fallait adapter ce périmètre et définir des règles.

Le cadre géographique est important : la commune d'Aujols prend position sur les territoires de Causse sur des sols karstiques. Ce territoire est raviné par un système hydraulique au

creux duquel est installé le village. Cela a motivé l'implantation du bourg qui est venu exploiter ces terres enrichies par les colluvions. Ce microrelief généré par ces lignes de combes induit des replats exploités par le bâti. Il importe ici d'identifier la logique agricole selon laquelle s'est implanté le bâti afin de s'inscrire en continuité.

Concernant l'identification des caractères d'identité, le bâti ancien est caussenard, de grande qualité, agricole, avec les corps de logis enduits, souvent prolongés par des granges en pierre sèche. Le rez-de-chaussée des bâtiments agricoles sert de cave et l'accès à l'étage se fait par un escalier extérieur, appelé le bolet. Il y a un patrimoine remarquable qui forme un ensemble, avec une typologie extrêmement identifiable. Pour les maisons de maître, le rez-de-chaussée est directement accessible et habité.

Quelques images d'ensemble montrent l'agglomération du bâti en accroche de l'espace public qui libère les espaces non bâtis. Le bâti s'organise autour d'une cour fermée contenue par l'organisation de l'ensemble des constructions. L'intérêt est de faire ressortir les caractères d'identité pour voir ce qu'il importe de préserver, mais aussi comment reconduire ces caractères dans les nouveaux projets.

Pour conclure, il faut insister sur l'avantage de l'élaboration conjointe des AVAP, ZPPAUP et PLU. C'est d'abord une économie de moyens puisqu'il n'y a qu'un diagnostic. La concertation entre les différents bureaux d'études se passe bien. Il y a une parfaite cohérence des documents en termes de zonage et de règlement, ce qui est très important pour les autorisations. Le projet de PLU est nourri et enrichi par l'étude AVAP, notamment en termes d'insertion des quartiers nouveaux. Il ne s'agit pas d'être en rupture, mais de voir comment continuer et faire partie d'un tout. L'AVAP et la ZPPAUP sont des servitudes d'utilité publique auxquelles il manque une dimension opérationnelle, et le PLU est intéressant comme relais.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

J'ai une question pour M. le maire : avez-vous la volonté comme le maire d'Alzen, de favoriser la réappropriation de l'habitat et du tissu bâti existant avant d'envisager des extensions ? En effet, l'on constate souvent que l'on construit dans ces villages alors que l'habitat existant tombe en ruine.

Jean-Claude AUSSET

Nous n'avons pas de maison à l'état de ruine, à part une ou deux à rénover, alors qu'il y a 40 ans, 20 % de l'habitat vacant était en état de ruine. Nous avons très peu de logements vacants, si ce n'est dans un ancien corps de ferme non restauré.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Est-ce que le fait de faire une ZPPAUP vous a aidé à ce que les logements soient réinvestis ou est-ce déjà le cas avant ?

Jean-Claude AUSSET

C'était déjà effectif. La ZPPAUP nous apporte un règlement plus strict qui permet de ne pas détériorer l'habitat en pierre.

André ROUCH

Comment avez-vous intégré dans la démarche les problématiques de développement durable, notamment la question du photovoltaïque ?

Jean-Claude AUSSET

Nous n'avons rien prévu dans notre règlement de ZPPAUP pour les panneaux photovoltaïques. C'est l'AVAP qui réglera ce problème.

Notre problème aujourd'hui, est que nous n'avons pas d'action d'accompagnement, notamment pour l'aménagement de l'habitat ancien.

André ROUCH

Connaissez-vous la proportion entre propriétaire occupant et propriétaire bailleur ?

Jean-Claude AUSSET

Nous avons deux ou trois maisons louées par des privés, et la commune possède 3 logements. Pour la villégiature, pour 170 habitations, nous avons environ 40 % de résidences secondaires.

Une intervenante

Comment avez-vous organisé la consultation des habitants dans le cadre de la ZPPAUP ?

Jean-Claude AUSSET

Nous l'avons fait en même temps que la concertation du PLU, dans des réunions publiques. Ce volet pédagogique est très important pour que l'outil de réglementation soit bien compris (d'autant plus que la Commune n'avait aucun document contraignant avant).

Gaëlle DUCHÊNE

Que ce soit en ZPPAUP ou en AVAP, le volet pédagogique est très important pour que les gens comprennent leur patrimoine et se motivent.

Un intervenant

Quel est votre statut par rapport à la commune ? Y travaillez-vous en permanence ?

Gaëlle DUCHÊNE

Ma mission concernant l'AVAP et le PLU s'est achevée, mais j'ai le privilège d'avoir plusieurs projets avec des privés.

Matthieu MAZIERE

Quelles ont été les réactions des habitants et leur perception d'un tel outil ?

Jean-Claude AUSSET

Cela s'est très bien passé, mais il faut dire que notre habitat a été souvent modifié au cours des années : nous avons beaucoup de néo-ruraux qui ont restauré des maisons en pierre. Ces nouveaux habitants étaient plutôt favorables à la préservation du bâti existant, de même que les plus anciens qui ne s'y sont pas opposés. Dorénavant ce n'est plus possible, car nous avons une forte pression au niveau du bâti, avec des coûts élevés.

L'activité agricole a totalement disparu depuis 2 ans. 70 à 80 % du territoire, sur 1 600 hectares, sont en broussaille, en bois, taillis et genévriers. Les chênes truffiers ont remplacé la vigne après le phylloxera dans les années 1900, mais il n'y a pas eu de déboisement et le paysage s'est fermé. La pauvreté du territoire et la proximité du chef-lieu du département ont favorisé la déprise agricole. Il semblerait cependant que nous ne soyons pas contraints par l'extension, contrairement à Saint-Émilion, car la population est suffisante sans envisager un regroupement de communautés de communes.

Agnès LEGENDRE

L'intérêt de ces trois interventions est qu'il s'agit de territoires fondamentalement différents, avec des problématiques spécifiques. La conjonction et l'utilisation conjointe de différents outils permettent à ces territoires et à leurs élus de mettre en place des projets valorisants et en accord avec leur politique. Cela montre que l'usage de ces outils peut être adapté à des territoires vraiment différents.

Un intervenant

Pour ces territoires, y a-t-il eu des opérations de défiscalisation Malraux ?

Michèle DE HOYM DE MARIEN

Tout cela est induit par une volonté politique. Il me semble que l'on ne se lance pas dans l'établissement d'une ZPPAUP pour faire de la défiscalisation. C'est un autre genre de promotion : il s'agit de montrer que Saint-Émilion est capable d'évoluer et que la qualité du vin va toujours de l'avant.

Matthieu MAZIÈRE

Il faut différencier d'une part le vignoble et les exploitations viticoles, et d'autre part les personnes qui vivent sur le territoire d'une activité différente (de la viticulture) et qui occupent des maisons toutes simples.

Un intervenant

« Cheval Blanc » a fait appel à un grand architecte : est-ce pour que cela bénéficie à tout le territoire ou est-ce une démarche personnelle ?

Matthieu MAZIÈRE

En construisant un tel chai, Cheval Blanc savait qu'il y aurait des répercussions sur l'ensemble du vignoble et de l'appellation. Les autres propriétaires tentent d'en tirer profit. C'est une démarche économique. La Juridiction de Saint-Emilion a la chance de disposer sur son territoire de propriétaires dynamiques. Il est ainsi possible de faire cohabiter patrimoine et architecture contemporaine.

Michèle DE HOYM DE MARIEN

À ce stade, le statut de l'architecture change : elle devient objet d'art et la démarche du propriétaire est une commande artistique de haut niveau, comme les grands commanditaires. Ce n'est pas du mécénat, car il ne fait pas cela pour la communauté.

Catherine PINOL

Je remercie tous les participants pour leurs interventions et les témoins pour la qualité ainsi que la clarté de leurs témoignages.

Atelier 2

L'équipement culturel : quelles opportunités pour le patrimoine, l'espace public et le territoire ?

Marc CARBALLIDO

Je vous remercie d'être présents à cet atelier. Le thème général est : « quelles opportunités pour le patrimoine, l'espace public et le territoire ? ». Nous allons avoir successivement trois témoignages puis nous engagerons le débat sur la thématique.

Philippe MOREAU

Mon rôle aujourd'hui sera d'animer ce débat. Lorsque l'on parle de patrimoine d'une façon générale, et d'équipement culturel, on peut très souvent remarquer en Europe qu'on allie deux handicaps, à savoir un patrimoine en déshérence voire en ruine, et une activité culturelle qui, par essence, coûte cher à la collectivité. C'est leur alliance qui fait l'origine des équipements culturels dans le patrimoine. C'est un handicap qui donne de très bons résultats et j'espère que les exemples qui vous seront présentés aujourd'hui vont nous le démontrer.

Nous allons commencer par Rodez, avec un équipement culturel structurant, une école de musique au centre-ville où le patrimoine est à prendre en compte à l'échelle urbaine et non pas en tant qu'objet architectural préexistant. Il s'agit d'enjeu de territoire au sens que l'équipement culturel irrigue un territoire, mais aussi parce qu'il s'agit d'espace public et d'espace de vie. Il s'agit enfin des problèmes récurrents en architecture et urbanisme, à savoir le traitement des différentes échelles.

Jean-Michel COSSON

On m'a demandé d'intervenir sur l'école nationale de musique de Rodez. J'avoue avoir été étonné quant au choix du sujet, car ce projet a été mené par l'ancienne municipalité ruthénoise et achevé en 2008. L'équipe actuellement en place n'a donc pas travaillé sur cette mutation de l'espace. J'ai organisé cette intervention en deux parties : d'abord pour resituer l'école nationale de musique dans le contexte de cet espace du centre ancien. Il me semble qu'il y a à la fois une dimension historique et patrimoniale importante qu'il faut bien comprendre pour en arriver à cette requalification de l'espace. Dans une deuxième partie, l'école nationale de musique sera vue plus en détail.

Nous sommes dans le centre ancien de Rodez, avec deux places emblématiques du fait de son histoire. Rodez était divisé en deux parties jusqu'au XVII^e siècle : l'une était consacrée à l'évêque et l'autre au comte, avec deux places symboliques de la vie économique de Rodez. Entre ces deux places, il y en avait une troisième : elle s'appelle aujourd'hui place Eugène Raynaldy et était le lieu du forum à l'époque gallo-romaine. Cette place tampon a assez mal vieilli d'où un changement d'usage et une mutation de cet espace. Sur le côté nord de la place se trouve un ancien couvent des Jacobins, et s'y est ajoutée une caserne au XIX^e siècle. Par la suite, ce lieu a été requalifié et le couvent a été conservé en le rénovant. À la place de la caserne a été bâtie la médiathèque de Rodez, ce qui est un changement considérable dans la structure architecturale de cette place.

Autour de la place, se dresse aussi un bâtiment restauré sur sa façade. Seule la partie sud de la place a conservé sa structure et son dessin : il s'agit du musée Fenaille. Un architecte a qualifié la place d'expression parfois tapageuse, transformée en une collection d'objets architecturaux hétérogènes. Effectivement, ces différents types d'architecture peuvent nuire au projet de labellisation de la ville.

Un autre élément n'ayant pas été pris en compte par les membres de l'ancienne municipalité est l'investissement culturel de cet espace, qui est aussi un signal en termes d'image, car situé en face de la mairie. Avec une galerie d'art, une médiathèque et un musée, le signal culturel est fort.

La dimension architecturale et culturelle de cette école de musique s'inscrit dans un ensemble de requalification, tout en conservant sa spécificité, notamment architecturale. L'école nationale de musique est au croisement de quatre problématiques : culturelle, d'aménagement, d'urbanisme et architecturale.

Pour cette école de musique, il fallait une construction adaptée, qui devait tenir compte d'un développement rapide de l'activité et d'un certain nombre de contraintes techniques que ne pouvaient pas supporter les anciens bâtiments. Lorsque l'école de musique s'est construite, la volonté des architectes était de retrouver la vue du clocher de la cathédrale. En effet, toute l'ouverture avait été bouchée par le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers de Rodez.

La seconde problématique d'aménagement était d'accroître la présence de population sur ces lieux réaménagés, sachant que l'on se situe en sortie et en accès du centre-ville.

Cet espace était détenu conjointement par la commune et par le Département de l'Aveyron. C'était aussi l'une des dernières réserves foncières. Il y a eu une tentative de montage entre les deux collectivités qui a échoué et chacune a œuvré séparément. Le Département s'est lancé dans la rénovation de la galerie Sainte-Catherine de l'ancien couvent des Jacobins. La Commune s'est occupée du parking souterrain et de la médiathèque, et la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez s'est chargée de la construction de l'école nationale de musique.

Concernant la problématique architecturale, il s'agissait de restructurer le paysage en retrouvant les vues sur le clocher de la cathédrale et en bâtissant un ouvrage de grande dimension avec très peu d'ouvertures. On peut regretter que l'ouverture qui a été faite ne soit pas plus importante pour permettre une vue plus dégagée. C'était aussi effacer tout rappel par rapport à un ouvrage construit et rapporté, et animer les façades massives. La volonté a été de s'éloigner du grès, pierre utilisée dans la ville, pour utiliser une pierre claire de calcaire qui contrastait avec les bâtiments à proximité.

En conclusion, cette requalification, dans son ensemble, a permis une dynamisation du centre ancien, ce qui était le but premier. L'on peut éventuellement regretter l'hétérogénéité architecturale de cet espace qui pourrait poser problème pour de futures labellisations, puisqu'il y a des projets de labellisation patrimoine européen, itinéraire culturel européen et UNESCO pour le centre ancien et la cathédrale de Rodez. L'un des soucis de la municipalité actuelle est de pouvoir articuler dans un futur proche deux espaces culturels : celui que nous venons de voir et l'autre qui est construction, avec le musée Soulages, l'amphithéâtre, le multiplex. Le futur office de tourisme sera d'ailleurs installé au cœur du centre ancien, pour éviter que l'espace culturel et touristique ne soit basé que sur le musée Soulages.

Alain GRIMA

Je voudrais montrer le caractère urbain dans lequel nous nous sommes inscrits, avec l'ancien SDIS que nous n'avons pas regretté de démolir, car c'était un bâtiment quelconque. Le bâtiment se trouve à la limite Est des anciens remparts, à l'Est de Rodez. Il donne sur la place Jean-Jaurès et une des problématiques était de faire en sorte que ce bâtiment relie deux places : celle de la mairie et la partie basse de la place Jean-Jaurès. C'est donc un projet avec d'énormes contraintes : le concours d'architectes avait un programme relativement lourd. Il a été gagné avec difficulté, car il y avait une médiathèque avec un parking à prolonger dessous. Cette extension était faite par une autre équipe et l'on peut regretter qu'il y ait eu autant d'intervenants. Nous sommes intervenus sur la partie supérieure, et par conséquent il a fallu nous adapter aux travaux du dessous. Une autre contrainte qui a permis de nous détacher de nos concurrents concernait un amphithéâtre

situé hors de l'école de musique, avec un accès direct sur la place Jean-Jaurès. Il y avait une transparence visuelle entre les deux places, et un accès qui se faisait par un parcours riche entre l'escalier de la place Jean-Jaurès et le haut. Pour rappeler le dernier discours d'Alexandre Melissinos, il est vrai qu'actuellement, nous ne pouvons plus faire une qualité de l'espace induit par le bâti. La qualité de la ville ancienne est le bâti, mais aussi le vide qui est induit. C'est ce qui fait cette richesse d'espace que nous retrouvons dans la ville ancienne et pas dans la ville moderne. Nous avons tenté de faire un bâtiment le plus simple possible, car la définition du métier d'architecte est d'arriver à simplifier à partir d'une problématique de complexité. L'esthétique est la simplicité, la qualité et la pureté des volumes.

Nous sommes des architectes contemporains et nous ne sommes pas dans le pastiche. Nous bâtissons avec notre temps en respectant la logique et le bon sens d'autrefois. Nous avons perdu du savoir-faire, mais aussi la fierté du travail effectué. J'ai eu le plaisir de les retrouver auprès des entreprises aveyronnaises qui sont intervenues sur l'école nationale de musique. C'est donc un projet où nous avons repris la pierre, car à Rodez, les constructions de ces 80 dernières années sont tristes avec leur enduit. Il est important de retrouver le matériau brut. C'est pourquoi nous avons construit simplement, en pierre et en verre, le verre étant la modernité que nous mettons en retrait.

Une école de musique est toujours riche qualitativement par rapport aux espaces. Dans notre projet, nous avons mis les percussions en partie basse et les cuivres en haut pour souligner ce rapport dans la hiérarchie des instruments. C'est aussi un bâtiment dont l'intérieur a été travaillé : les plinthes ont été intégrées, le bois est très présent et l'acoustique a été traitée sur trois parois sur les six que compte une pièce.

Philippe MOREAU

Nous avons là un cas assez complexe, avec un équipement qui a été engagé par l'ancienne municipalité et géré par la nouvelle. La complexité des prises de décisions politiques sur un territoire a été rappelée.

Nous allons maintenant passer à un autre sujet qui est le musée-jardin du canal du Midi. Nous sommes dans un patrimoine très difficile à appréhender pour les visiteurs puisque le canal du Midi est très long, sans compter les rigoles et réservoirs d'alimentation et les ouvrages d'art y afférant. Il s'agit d'un sujet qui fait le lien entre respect du patrimoine et son interprétation d'une part, et d'autre part entre le tourisme et la culture.

Dominique SALOMON

Le musée-jardin du canal du Midi est un sujet éminemment complexe parce qu'il porte sur la valorisation d'un patrimoine, linéairement très étendu, puisqu'il recouvre une vingtaine de communes, deux départements, deux régions, un parc naturel. Le canal est géré par Voies Navigables de France (VNF). Il s'agit d'un organisme d'Etat qui applique dans sa gestion des canaux une politique définie au niveau national. Ces priorités nationales semblent aboutir depuis quelques années à l'abandon de la valorisation et du développement des canaux secondaires qu'est à leurs yeux le canal du Midi. Il y a un important effort d'investissement de VNF dans le nord de la France, mais un abandon depuis déjà plusieurs années de ce patrimoine exceptionnel, extrêmement riche et qui est un très gros marqueur régional pour Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Ce patrimoine en déshérence est essentiellement constitué du système d'alimentation qui va capter les eaux dans la Montagne Noire et alimenter le canal du Midi, le lac de Saint-Ferréol qui est la pièce maîtresse du système de Pierre-Paul Riquet, la digue de Saint-Ferréol et les jardins du musée. Il y a aussi un immeuble, appelé la Maison de l'Ingénieur, qui servait à accueillir à l'époque de la construction de ce canal, la famille de Pierre-Paul Riquet, puisque le canal du Midi a été construit sur ses deniers personnels. Tout ceci est le patrimoine dont les élus locaux ont très vite pris conscience qu'il était important d'en faire un outil de développement

économique et un outil culturel. Dès les années 1999-2000, le district du Lauragais, qui recouvre une vingtaine de communes, a décidé avec l'État, la DIREN, VNF et la Région Midi-Pyrénées de réfléchir à une stratégie de développement. Il ne s'agissait pas d'introduire dans la réflexion d'ensemble la totalité du linéaire du canal, mais de voir ce qu'il était possible de faire avec les sources du canal du Midi, étant donné que la pièce maîtresse était le lac de Saint-Ferréol. Que faire pour varier l'offre qui est essentiellement balnéaire ? Comment faire pour capter cette clientèle qui venait visiter Revel et l'abbaye de Sorèze ? Que faire pour désaisonnaliser l'attractivité de ce territoire essentiellement tourné autour d'une proposition culturelle estivale ?

Une étude a été lancée qui a abouti à la proposition de créer un centre d'interprétation de l'œuvre de Pierre-Paul Riquet, essentiellement tourné vers la valorisation des sources du canal. Elles présentaient l'intérêt pour la Région de mettre en avant l'œuvre de Pierre-Paul Riquet. Ce musée fonctionne et est en pleine évolution pour valoriser l'ensemble patrimonial alentour : la galerie des robinets sera prochainement ouverte, ainsi que les jardins d'ici un an à un an et demi.

Véronique JOFFRE

Nous avons été marqués par l'intervention d'Alexandre Melissinos. J'en retiens ce souci de construire les relations avec la ville, avec l'environnement. Notre projet à Saint-Ferréol a été très marqué par cette notion de tisser des liens avec l'Histoire et avec le lieu. Cette tâche s'est effectuée en grande relation avec la scénographie, l'architecture et le travail sur les contenus. Ce travail de synthèse permanent a été déterminant. Les thèmes développés dans la scénographie portent sur l'ouvrage du canal entre les deux mers, la vie et l'œuvre de Pierre-Paul Riquet et l'alimentation en eau du canal du Midi depuis la Montagne noire. Un autre angle d'attaque portait sur l'histoire du lieu avec les éléments de composition existants que sont les rigoles d'alimentation, le réseau, les tracés d'eau, l'ouvrage du barrage avec les digues amont et aval, et la Maison de l'Ingénieur. Les enjeux de cette transformation délicate sont les suivants : donner la présence à ce musée dans le couvert puisqu'il est dans un parc, trouver une dimension forte à un espace relativement confidentiel, trouver les moyens d'un centre d'interprétation sur l'œuvre de Pierre-Paul Riquet et le canal des deux mers.

Philippe MOREAU

Nous allons passer à la présentation suivante : il s'agit d'une restauration d'un monument historique dans le cadre d'un territoire. Cette opération est caractérisée par l'activité culturelle qui est préexistante à ce monument.

Jean-Pierre BRANA

Dire que ce projet a pris en compte dans un premier temps le patrimoine serait exagéré. C'est un lieu culturel qui a été créé et réhabilité sur des anciens thermes à Encausse-les-Thermes. Nous avons mis près de 9 ans à réaliser ce projet et ce lieu de création artistique est le seul de cette nature dans le monde rural.

Réaliser ce lieu était un véritable défi pour plusieurs raisons : il fallait avoir une adhésion du territoire à ce projet culturel de spectacles de rue, diffusé dans les villages selon une programmation annuelle. Il y avait aussi la capacité de la collectivité à mener ce projet : la communauté de communes des Trois Vallées représente 5 000 habitants et un budget annuel de 3 M€ pour un programme d'investissement de 3,5 M€. Il y avait enfin la capacité administrative, à savoir les moyens humains de la collectivité à suivre le programme, le mettre en place et réaliser les travaux. Ces différents obstacles ont pu être passés grâce à un ancien partenariat noué avec l'association Pronomades. Nous avons été les premiers à

signer une convention de partenariat avec les services culturels de la mairie de Saint-Gaudens, puis à accueillir sur le canton d'Aspet le collectif et l'association créés pour poursuivre ce projet. Il y avait déjà là une forte implication des élus. Sur ces 9 ans, les majorités se sont renouvelées, et il a fallu les convaincre à nouveau pour que l'ensemble adhère à ce projet. La qualité du travail fourni et des spectacles produits nous a facilité la tâche et a permis de bâtir ce projet.

Concernant la capacité financière, nous avons profité des politiques territoriales de la Région et en particulier le contrat du pays Comminges-Pyrénées. Nous avons là aussi pu financer ce projet grâce à l'image et à la reconnaissance des grandes collectivités pour le travail réalisé par Pronomades. Simultanément, Pronomades est devenu scène conventionnée et centre national des arts de la rue, ce qui a contribué à faire reconnaître ce travail et à avoir le soutien très fort de l'État, de la Région et du Conseil général de la Haute-Garonne. Cette reconnaissance c'est effectuée également sur le territoire, par le fait que Pronomades a choisi de travailler sur le sud de la Haute-Garonne, et d'élargir son champ d'action sur une grande partie du territoire haut-garonnais. Tout cela a permis au projet culturel d'être admis et soutenu par la population, mais aussi par les élus, et de nous engager très vite sur ce projet. Celui-ci a été réalisé au bon moment, profitant des 80 % de financements publics et des conditions d'emprunt alors avantageuses. De plus, la suppression de la taxe professionnelle met les petites collectivités en particulier, dans une situation qui ne permet plus d'être aussi audacieux et d'avoir des projets si importants.

Sur le projet lui-même, la Commune a eu l'opportunité de racheter les thermes d'Encausse. De plus, il n'y avait pas, sur le territoire commingeois, d'autres lieux si rapidement disponibles et pouvant répondre aux besoins de l'association Pronomades. Nous nous sommes attachés les services d'un programmiste et d'un mandataire financier qui nous a beaucoup aidés dans les appels d'offres et dans la gestion financière de ce projet. Nous avons systématiquement associé l'utilisateur futur du lieu, à savoir l'association, à toutes les étapes et décisions prises sur l'aménagement du site.

Le bâtiment des thermes d'Encausse a été construit en 1880 dans un style néo-grec. La tradition thermale de la commune remontait bien avant et les maladies coloniales, essentiellement le paludisme, y étaient traitées. Le lieu est devenu un centre de vacances en 1973 avant d'être abandonné. En 1997, ce bâtiment n'était plus utilisé et s'est rapidement dégradé. Son inscription à l'inventaire des monuments historiques s'explique, car c'est le seul établissement thermal restant sur ce territoire. Y figurent des peintures murales de Nicolas Greschny.

Le monument ancien des thermes a permis l'aménagement des bureaux et des espaces de résidences (13 chambres). Une construction neuve a été réalisée pour y installer un grand espace de création. Cet établissement, constitue un des neuf centres nationaux des arts de la rue.

Ce projet culturel de dimension nationale permet de remettre en valeur un patrimoine qui était à l'abandon et de reparler d'Encausse-les-Thermes, du passé des thermes et des fresques de Nicolas Greschny. C'est donc la culture au service du patrimoine et de l'urbanisme, puisqu'une place a été créée au milieu du village d'Encausse-les-Thermes qui en était dépourvu.

Philippe SAUNIER-BORREL

Mon métier est de porter des projets éphémères et immatériels en accompagnant des spectacles vivants, je suis donc loin des préoccupations du patrimoine. En particulier sur ce projet Pronomades, l'activité du centre national est de réinventer sur le territoire des rencontres sur ces écritures appelées les arts publics et qui interrogent sur la place des habitants. Régulièrement au cours de ma carrière, j'ai été à la recherche de lieux, pour accueillir des spectateurs ou des artistes, avec des expériences conduites à Saint-Gaudens,

dans les anciens haras ou à la chapelle saint-jacques. Encausse-les-Thermes est un outil au service de la profession et n'accueillera pas de public. Nous nous sommes battus pour ne pas être un ERP (établissement recevant du public) et pour rester sur le territoire. Le sens même du projet culturel mené est d'être dans la proximité, non pas avec les spectateurs, mais avec les habitants du territoire pour réinventer des accès aux formes de la culture d'aujourd'hui. Ce lieu est un outil mis à disposition du réseau national ou européen pour travailler et tenter les écritures, d'où l'appellation lieu de création et de tentatives.

Ce projet a un double intérêt : d'une part, la place laissée à la maîtrise d'usage en étant présent dans la définition du projet (le futur usage du lieu, la confrontation au geste souhaité par les architectes), et d'autre part le respect de la réalité de la vie du village (marché, épicerie, bar, etc.). Le centre du village a été redessiné en moins d'un an : un projet culturel, souvent critiqué comme étant budgétivore, ramène plus d'argent au territoire qu'il n'en consomme. D'autre part, le choix qui est fait en Midi-Pyrénées, avec deux centres nationaux comme à Auch pour les arts du cirque ou Pronomades, de les instaurer hors de l'agglomération toulousaine permet de montrer qu'un projet culturel peut exister au-delà de l'agglomération et de rechercher des éléments du patrimoine qui sont souvent modestes pour les réinvestir et leur redonner un nouveau souffle en participant à la vie des habitants.

Jean-Michel GALLAY, ANVPAH

Nous menons un travail sur l'interprétation du patrimoine. Vous avez parlé avec le musée-jardin du Canal du Midi, d'un centre d'interprétation sur un ouvrage qui fait des kilomètres. Puisque l'on parle d'équipement, non seulement pour une collectivité, mais aussi pour un territoire, met-on tout de suite en relief l'idée du territoire, puisqu'il s'agit d'un lieu spécifique dans l'ouvrage d'art ? Comment la réflexion territoriale est-elle intégrée lorsque l'on crée un lieu si polarisant au travers duquel un visiteur aurait la sensation d'avoir eu l'information majeure sur le concepteur et l'ouvrage d'art ? Où est la problématique territoriale lorsque l'on crée un lieu d'interprétation de ce type ? Est-ce un centre ou un lieu de dispersion pour continuer de découvrir le territoire ?

Véronique JOFFRE

C'est un des problèmes de ce projet : comment trouver le rayonnement et la forme de réseau qui convient entre un lieu particulier et un tout qui a des dimensions si amples. C'est un sujet que nous avons essayé d'aborder dans toutes les disciplines sur lesquelles nous avons travaillé. À l'échelle du lieu, comment donner une présence forte qui renvoie à ces ouvrages ? De nombreux supports permettent de parler des ouvrages du canal, des écluses et des maisons éclusières notamment. Dans le temps également, avec une narration qui permet, depuis les sources du canal, de raconter l'histoire jusqu'à notre époque. Tous les supports ont exigé de se mettre en résonance avec ces dimensions. La localisation est majeure, car elle a rendu possible la réalisation du canal : il s'agit du réservoir qui permet d'alimenter en eau la totalité du parcours. Au travers des expositions temporaires, un travail important est fait pour renvoyer sur de nombreux sites et collaborations avec d'autres lieux le long de ce parcours.

Dominique SALOMON

Si l'appellation musée-jardin est impropre, c'est d'abord un centre d'interprétation avec toute une politique d'animation, une médiation essentiellement basée sur les réseaux avec les acteurs intervenant sur la thématique du canal du Midi. À chaque exposition temporaire, le réseau est enrichi et de nouveaux arrivants sont fidélisés. En trois ans, le champ d'action a été énormément élargi.

Jean-Louis ATTANE, Directeur de la Culture au Conseil Général de l'Ariège

J'ai trouvé les trois exemples présentés très intéressants, notamment dans l'adéquation entre le projet, le contenu et le patrimoine qui était proposé pour l'accueillir. Mais ils ne doivent pas cacher les difficultés de nos territoires ruraux, par exemple les églises coûteuses à entretenir et les tribunaux qui, avec la réforme de la carte judiciaire, sont en vente. Quelle adéquation peut-il y avoir avec l'équipement culturel ? Y en a-t-il suffisamment pour qu'une majorité de nos patrimoines puissent être préservés ? Je ne le crois pas. Comment va-t-on faire pour choisir entre ce qui pourra être conservé et ce qui ne le pourra pas ? Si je fais un parallèle avec les écoles, celles qui ont fermé se sont transformées en gîte, en logement social. Qu'en sera-t-il des églises ou des tribunaux ?

Philippe MOREAU

Il faut signaler que dans certains pays européens, la reconversion d'un certain patrimoine, notamment religieux, ne pose pas question. En France c'est encore tabou. Que peuvent le politique, la société civile ou religieuse ? Comment doit-elle évoluer pour accepter ces transformations ? Je pense que c'est le rôle du politique que de se lancer dans des opérations plus osées pour sauver ce patrimoine. Mais il est vrai que dans les territoires en déshérence, on ne pourra pas tout sauver.

Claudette LAVABRE, présidente des ATP de Millau

Nous sommes une association de bénévoles et programmons des spectacles vivants. L'association du patrimoine et de la culture par l'exemple de Pronomades est très intéressante. M. Moreau a souligné deux handicaps, à savoir le patrimoine en ruine et une politique culturelle qui coûte cher. Le projet mené par la communauté de communes des Trois Vallées n'est-il pas exemplaire ? Est-ce que le lien avec les partenaires culturels ne peut pas contribuer à changer les mentalités, à faire évoluer la problématique et à dynamiser le territoire en partant du culturel ?

Jean-Pierre BRANA

Je crois avoir dit que ce projet ne pourrait pas être réalisé actuellement. Nous avons bénéficié à l'époque d'un cercle vertueux : la participation de l'État, de la Région, du Département, et de la Communauté de Communes voisine pour aider au financement. Aujourd'hui, plus personne ne pourrait s'engager au vu de l'état des finances. Ce n'est pas non plus l'association Pronomades qui aurait pu cofinancer ce projet, puisque selon une convention, elle est logée gratuitement dans ces locaux. Elle est par ailleurs financée par l'État, la Région et le Département pour son action culturelle.

Philippe MOREAU

Pour compléter, Midi-Pyrénées a relativement de la chance d'avoir peu de patrimoine en déshérence, même si quelques exemples existent. La notion de patrimoine peut avoir des dimensions variables : en France, le patrimoine industriel est mis sous cloche alors qu'en Allemagne il est rendu pérenne, mais sans désir de le conserver toujours. Cette pratique pourrait être appliquée à d'autres types de patrimoines, religieux ou civils. Il faudra faire des choix faute de moyens.

Véronique JOFFRE

Cette question de l'échelle des patrimoines à préserver m'intéresse beaucoup. J'ai pu avoir connaissance de patrimoine des années trente près d'Amsterdam, qui après de multiples discussions, a pu devenir des pépinières d'entreprises. Est-on prêt aujourd'hui à abandonner cette mise sous cloche pour remettre dans un contexte dynamique de vie contemporaine des lieux qui ont un intérêt patrimonial reconnu ? Dans quelle mesure est-on prêt à les offrir à une vie contemporaine et ouverte à des usages très différents ?

Marc CARBALLIDO

Je voudrais réagir en tant que Président du Pays des Pyrénées Cathares. Sur ce territoire, Lavelanet (et plus largement le Pays d'Olmes) est en grande difficulté sur le plan industriel avec un patrimoine historique lié à l'époque médiévale. Dès l'instant où l'argent public est de plus en plus difficile à capter, il faut évoquer la destination économique de ce patrimoine, comme le tourisme, ou d'autres utilisations permettant de générer de la ressource. La difficulté est de savoir sur quels critères le patrimoine est préservé ou disparaît. Nous sommes sans arrêt confrontés à cette question.

Jean-Michel COSSON

Le projet que l'on veut donner à ce type de patrimoine est également important. Le cas d'Encausse est réussi, car il y avait un projet fort qui a été porté. Nous avons un exemple sur le Grand Rodez actuel où une congrégation religieuse vend une abbaye non classée, mais qui fait partie du patrimoine d'une commune du Grand Rodez. Les habitants ont sollicité la communauté d'agglomérations pour racheter cette abbaye. La question du rachat se pose, au vu des charges financières qui pèsent sur la communauté d'agglomération. De plus, il n'y a pas de projet véritable derrière ce futur achat. Se pose ensuite la question de l'entretien, qui peut coûter plus cher que de faire du neuf puisque le bâtiment est relativement ancien. Il faut donc s'interroger sur un projet, pour qu'il soit original et viable.

Martine REGOURD, Université Toulouse I Capitole

Une réponse qui peut être apportée pour un certain type de patrimoine, est le travail de deuil de la population. Lorsque l'on prend l'exemple de cités ouvrières ou de mines, il semble difficile de transformer une mine en parc d'attractions immédiatement après sa fermeture. Dans le Nord de la France, ces paysages arides ont été réinvestis dans une perspective beaucoup plus environnementale et les cavaliers des mines, ces voies qui accompagnaient les chariots miniers, sont devenus des corridors biologiques. Il y a eu une mutation, mais qui semble devoir être en phase avec l'accompagnement de la population.

Un intervenant

Je cite souvent l'exemple de l'Espagne où les paradors ont été transformés en hôtels de luxe. Certains bâtiments, comme ceux du 19^e, se transforment plus facilement que d'autres. Se pose aussi le problème de l'aménagement du territoire, où Paris mange la France et Toulouse la Région. Si certaines activités étaient délocalisées, peut-être les bâtiments seraient-ils plus facilement réutilisables.

Dominique SALOMON

Pour aller au bout de la logique, est-ce que le patrimoine, dont on comprend bien qu'il pèse financièrement et budgétairement sur les collectivités, doit être valorisé uniquement par la

puissance publique, ou accepte-t-on, et dans quels cadres d'intervention et d'encadrement, qu'il ait une autre affectation ? Je pense aux difficultés que nous avons pour aménager les maisons éclésiastiques et les ports. Lorsque VNF fait des appels d'offres pour mettre ces lieux à disposition afin de les valoriser, ce sont le plus souvent des propositions émanant de groupes financiers tels que Véolia, Vinci qui voient là une opportunité d'investir un champ différent et qui amènent beaucoup d'argent pour faire des aménagements intéressants tout en respectant les objectifs des riverains. Il faut donc savoir si les communes riveraines acceptent d'abandonner aux privés l'animation du canal qui appartient à l'État.

Philippe MOREAU

Le canal du Midi est un cas très particulier, car de nombreuses communes riveraines l'ignorent et n'entretiennent pas ses rives. C'est une mentalité à changer, et ce n'est pas le classement à l'UNESCO qui suffira. La communication est parfois difficile.

Concernant le patrimoine, il a surtout été question d'architecture d'objets uniques, mais le patrimoine des cœurs de villes ou de villages, c'est d'abord tout le bâti ordinaire. Et ce n'est pas la puissance publique qui l'entretient, mais d'abord l'individu. Il faudrait peut-être avoir des politiques ciblées afin de maintenir ce bâti en état, voire de le reconverter pour l'améliorer dans ses exigences d'usage. Dans le cas d'Encausse-les-Thermes, outre la maîtrise d'ouvrage, il y avait la maîtrise d'usage : l'utilisateur avait la pleine confiance de son maître d'ouvrage et a pu exprimer ses besoins. Il y a énormément de réhabilitations où la maîtrise d'usage est mise de côté.

Jean-Pierre BRANA

Cela a été la conséquence normale d'un projet antérieur à la réhabilitation, à savoir que Pronomades était déjà bien installé sur le territoire, reconnu et accepté pour ses propositions. Il était donc tout à fait naturel que cette structure associée en tant qu'utilisateur du lieu.

Un intervenant

Il faudrait distinguer deux éléments : des bâtis anciens sont repris pour y créer une fonction nouvelle, et il y a le fait de créer de l'architecture dans le tissu ancien. Ce sont deux problèmes spécifiques. Outre les tribunaux et les églises, j'insisterai sur les hôpitaux et leur emprise. Le problème de l'architecture contemporaine se pose plus comme étant à côté plutôt que dans le patrimoine.

Concernant les projets devant accompagner la reconversion du patrimoine, il faut s'interroger sur nos besoins et envisager une plurifonctionnalité selon ces besoins. Par exemple à Naples, où se trouve un îlot regroupant école, poste de police, logements et services sociaux. Ce projet a permis une maîtrise d'ouvrage, son portage a été fragmenté et les besoins du quartier ont été satisfaits.

Philippe MOREAU

Les opérations de mixité commencent à entrer dans les mœurs en France et peuvent constituer une porte de sortie pour les grands immeubles. Cela pose le problème de l'harmonie entre les différents maîtres d'ouvrage comme nous l'avons vu sur Rodez.

Un intervenant

J'aurais aimé connaître les contraintes du projet de Rodez par rapport au document d'urbanisme ou à l'Architecte des Bâtiments de France.

Jean-Michel COSSON

L'Architecte des Bâtiments de France nous a aidés, car nous étions partisans d'une architecture sans fard, sans enduit, pour retrouver une vérité architecturale à travers la pierre. Nous n'avons pas utilisé la pierre de la cathédrale, car les carrières n'existent plus et nous avons pris de la pierre du Tarn. L'ABF a été un support et cela a été très positif.

Concernant les contraintes, nous avons celles de l'urbanisme classique, mais cela devient très difficile dans l'habitation actuelle. Il faut redonner de la valeur aux hommes et non plus à la labellisation des produits normatifs. La simplicité doit être favorisée. Patrimoine veut dire aussi pérennité : les bâtiments modernes doivent être conçus pour tenir plus de 10 ans, sans être dans une architecture d'image et de provocation, une architecture simple, humaine, où l'espace engendré par le bâti a une valeur.

Atelier 3

Comment concilier bâti ancien et architecture contemporaine ?

Michel PEREZ

Alexandre Melissinos a développé la thématique de cet atelier en évoquant les contradictions urbaines. Il a opposé l'architecture d'aujourd'hui et l'architecture moderne. Il ne faut pas perdre de vue la trame amorcée par notre président Martin Malvy, et comment tenir compte du développement durable, des économies d'énergie. Comment faire pour réorienter éventuellement nos politiques en faveur du patrimoine ? L'objectif de cette matinée est aussi de dégager des perspectives et des idées pour le futur, peut-être pour de prochains ateliers du patrimoine.

Bernard VOINCHET

J'ai depuis 35 ans restauré et modifié des monuments pour les mettre au goût du jour. C'est sur ce thème que je voudrais intervenir en essayant de comprendre pourquoi nous en sommes arrivés aujourd'hui au point qui nous pose problème. Tout le territoire, en France et dans le monde, est patrimoine. C'est une incessante activité qui a produit ce patrimoine, et j'ai la conviction que cet héritage doit continuer à faire sens. Cela est d'autant plus important que tout avenir véritable ne peut se construire que sur l'histoire. Cette problématique n'est pas nouvelle. Comment intervenir sur l'architecture et sur les paysages existants, qu'il s'agisse de modification, de stricte conservation, d'évolution radicale, de prolongement, etc., et cela, en parfaite cohérence avec les idées et les besoins d'aujourd'hui ?

Pourquoi se préoccuper autant de tout ce patrimoine ?

Parce qu'il recèle des valeurs : valeurs d'histoire et ethnographiques, valeur scientifique, celle de l'objet témoin, valeur d'art, valeur d'usage, valeurs foncière et économique. Ces différentes valeurs ne se retrouvent pas dans tous les patrimoines, mais tous ont une valeur commune : l'authenticité. Sans elle, il n'y a plus ni vérité historique, ni intérêt scientifique et dans la plupart des cas, plus de valeur artistique. Il n'y aurait donc plus de témoin, et donc plus de patrimoine. Cela exclut de nos pratiques toute falsification et toute modification hasardeuse, mais cela ne signifie nullement l'immobilisme, bien au contraire.

Pourquoi et comment les monuments millénaires et bimillénaires nous sont arrivés ?

Ils nous sont parvenus parce qu'ils ont été continuellement respectés ou entretenus, ou bien parce qu'ils ont été réutilisés, modifiés, adaptés à des besoins nouveaux. Le Capitole à Toulouse en est l'exemple. Dans tous les cas, cela a généré des constructions qui sont stylistiquement toujours très lisibles, et c'est ce qui en fait l'intérêt. Ils témoignent parfaitement de leur temps, si bien que la plupart des paysages et monuments dont nous avons hérité sont des pages d'histoire qui racontent l'Homme. Le grand contresens, voire la trahison, serait d'arrêter de raconter l'Homme. Nous pouvons nous poser la question suivante : quand la conscience de la notion de patrimoine et de respect du patrimoine est-elle apparue ? Cela a toujours existé, mais les questionnements et les réflexions théoriques sont arrivés assez tardivement, notamment sur la vocation et sur l'utilisation du patrimoine. Ces réflexions se sont développées à la suite des grandes mutations post-révolutionnaires, où l'on avait beaucoup démolé, et de la révolution industrielle. Les réglementations qui en ont découlé se sont alors focalisées sur les monuments qui sont devenus historiques, puis sur leurs abords, et bien plus tard sur les espaces naturels. À côté de ces zones très limitées, a été laissé de côté, bien que patrimonial, l'immense majorité de notre territoire. Cela a eu des conséquences extrêmement profondes sur les politiques et les pratiques urbanistiques architecturales. Le résultat de ces réglementations a été très divers : très positif pour la

stricte conservation des monuments et lors de la création de secteurs sauvegardés. En revanche, le bilan est plus contrasté s'agissant des ensembles urbains et paysagers. Pour ces ensembles urbains complexes et fragiles, s'est progressivement accréditée l'idée qu'ils étaient eux aussi intangibles comme les grands édifices, et quand il s'est agi de les réhabiliter, la tentation a été de préférer la copie ou le pastiche. Il en a résulté une situation confuse en complet contresens avec l'évolution historique. Cette évolution s'est accélérée dans le dernier demi-siècle. En parallèle on constate que la quasi-totalité des techniques de construction traditionnelle ont été oubliées. Il y a eu un refus de faire cohabiter l'ancien et le nouveau. Si nous n'y prenons pas garde, avec cette production d'ersatz de patrimoine, l'authenticité sera totalement éliminée du patrimoine et nous n'en créons pas. Si l'on regarde les centres-villes et les bourgs, l'apport architectural nouveau y est très limité. Il concerne quelques bâtiments qui sont issus généralement de concours d'architecture. Pour le reste, ce sont des bâtiments inscrits dans la banalité : on ne les regarde plus.

Je terminerai par la conviction de l'urgence et de l'importance de la tâche à entreprendre pour recoudre tout cela. Ce n'est pas insurmontable, mais cela va nécessiter de revisiter nos approches urbaines et paysagères, tout autant que les pratiques des donneurs d'ordre, des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre. Il s'agit d'une existence sociétale qui relève de la responsabilité de tous.

Michel SIMON

Je vais vous parler de Cahors. J'évoquerai le secteur sauvegardé de Cahors et sa réhabilitation, voulue respectueuse et inventive en vue d'un usage contemporain. Pour un centre ancien médiéval, une telle ambition ne peut se concevoir qu'au travers du concept du développement durable. C'est dans cet état d'esprit que nous avons entrepris la révision du PSMV du secteur sauvegardé de Cahors, avec comme corollaire permanent la reconquête du secteur sauvegardé. Le développement durable est le fil rouge de notre action au travers duquel se déclinent trois objectifs principaux :

- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier,
- acter une trilogie comprenant l'attractivité patrimoniale, l'activité économique et la mixité d'un habitat qualitatif,
- enfin préparer ce centre ancien à un retour de la population en centre-ville. Les problématiques énergétiques doivent nous inciter à agir dans les villes.

Pour agir au-delà de ces trois objectifs, je retiendrai quatre outils opérationnels :

- Ceux propres à la révision du secteur sauvegardé avec une maîtrise d'ouvrage communale, en accord avec les services de l'État qui nous ont donné des outils pour agir.
- Le deuxième élément est une ingénierie pluridisciplinaire, partenariale entre privé et public, avec un chargé de mission, Alexandre Melissinos, associé à un bureau d'étude de l'environnement, mais aussi avec le cabinet d'architecture de Gilles Séraphin. Nous travaillons avec l'architecte des bâtiments de France et la Direction du Patrimoine de la ville de Cahors. Au-delà du contrat d'ingénierie qui a pu être passé, nous sommes dans un travail quotidien d'amélioration pour ce secteur sauvegardé. La politique Grands Sites Midi-Pyrénées intègre un champ d'intervention majeur de requalification du site au travers des espaces publics, de la signalétique, d'une opération façade et surtout d'une politique de déplacement et de stationnement adaptée aux quartiers anciens.
- Une politique d'habitat inventive et diversifiée entre les interventions publiques et privées.
- Enfin, une animation et une promotion du commerce du centre-ville, puisque c'est l'activité première en termes d'économie, comparée au commerce de périphérie.

Face à ces objectifs et outils opérationnels, les moyens ne sont pas en adéquation. Les moyens financiers de l'État ne sont plus à la hauteur d'une véritable politique de solidarité. Le président Malvy évoquait la loi Malraux qui est l'outil préférentiel pour la requalification patrimoniale dans les secteurs sauvegardés et protégés. Mais je citerai à titre d'exemple le désengagement sur le logement social. Jusqu'à ce jour, nous avons compensé ce désengagement par une forte synergie avec les collectivités territoriales autour des politiques liées à la maîtrise d'énergie, au patrimoine et à la promotion touristique au travers des grands sites de Midi-Pyrénées.

Si l'avenir est certes peu encourageant dans le contexte actuel, cette difficulté sera certainement source d'imagination et d'inventivité pour rebondir et aboutir à une véritable politique de requalification des centres anciens. Les quartiers durables, les contraintes et carences des centres anciens dans les petites et moyennes villes de France sont vécus au quotidien par leurs habitants : le manque de salubrité et d'éclairage, la typologie bâtie non adaptée, les problématiques foncières et régaliennes d'un secteur sauvegardé. Mais elles ne doivent pas masquer un potentiel naturel d'évolution autour du développement durable. Dans ce contexte, l'implantation par nos ancêtres s'est faite suivant les éléments naturels physiques et les conditions climatiques, la densité du bâti, la mixité des habitats, les activités entre l'habitat, le commerce de centre-ville, les services de proximité et enfin un lieu important de vie culturelle. Ainsi, une requalification de quartier ancien s'inscrit naturellement dans le concept d'un quartier durable.

Cahors s'est donc appuyé sur ce double constat pour engager sa reconquête du secteur sauvegardé avec trois axes forts :

- Développer une action publique ambitieuse, améliorer les conditions d'habitabilité du quartier avec une opération façades exemplaire. C'est une opération que nous souhaitons dans un périmètre donné, au travers d'un fonds de concours que nous avons initié, avec un partenariat accru entre l'État, la Région, le département, la communauté de communes et la ville de Cahors. Nous recherchons des partenaires complémentaires dans le monde professionnel. C'était aussi une volonté de marquer et de simplifier les procédures vis-à-vis de nos habitants et des propriétaires. La requalification des espaces publics est également une action majeure, avec une animation culturelle autour d'une MJC pérennisée dans le secteur sauvegardé. Il faut noter aussi la politique de déplacement avec l'adaptation des transports collectifs et la suppression progressive de la voiture, des déplacements doux et une politique de stationnement plus adaptée.
- Le deuxième élément est de développer une politique de réhabilitation qualitative, tant dans la nature des travaux que dans la diversité des habitats concernés. La spécificité intégrée par la collectivité dans la révision du PSMV a consisté à rendre obligatoire une analyse environnementale du quartier dans la ville, mais aussi une réflexion patrimoine et développement durable pour engager des réhabilitations techniquement qualitatives et respectueuses du patrimoine. Pour cela, et en tant que maître d'ouvrage, nous avons incité à la constitution d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par le chargé d'études Alexandre Melissinos, et intégrant un bureau d'études spécialisé IDE-Environnement de Toulouse. Ce duo a pour mission d'analyser le bâti médiéval de Cahors dans ses aspects thermiques et acoustiques et de proposer une approche globale de rénovation thermique adaptée au patrimoine et aux usages des habitants. À ce jour, le diagnostic réalisé confirme que si le bâti ancien présente quelques faiblesses thermiques, il est loin des problématiques du bâti des années cinquante. Cet élément est fondamental dans l'analyse que l'on pourra faire ensuite des solutions à apporter au bâti. Ces caractéristiques ont le double avantage de mettre en exergue la qualité des matériaux et des savoir-faire de nos ancêtres, de mesurer les améliorations à apporter à ce patrimoine, non pas dans des révolutions technologiques, mais dans le cadre d'une réflexion globale avec des actions ciblées complémentaires. L'équipe engage dès à présent la recherche de solutions adaptées

aux problématiques posées, et ceci dans un large travail partenarial avec les professionnels de la construction.

Je voulais saluer le travail qui est fait depuis quelques années par des villes comme Bayonne ou Poitiers, mais aussi au sein de l'Association des Villes et Pays d'Art et Histoire, sur ces thématiques.

- Le troisième axe vise à requalifier les espaces publics mais aussi dynamiser et pérenniser une animation sociale et culturelle ouverte à tous. Enfin, dans le cadre de cette dynamique partagée, la Commune de Cahors développe une politique incitant aux déplacements doux.

Pour la troisième partie maintenant, je vais donner la parole à Laure Courget, Directrice du patrimoine de la ville de Cahors. Elle va vous parler de deux exemples pratiques situés dans le secteur sauvegardé, qui s'inscrivent dans cette logique. La richesse structurelle de nos centres anciens ne nécessite pas de révolution pour les faire évoluer.

Laure COURGET

Nous sommes au début d'une démarche qui s'inscrit dans un travail de connaissance. La ville de Cahors s'est dotée d'un service du patrimoine avec des compétences, puisque les objectifs sont de connaître et d'identifier. Nous nous inscrivons dans les missions de l'État, mais adaptées à une échelle territoriale. Nous conduisons un travail d'inventaire dans le cadre d'une convention avec la région. Nous essayons de comprendre comment fonctionne un bâtiment pour mieux accompagner et adapter les projets à venir dans le cadre d'un usage contemporain mais respectueux du patrimoine. Voici deux exemples qui vont dans le bon sens, mais nécessitent encore du travail.

• 41, rue des Soubirous, c'était une opération de défiscalisation Malraux. Ce bâtiment familial était en déshérence depuis longtemps. Le programme a pour objectif d'aménager quatre logements. Notre travail est d'accompagner la réflexion préalable, d'apporter des pistes de réflexion dans le cadre de l'élaboration du projet, et d'obtenir des points de valorisation. L'autre objectif était de pouvoir dialoguer avec les intervenants, puisque c'est un projet qui a fait l'objet de partenariats, donc de soutiens financiers. Les problématiques étaient énergétiques et plutôt que de doubler les murs, il a été décidé d'utiliser la technique de chaux-chanvre en enduit intérieur. Ce qui permet d'apporter une isolation sur les murs périphériques, mais aussi d'entretenir une pérennité de l'existant, avec des traces et des vestiges historiques qui n'étaient pas toujours valorisables dans ce type d'opération. Mais grâce à la mission d'inventaire, le potentiel de valorisation peut être préservé dès l'instant où il est repéré et connu. Ce bâtiment très remanié a permis de découvrir une tour du XII^e siècle à l'intérieur de l'édifice. Il renferme encore des parties médiévales visibles remaniées aux XVII^e et XIX^e siècles. Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée de l'immeuble était un enjeu patrimonial important. L'intervention intérieure a pris en compte des éléments à valoriser. L'un des objectifs de l'accompagnement, grâce à cette meilleure connaissance du bâti, est d'avoir une réversibilité : il avait été demandé que la tour du XII^e siècle soit le moins impactée possible et ne devienne pas une chaufferie. Des locaux techniques ont donc été installés pour les locataires, avec une structure démontable, et ils pourront évoluer avec le bâtiment. De même, la calade de rivière en rez-de-chaussée a pu être préservée, remise en valeur et même restituée par endroits.

• 17, rue Clément Marot : le deuxième exemple concerne un partenariat public-privé avec différents enjeux. Ce bâtiment a fait l'objet d'une rénovation intérieure il y a une quinzaine d'années, en produisant du petit logement. Un des axes de travail pour la collectivité est d'éviter la multiplication des studios, mais au contraire de retrouver à l'intérieur du bâtiment une plus grande diversité de logements et d'occupants. C'est une opération publique, puisque c'est un opérateur HLM « Lot-Habitat », qui a monté l'opération. Pour la ville, il s'agissait aussi d'un enjeu d'espace public et de dialogue entre bâti destiné à l'habitat,

commerces en rez-de-chaussée et espace public. Le paysage était très dégradé avec un mur pignon irrégulièrement percé puisque c'était un mur de mitoyenneté. Une destruction au début du siècle avait fait disparaître l'espace laissé vacant qui a été remplacé par du stationnement. Un transformateur EDF a été placé en pied d'immeuble. L'objectif a été de requalifier cet espace, notamment ce mur pignon. Cela s'est accompagné de la requalification de la rue en supprimant la circulation et en lui donnant une qualité piétonnière. C'est un espace qui accueille aujourd'hui des festivals et de nombreux commerces de bouche.

Bernard CORNU

Nous avons un peu détourné le sujet patrimoine et architecture vers patrimoine et usages. M. Voinchet disait que le patrimoine raconte l'Homme, et à l'architecture de raconter l'homme d'aujourd'hui à travers les usages qu'elle rend possibles. Poitiers est une ville à histoire et patrimoine riches, très fortement étudiante avec 30 000 étudiants pour 140 000 habitants. Cette ville articule le passé, le présent et le futur et dispose d'un très grand secteur sauvegardé de 200 hectares, actuellement en révision et sous-valorisé. La ville est entourée de vallées, de rivières et de vallées sèches en pleine ville, ce qui nous incite à penser que le patrimoine n'est pas seulement bâti, mais aussi naturel. Deux outils s'imposent donc : un PSMV d'une part et une AVAP d'autre part, avec des communes voisines pour mettre en valeur les paysages. Un PLU intercommunal pour les 12 communes de l'agglomération vient d'être révisé. Ce PLU est qualitatif et encourage un urbanisme de projets. Il invite les maîtres d'ouvrage à travailler avec la collectivité pour élaborer ensemble un projet satisfaisant. Ce PLU conforte la polycentralité de l'agglomération de Poitiers car il est bâti sur la notion d'intensité urbaine. Cette notion mesure le rapport entre la densité urbaine et les services ou les commerces. Ce PLU vise également à reconstruire la ville sur elle-même et non pas à l'étendre à travers champs. Il invite donc à confronter le patrimoine et l'architecture de manière concrète chaque jour. Poitiers refait son centre-ville et nous avons voulu rendre leur dignité à tous les usages que l'on peut en faire : on peut y habiter, y travailler, faire ses courses, passer en touriste, venir au spectacle (théâtre de 800 places). Il faut que le centre-ville soit d'égale dignité pour tous ces usages. Cette opération avait aussi pour but de réactiver l'attractivité du centre-ville de Poitiers. Cette capitale régionale n'est au fond pas très connue. On y passe, mais on s'y arrête peu et nous voulons donner l'envie de revenir dans le centre-ville de Poitiers. Cette opération comporte des piétonisations, des traitements d'espaces publics avec notamment la réfection de la principale place du centre-ville et que nous avons voulu replacer au centre en organisant ses alentours. Nous avons aussi voulu ouvrir des îlots, créer des espaces verts où il y avait du bâti. Nous avons une opération de rénovation obligatoire des façades que nous contribuons à financer. Tout cela s'est accompagné d'une refonte des transports en commun, de la circulation, etc.

Notre PSMV cherche à concilier la vie contemporaine et le respect du patrimoine, ce qui est très difficile à Poitiers où le bâti est très complexe, les rues petites et tordues. Nous avons voulu aborder cela par plusieurs aspects :

- Par l'architecture, en définissant précisément ce que nous voulons conserver et protéger parce que c'est intéressant en soi, parce que cela contribue à la cohérence d'un quartier ou d'une rue, ou bien ce que l'on peut transformer voire remplacer. Nous avons voulu rendre possible dans le centre-ville l'architecture contemporaine, comme pour l'auditorium et le théâtre.
- Par les usages que l'on fait de la ville. Qu'est-ce qu'une rue en secteur sauvegardé ? Comment doit-elle évoluer ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quelle est la place de la voiture ? Que fait-on des cœurs d'îlots ? Comment définir des espaces contraints que nous voulons préserver, tout en ayant des espaces de liberté où le politique peut élaborer des projets ? Notre PSMV est constitué de cette cohabitation entre espaces contraints et espaces de liberté.

- Par les usages du bâti, avec la question de l'accessibilité : comment répondre aux normes tout en respectant le bâti ? Et la rénovation énergétique : peut-on à la fois demander aux personnes d'atteindre des normes BBC et de respecter le patrimoine bâti ? C'est un sujet que nous avons travaillé de manière très précise en élaborant un guide de la rénovation énergétique du bâti ancien, consultable sur internet, et qui, exemples et conseils à l'appui, montre qu'il est possible, dans un secteur très ancien de faire de la rénovation énergétique intelligente et efficace, qui respecte le patrimoine.

Après cette présentation de la commande politique, avec ce secteur sauvegardé et cette AVAP qui se dessine, je vais laisser Pascal Duballet présenter les outils techniques qui répondent à ces enjeux.

Pascal DUBALLET

Le PLU communal est très important, car il nous a permis de bien repérer les espaces dotés d'un patrimoine au-delà du secteur sauvegardé, de les protéger, de dire comment faire évoluer les éléments bâtis et se donner des libertés par ailleurs. Le projet d'AVAP va nous permettre d'étendre la protection du patrimoine bâti au patrimoine non bâti sur les vallées qui entourent le centre-ville, ceci à l'échelle de l'agglomération.

À partir de la commande politique, le travail a commencé par la mise en place d'un conseil aux propriétaires. Il est dispensé par deux agents, l'un spécialisé dans l'efficacité énergétique, l'autre compétent dans la restauration du patrimoine. Ce binôme anime en particulier le dispositif de ravalement de façades. Sa mission consiste à engager les propriétaires lors des ravalements de façades, à réfléchir à l'avenir de leur bâtiment au-delà de sa façade.

Parmi les guides dont une partie a déjà été établie, l'on trouve un guide de rénovation énergétique, un autre portant sur la rénovation plutôt que le changement des fenêtres, l'un sur la réalisation des vitrines commerciales, un autre est en cours de finalisation et s'interroge sur la façon de mieux réaliser l'accessibilité du patrimoine ancien. L'objectif n'étant pas de rendre tout accessible pour tous, mais d'aller le plus loin possible tout en préservant le patrimoine dans son authenticité et de prévoir des solutions réversibles. Nous avons également en préparation un guide des enduits, destinés plutôt aux professionnels, et un guide des éléments de façades.

Concernant le guide d'efficacité énergétique, pour lequel nous avons travaillé avec un modèle statique plutôt qu'avec la dynamique des bâtiments, il contient trois exemples de maisons afin de comprendre comment atteindre l'objectif des 80 kWh/m²/an. Le guide de recommandations relatif aux fenêtres permet d'expliquer qu'il est souvent préférable de doubler la fenêtre plutôt que de la changer.

Benoît MELON

Je rappelle que la cible de notre réflexion est : comment concilier le respect du patrimoine avec des interventions contemporaines, qu'elles soient techniques ou dans la conception même du bâti et de sa composition architecturale. Je voudrais me tourner vers Bernard Voinchet pour réagir à la dernière intervention sur les menuiseries : qu'en pensez-vous ?

Bernard VOINCHET

Je voudrais faire une comparaison entre notre situation actuelle et ce qui s'est passé aux XVII^e et XVIII^e siècles. À cette époque, il y a eu pénurie d'énergie parce qu'il n'y avait plus de bois. Deux réactions ont suivi : l'invention d'un système de cheminée qui a permis de diviser la consommation de bois par deux, et le changement des fenêtres par un dispositif plus

étanche. Il y avait donc une nécessité de modifier le paysage urbain. Il faut y réfléchir, sachant que de vastes cheminées et de belles fenêtres à meneaux ont été conservées et distinguer le patrimoine à conserver de celui à faire évoluer. Nous sommes dans la même situation. Bien sûr que si les menuiseries sont en bon état, la meilleure solution est de les doubler. Il y a aussi la possibilité de faire une copie ou une belle menuiserie contemporaine. Il ne faut pas être dogmatique sur le sujet.

Benoît MELON

Pour relancer le débat, je vous poserai une question à tous : le constat fait généralement par le grand public est qu'il y a peu d'architecture contemporaine dans les centres anciens. À quoi pensez-vous que cela soit dû ? Est-ce un frein administratif comme on le reproche souvent ? Pensez-vous qu'il y a dans vos villes respectives, et par les mesures d'incitation que vous prenez, l'encouragement à la création contemporaine ? Quels outils pourrait-on utiliser ?

Bernard CORNU

Il faut distinguer la manière dont on réagit par rapport à des équipements publics et par rapport à des initiatives privées. À Poitiers, il y a quelques exemples d'architectures qui ont été contemporaines : ainsi le théâtre ou l'espace Mendès-France. Ce dernier est un centre culturel, scientifique et technique dont l'architecture fait encore parler aujourd'hui. Certains le trouvent déplacé près de la cathédrale ou à côté du baptistère qui est l'un des plus vieux bâtiments construits de l'époque chrétienne. Il est vrai que l'on réfléchit toujours avant de laisser venir de l'architecture contemporaine. Quelle sera la perception de la ville dans dix ans. C'est ce qui pourrait expliquer cette timidité à laisser venir du contemporain dans la ville.

Lorsque le PLU de l'agglomération de Poitiers a été refait, nous nous sommes interrogés sur la façon d'encourager dans certains endroits l'architecture contemporaine, du point de vue du particulier. J'ai signé il y a quelques mois un permis de construire très étonnant, en plein centre-ville de Poitiers, pour une habitation privée au cœur d'un îlot avec un projet contemporain qui se mariait bien avec son contexte. Nous avons trouvé là une utilisation extrêmement intelligente d'un espace et d'une manière qui ne dénaturait pas l'environnement. Il faut bien constater que l'on y regarde à deux fois, et nous avons peut-être tort. Néanmoins les permis de construire médiocres sont plus nombreux que les permis créatifs.

Michel SIMON

Je partage tout à fait ce que vient de dire M. Cornu. L'architecture et le patrimoine de Cahors ont évolué depuis l'époque médiévale. Nous n'avons peut-être pas le recul suffisant pour apprécier les évolutions apportées par le contemporain puisque nous le vivons. Hier à Cahors au cours d'une séance de travail de la commission locale des secteurs sauvegardés, nous avons eu une discussion : pour intégrer cette architecture contemporaine, il fallait régler une adéquation entre un pétitionnaire que nous avons en face de nous, un architecte qui soit à la hauteur de l'ambition et un entourage qui puisse accompagner cette réflexion. Il n'est pas évident de retrouver tous les jours cette trilogie en phase pour faire évoluer l'architecture. Si l'on trouve la bonne adéquation, nous arriverons à avoir cette intégration. Il est facile d'accuser l'Architecte des Bâtiments de France de conservatisme, mais il faut aussi que les pétitionnaires soient en phase. Hier nous avons quelqu'un qui avait envie de faire quelque chose : il a cherché un architecte pour traduire son ambition. Lorsque nous avons un tel duo, il faut savoir l'accompagner.

Alexandre MELISSINOS

L'exemple de M. Simon est une des rares fois où l'on a vu quelqu'un qui avait pris la plume, un charpentier, qui voulait une maison en rupture totale avec celle qui allait être démolie ou avec son environnement. Michel Simon a parlé d'usage moderne du bâti ancien. Notre obligation est celle-là. Si nous voulons vraiment conserver, nous ne pouvons, à l'échelle de la ville, conserver des édifices comme des objets. Si on ne leur donne pas une raison d'être au quotidien, le pari est perdu.

Julien TAJAN, architecte du patrimoine

Je voulais rebondir sur ces propos : qu'est-ce que l'architecture contemporaine ? Est-ce forcément quelque chose qui doit se voir, et l'on retombe dans la culture de l'objet architectural ? Ou est-ce tout simplement une architecture simple, d'accompagnement ? J'entends souvent mes confrères se plaindre de l'immobilisme, disant que l'on ne peut rien créer dans les centres-villes, mais qu'est-ce que la création ?

Benoît MELON

Il ne s'agit pas forcément d'avoir une architecture choquante et provocante, mais quelque chose qui est vraiment composé, une architecture domestique qui s'intègre dans le tissu ancien.

Patrick GIRONNET, Architecte des Bâtiments de France dans le Tarn

Dans la continuité de la réflexion, je crois au respect d'un sens qui guide l'acte de construire. Aujourd'hui, nous vivons une époque qui, dans le domaine des arts dont fait partie l'architecture, prône la rupture, une satisfaction rapide, une architecture éphémère. On réfléchit plus, en termes de concepteur, pour que son œuvre soit connue par les générations à venir. Plutôt que de parler de contemporain, il faudrait parler de l'acte de construire aujourd'hui, en 2011, avec des matériaux qui reflètent une technique actuelle. Bien évidemment, il ne s'agit pas de reprendre systématiquement les traditions d'antan bien qu'elles soient d'usage pour respecter certains bâtis anciens. Il me semble que notre réflexion commune est le problème de l'insertion judicieuse, harmonieuse et sensible par rapport à l'usage moderne dans un bâti qui a lui-même été construit dans le présent. Nous avons la chance d'être dans un pays où il y a un legs, un patrimoine, une authenticité, un livre ouvert de l'histoire de l'art de bâtir qui se poursuit. Espérons que ce qui se construit aujourd'hui est censé porter un sens, une continuité dans l'avenir. Il me semble donc que notre réflexion commune est d'arrêter d'opposer le centre ancien comme un conservatoire, mais de poser les véritables problèmes qui sont ceux de retrouver la vie dans ces centres. La modernité permet aussi de trouver l'agrément de vivre. Mais cet agrément se lit dans le rapport sensible que procure l'Histoire à travers la trace. Nous sommes dans un débat extrêmement riche. Les années passées avaient banni ces réflexions. Aujourd'hui, il faut repositionner ce substrat dans une époque où la technologie permet des performances dans la qualité du bâti sous deux aspects, scientifique et technique. J'aurais aimé voir davantage de confrontations sensibles et intelligentes entre les époques dans ce qui a été montré. Que sont capables de faire les hommes d'aujourd'hui pour être dans la dignité de ce que leurs prédécesseurs ont aussi eu à réfléchir ?

Didier AUSSIBAL, architecte au Parc naturel régional des Grands Causses dans l'Aveyron

Je pense que la question de l'architecture se pose aussi à travers l'architecte. La loi de 1977 sur l'architecture impose la présence d'un architecte pour les projets dont la surface est

supérieure à 170 m². Cette réforme a positionné l'architecte sur de l'exceptionnel. Les pratiques architecturales à l'étranger sont pluridisciplinaires, avec plusieurs regards croisés. Il y a autant d'ingénierie, que de sociologie, d'art ou de création. L'architecture d'aujourd'hui pose problème, car peu d'architectes de l'ordinaire s'en occupent. La grande réforme à faire dans les écoles d'architecture et l'enseignement doit revaloriser l'ordinaire, qui est aussi beau et intéressant à vivre que l'extraordinaire et le monumental.

Benoît MELON

Voulez-vous vous positionner par rapport à ce qui a été dit dans la salle, ou à des aspects plus techniques, puisque nous cherchons des solutions à partir d'exemples concrets ?

Marie-Bénédicte VIELMAS, architecte

J'ai vu la semaine dernière un reportage aux informations nationales sur une petite commune dont le conseil municipal à l'unanimité approuvait le déclassement d'un bâtiment de la commune pour permettre à de jeunes accédants à la propriété de construire leur maison. Cela m'a interpellée. N'y a-t-il pas un fossé entre les petites municipalités et l'Architecte des Bâtiments de France, d'où cette absence de dialogue ? Par ailleurs, certains villages n'ont pas de monument classé, mais sont tout aussi intéressants, et de ce fait, il y a toujours un dialogue entre patrimoine et architecture contemporaine. J'aurais voulu avoir votre avis sur le déclassement d'un édifice, et ce que cela provoquera dans ce village. Y avait-il finalement un intérêt ?

Michel SIMON

J'ai vu ce même reportage et j'ai été abasourdi, bien que nous n'ayons pas tous les éléments. C'est une problématique relativement prégnante. Malgré les difficultés, nous travaillons en symbiose avec l'Architecte des Bâtiments de France, nous avons besoin l'un de l'autre. C'est une préoccupation quotidienne et mon travail d'élu est de trouver cet équilibre entre le pétitionnaire, le professionnel, l'Architecte des Bâtiments de France et la collectivité.

Bernard VOINCHET

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, et cela signifie que nous devons modifier nos façons de travailler. La décision ne doit pas venir d'une seule personne, mais aussi des donneurs d'ordre, des responsables politiques, de l'administration et des architectes.

Concernant l'architecture contemporaine, nous avons parlé du théâtre de Poitiers qui est un bâtiment public, comme pouvait l'être une cathédrale au milieu de chaumières à l'époque où elles ont été construites. Nous nous retrouvons dans la même situation, l'Histoire se répète. Nous n'avons pas réfléchi à ce qu'était l'architecture ordinaire en centre-ville ou en dehors. Il y a une certaine paresse, à savoir que si nous faisons quelque chose « à la manière de ... », cela passe. Pourquoi ne pas imposer dans le PLU une nouvelle architecture pour certaines maisons ? Que doivent faire les architectes ? Il faut avoir une réflexion commune sur ce point. Il y a des exemples étrangers qui sont intéressants. Il faudrait faire une lecture de la ville pour savoir quelle architecture adopter selon les bâtiments. Nous en sommes encore loin.

Bernard CORNU

J'ai un autre exemple à Poitiers, avec une église ordinaire dont le propriétaire voulait se débarrasser. Finalement, un promoteur, un investisseur et un architecte ont transformé cette église en un hôtel contemporain, en gardant la structure de l'église. Cet exemple marie astucieusement les architectures et les usages.

Je suis d'accord avec cette idée de réhabiliter l'architecture ordinaire. Mais pourquoi ? Une des questions difficiles qui se pose pour le centre-ville de Poitiers est de savoir qui y habitera dans un an, cinq, dix ou vingt ans ? Lorsque le nombre d'étudiants a augmenté considérablement à Poitiers, il y a dix ou quinze ans, les logements ont été divisés en studios pour les louer aux étudiants. Il y a maintenant trop de studios et plus de logements de taille moyenne. Si on laisse faire les événements, bientôt le centre-ville de Poitiers sera habité par des personnes âgées et des étudiants. Deux catégories de population nécessaires, mais qui ne suffisent pas. Une famille trouvera plus facilement à se loger et dans des conditions plus confortables en faisant une dizaine de kilomètres que dans le centre-ville. Or un centre-ville a besoin de familles et d'enfants. Comment agir là-dessus ? On ne peut pas attendre que l'initiative privée produise les logements nécessaires. Notre PCMV va inciter à la recombinaison de logements plus grands à partir de plus petits. Nous pouvons aussi agir par certains leviers : le logement social est un élément structurant en urbanisme. Il faut travailler avec les bailleurs sociaux pour attirer des familles, faire des logements plus grands, avec des architectures innovantes. Les bailleurs se replient derrière le prix du foncier en centre-ville. Au-delà de l'architecture, savoir qui habitera demain dans le centre-ville et comment faire pour que ce soit possible est une question centrale.

Pascal DUBALLET

Il me semble que les deux dernières questions posées relèvent du champ de l'économie, que l'on ne peut ignorer. Finalement, les formes urbaines – pavillon, maison de ville, collectif – ont des champs d'application extrêmement définis en fonction du prix du foncier.

Cela est vrai aussi pour les architectes, car se pose la question de l'argent : un architecte qui va s'emparer d'un petit projet ne gagnera pas bien sa vie avec cette opération. Il devra avoir d'autres projets à côté. Cette question est essentielle.

Matthieu LARRIBE, directeur du CAUE du Lot

Je repenserai la question de l'envie sur les maisons individuelles, car lorsque nous faisons des constructions particulières, nous nous apercevons d'une très forte autocensure de la part des maîtres d'ouvrage. D'une part, il n'y a pas toujours une culture très partagée sur la question de l'architecture contemporaine, et les élus sont parfois un peu frileux. D'autre part, nous construisons la banalité collectivement, que ce soit les services de l'État ou les collectivités, en produisant des règlements qui engagent à reconduire des formules passées et passées, qui ne permettent pas aux gens d'exprimer leur créativité. Il y a un travail à faire sur la culture qu'il faut étendre de manière large. Les exemples qui fonctionnent notamment dans les pays du Nord, sont ceux qui ont des objectifs culturels partagés à l'échelle du territoire. Il y a des règles qui permettent l'expression d'une certaine diversité.

Laure COURGET

Les contraintes réglementaires conduisent souvent à paralyser la création. Concernant la demande de déclassement du monument historique, il s'agit du cas classique et assez courant de l'absence de dialogue, ou de relais dans les dialogues. D'autre part, les services instructeurs ont un décalage par rapport au territoire parce qu'ils ne vont pas sur place, et ne font pas ce relais d'information auprès du pétitionnaire, d'où les incompréhensions qui

deviennent inévitables. Le dialogue est indispensable. Il faut dialoguer et arriver à avancer ensemble.

Christian DARLES, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

Au niveau de l'école d'architecture, il existe depuis quelques années un enseignement sur le patrimoine ordinaire et banal encadré par Benoît Melon et moi-même. Il est vrai qu'il est difficile de lutter contre le narcissisme autobiographique de certains qui visent plutôt au spectaculaire. Il y aura à l'avenir un diplôme d'architecture qui sera consacré à ce petit patrimoine. Je tiens à signaler que depuis plusieurs années, nous tentons de répondre à des demandes faites par des municipalités. En ce moment nous travaillons à Cahors avec Laure Courget, Michel Simon, et les élèves de 5^e année, sur des problèmes ordinaires. La même démarche se met en place à Aureilhan dans les Hautes-Pyrénées.

Je soulèverai aussi le problème des études préalables et de ce patrimoine intérieur qui est autant à conserver que ces façades d'immeubles haussmanniens. N'y aurait-il pas la possibilité dans les permis de construire d'inciter les clients à des études préalables pour connaître la valeur patrimoniale de l'intérieur d'un bien ?

Benoît MELON

Cela pose le problème de la qualification de l'architecte. On constate que dans les écoles d'architecture, on forme peu à la connaissance des bâtis anciens, or il faut un minimum de connaissances pour pouvoir dresser un constat intéressant et intelligent.

Jean-Loup MARFAING, architecte au CAUE de Haute-Garonne

Le thème de cet atelier était la place de l'architecture contemporaine dans les centres anciens. J'ai eu le sentiment qu'il s'est exprimé une position au travers des interventions avec laquelle je suis un peu en désaccord. J'ai bien entendu que l'on souhaitait favoriser une architecture d'accompagnement, ordinaire, à l'échelle de l'habitat et que la créativité et l'exceptionnel étaient liés à l'équipement public. Je pense qu'il faut aller jusqu'au bout de cette position : par exemple, l'immeuble Péri, place Esquirol à Toulouse, est de l'architecture moderne des années soixante collé à un immeuble du XVII^e siècle, au cœur d'un îlot ancien. L'ABF de l'époque s'était farouchement opposé à sa réalisation. En revanche, un architecte des monuments historiques était pour. Aujourd'hui ce bâtiment fait partie du patrimoine et est une référence. Cela signifie que nous n'avons pas d'outil pour apprécier cette architecture. Le choix effectué est très subjectif. Autant il est facile de s'appuyer sur des règles connues de l'architecture ancienne, autant nous avons beaucoup de mal à juger cette architecture contemporaine. Il faut pourtant lui laisser la place dans le centre-ville. Si nous ne faisons que de l'architecture ordinaire pour les programmes privés, nous n'aurions pas la maison Guimard à Lille, ni l'immeuble Renaudie, ou l'immeuble art déco de La Dépêche du Midi, situé rue Alsace à Toulouse, objets singuliers qui font aujourd'hui partie du patrimoine. Alors, laissons la place à l'architecture contemporaine, y compris dans les programmes privés dans les centres anciens.

Benoît MELON

Vous avez soulevé deux sujets majeurs : l'architecture est le fruit d'une composition et non pas d'une équation, et l'architecture est un débat. Ce qui est intéressant c'est de nourrir le débat, et l'architecture doit en être le fruit, ce qui n'est pas toujours le cas.

Michel PEREZ

Pour conclure à mon tour cet atelier, je relèverai la problématique de la formation, non pas celle des architectes, mais des politiques et le manque d'information selon les niveaux. Il faut aussi retenir ce besoin de dialogue très en amont entre tous les partenaires du projet. Une réflexion est menée quand il s'agit de projets portés par des collectivités, mais concernant les projets individuels, une information pourrait être apportée. Il existe les CAUE, les services d'urbanisme dans les villes, mais il manque peut-être un maillon dans cette préparation.

Des exemples pertinents pourraient être partagés dans le cadre de démarches pédagogiques favorisant une meilleure compréhension de la réglementation.

Atelier 4

Quels savoirs partager entre acteurs des patrimoines bâtis ?

Carole DELGA

Dans cet atelier, notre réflexion portera particulièrement sur les savoirs nécessaires pour le patrimoine puisque la région Midi-Pyrénées a une politique de soutien pour le patrimoine et l'architecture. Travailler sur le patrimoine et l'architecture, c'est d'abord réfléchir sur les savoir-faire qui permettent de conserver ce patrimoine, de le réhabiliter, de le restaurer, mais également de le faire vivre et de l'adapter aux nouvelles finalités qui peuvent lui être données. Nous allons évoquer spécialement les techniques constructives à travers trois grandes interventions.

Robert SABLAYROLLES

L'opération ardoise a été initiée en 1999, en partant du principe de l'originalité des toits d'ardoises du Haut-Couserans en amont de Saint-Girons. Cette réalité repose d'abord sur une esthétique. Il s'agit d'une remarquable adaptation de l'homme à son milieu, à savoir que les Couseransais des XVIII^e et XIX^e siècles ont utilisé le schiste qui était facilement accessible et l'ont découpé avec les outils dont ils disposaient. Cette technique appelée à pureau dégressif permet une économie de matériau puisqu'il y a très peu de pertes. Ces toitures sont le charme du pays et on s'est aperçu en 1999 qu'elles étaient de plus en plus remplacées dans le meilleur des cas par de l'ardoise calibrée ou par des toitures en bac acier, en shingle, voire totalement synthétiques. L'idée première était de conserver le paysage en lien avec l'activité économique. Il s'agissait de régénérer cette activité liée à la couverture d'ardoises. L'objectif était de refaire les toits par pureau dégressif, ce qui est beaucoup plus difficile, et de rouvrir des carrières. Cette réouverture pour laquelle il y eut deux tentatives est le seul point négatif du projet.

Jean-Paul FALGUIE

Je travaille dans l'entreprise Falguié qui existe depuis 1987 sur le Couserans. J'ai fait 8 à 10 ans de formation lors d'un tour de France, ce qui m'a permis d'obtenir un savoir-faire dans les produits de couverture. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un gros déficit de formation en Ariège chez les ouvriers de l'ensemble des entreprises. Nous avons essayé, avec M. Zonch, de créer des formations pour des jeunes à la pose de l'ardoise au clou à pureau dégressif. Ces formations ont été dispensées par le Greta de Tarbes et par des LEP sur l'ensemble de la France. L'opération ardoise est née il y a une dizaine d'années au sein de la communauté de communes. Il y avait une dévalorisation du patrimoine architectural sur l'ensemble du Couserans, avec des matériaux de couverture non adaptés à nos vallées. Les problèmes rencontrés étaient d'ordre financier, car les particuliers n'étaient pas prêts à doubler ou tripler leur facture, malgré la prestation proposée. Nous avons réussi à obtenir des subventions pour l'opération ardoise pour tenter de compenser le différentiel entre l'ardoise au crochet, calibrée, et l'ardoise à pureau dégressif au clou cuivré. Le montant va du simple au double. Actuellement, l'ardoise calibrée se situe à 72 €/m² et l'ardoise à pureau dégressif arrive à 150 €/m² pour la fourniture et la pose. L'accessibilité et la complexité du chantier font aussi varier les prix. Nous avons obtenu une subvention de 50 €/m², mais elle ne couvre pas la différence entre les deux produits. L'inconvénient est aussi au niveau des permis de construire : certains matériaux ont été autorisés dans les vallées, ce qui a dévalorisé leur architecture. De plus, ils ne sont pas du tout adaptés aux régions de montagnes et aux importantes différences de température. Leur longévité est donc moindre

que celle de l'ardoise au clou : 15 à 25 ans contre 80 à 100 ans. De même, le bac acier dure entre 20 et 30 ans et présente des problèmes de dilatation. La durée de vie de l'ardoise au clou est un argument de vente. On peut aussi rencontrer la tuile noire PV10 qui n'est pas non plus adaptée puisqu'elle n'est pas étanche à la neige. Le produit n'est pas cher, mais durera 25 à 30 ans. Les problèmes rencontrés concernent principalement le coût et le savoir-faire professionnel et l'incohérence des élus face à l'architecture des vallées. Dans chaque vallée, le travail du matériau est différent d'où des formations différentes et adaptées.

Robert SABLAYROLLES

Jean-Paul Falgué vous a démontré que le coût vient de la pose et de la taille des ardoises qui se fait à la main. C'est cette taille qui permettait à l'époque d'économiser le matériau et d'avoir très peu de pertes. Pour pallier le problème financier, en 1999 les porteurs de projet ont proposé un financement de 50 €/m² pour l'ardoise et 85 €/m² pour la lauze qui est plafonné à 120 m² pour un particulier et 300 m² pour les édifices publics. Un débat s'est engagé sur la question du financement des particuliers par les collectivités au nom de la conservation du patrimoine paysager. La réponse a été positive. L'opération a concerné les communes du Haut-Couserans et le Castillonnais et s'étendra peut-être à d'autres communes en 2011. Des subventions ont été accordées par le Conseil général et le Conseil régional à hauteur de 40 % chacun, 10 % pour la communauté de communes et 10 % pour la commune. Les partenaires de cette opération ont été le CAUE de l'Ariège et en particulier Agnès Legendre, la communauté de communes, les services départementaux et de l'État pour l'examen des projets, la vérification de la conformité des dossiers et la distribution des avis sur les permis de construire de la DDT. Le porteur de projet qui était au départ le pays Couserans est désormais le PNR des Pyrénées ariégeoises. Il faut y ajouter la chambre des métiers et de l'artisanat qui a formé une cinquantaine de personnes. Plusieurs entreprises se sont lancées dans cette opération, ce qui reflète la dynamisation de l'économie.

Sur 10 ans, 133 toitures ont été restaurées dont 21 pour les collectivités ; 555 160 € de subventions ont été versés ; 46 entreprises ont travaillé dans le cadre de l'opération ; 50 emplois ont été créés.

Jean-Louis PAULET

Dans la chaîne du coût de ces opérations, vous avez pu identifier les sources et les raisons des coûts exigés, depuis l'extraction jusqu'à la mise en œuvre : y a-t-il des tris préalables ? La taille est-elle mécanisée ? Y a-t-il plusieurs fournisseurs de matériaux ?

Jean-Paul FALGUIÉ

Ce n'est pas le coût du produit qui pèse le plus sur le prix au mètre carré, mais le prix de la manutention. Avant d'être reposée, l'ardoise doit être triée trois fois : à la dépose, au sol lorsqu'elle est retaillée et juste avant la pose. Un ouvrier peut réaliser 5 m² à 7 m² par jour, sans compter le triage. Pour une ardoise calibrée, fixée par crochet, le rendement est de 40 m² à 50 m² par jour. C'est donc le coût de la manutention qui crée la différence de prix.

Jean-Louis PAULET

Pourquoi le choix du cuivre pour les clous ?

Jean-Paul FALGUIÉ

Lorsque l'on fixe l'ardoise sur une volige ou une planche, cette dernière n'est pas toujours sèche. De plus, le bois travaille constamment à cause du taux d'humidité ambiant qui change suivant les saisons, le jour et la nuit. Cela tire sur le clou et casse l'ardoise. Le clou en cuivre, grâce à une certaine élasticité du métal, évite que l'ardoise casse. De plus, la longévité d'un tel clou est de 200 ans, contrairement au clou en fer forgé. L'oxydation protège le clou, ce qui n'est pas le cas pour le métal. C'est le plus souvent le point de fixation qui est abîmé plutôt que l'ardoise, et la vieille ardoise est souvent réutilisée.

Une intervenante

Ne pensez-vous pas que la nouvelle législation permettant de passer de 20 à 40 m² sans permis de construire soit un handicap ?

Carole DELGA

Il y a quand même une déclaration de travaux à faire. Nos communes n'ont pas toujours de document d'urbanisme, donc pas de réflexion en amont sur le choix des matériaux par exemple. Pour les petites communes, ce n'est pas non plus leur priorité. L'important dans cette expérience est la communication et la diffusion auprès des porteurs de projets. Quand les propriétaires sont sensibilisés, le pouvoir de conviction est important. Il faut noter les 133 réalisations, car la population de la communauté de communes concernée est peu élevée. C'est donc une réussite.

Robert SABLAYROLLES

Concernant les permis de construire et les déclarations préalables, nous avons envisagé un PLU qui s'est révélé trop coûteux pour la commune. Mais si le règlement national d'urbanisme est appliqué correctement, le résultat est le même. Nous avons réussi à empêcher un mitage pavillonnaire avec la transformation de granges en maisons et nous avons obligé les acheteurs de ces bâtiments à rénover leurs toitures avec de l'ardoise. La rénovation des habitations est soumise au code de l'urbanisme.

Michel GIRON, architecte à Sarrancolin, Hautes-Pyrénées

Concernant la réouverture des carrières, quels sont les écueils ? Est-ce que la réglementation ne la pénalise pas ?

Jean-Paul FALGUIE

De nouvelles lois sont entrées en vigueur stipulant que toutes les carrières devront être remises en état à l'issue de l'exploitation. C'est un coût énorme qui a accéléré la fermeture des carrières. Un autre problème est la concurrence étrangère. On trouve sur le marché français beaucoup d'ardoise d'Espagne qui a un prix très inférieur à l'ardoise française en raison du coût de la main-d'œuvre, soit un écart de prix d'environ 30 %. Les carrières françaises ont donc fermé les unes après les autres. Il en reste deux en Hautes-Pyrénées et sur le Tarn, près de Durfort.

François GIUSTINIANI, directeur des Archives des Hautes-Pyrénées

Effectivement, il reste quelques petites carrières entre Lourdes et Labassère. Elles sont très menacées et des travaux ont été entrepris pour les soutenir. Il y a aussi ces questions de coûts induits et ces entreprises ne peuvent être reprises. Ce problème touche aussi les

autres matériaux comme le marbre local. Cette question me paraît gravissime en termes de développement durable et de coût carbone, puisque nous avons des carrières à quelques kilomètres.

Jean-Paul FALGUIE

Pour rendre ces carrières viables, c'est à nous de travailler sur ces projets pour conseiller l'utilisation de matériaux de proximité.

Jean-Paul FALGUIE

Sur l'ardoise au clou, nous reposons pratiquement 75 % des toitures.

Gabriel DAVID, CAPEB

Je voulais rappeler que l'article 42 de la loi du 24 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, a introduit une modification du code de l'environnement. Elle autorise pour des durées limitées et pour les besoins de la restauration, l'ouverture de carrières de faible importance de proximité. Cela permet de passer à un régime déclaratif au lieu d'un régime d'autorisation. Cette possibilité a été renforcé par un arrêté ministériel du 26 décembre 2006. Il y a cependant un problème économique et technique : économique en raison du coût d'ouverture de la carrière de proximité et technique, car il faut avoir l'autorisation du propriétaire, souvent privé, de rouvrir sa carrière. En revanche, reste toujours l'obligation de remettre la carrière dans un état paysager satisfaisant. Il faudrait que l'architecte des bâtiments de France argumente en faveur de telles ouvertures auprès du préfet, en insistant sur l'utilisation en restauration du patrimoine et sur les volumes raisonnables. Les élus et artisans doivent également être sensibilisés.

Jean-Louis LACOUT, professeur à l'ENSIACET et à l'École Européenne de l'Art et de la matière à Albi

Pour avoir beaucoup travaillé dans le développement durable et les déchets industriels sur Midi-Pyrénées, l'ouverture des carrières de petit volume est effectivement autorisée. La remise en état paysagère n'est peut-être pas aussi difficile que cela et il faut surtout argumenter sur les circuits courts pour donner la priorité au développement durable.

Michel GIRON, architecte à Sarrancolin, Hautes-Pyrénées

Concernant la réouverture des carrières, se posent plusieurs problèmes : celui de l'analyse qualitative des ardoises qui coûte cher. Comment réanimer une carrière qui ne vit plus depuis 50 ans ? Comment trouver des savoir-faire ? La communauté du Louron est dans le même cas et a pensé recenser les besoins de la population pour passer des commandes. Comment aider de modestes communautés et pérenniser les savoir-faire ?

Carole DELGA

Nous voyons dans ces premiers échanges qu'il est important de sensibiliser les acteurs quant aux richesses locales et à la possibilité de les utiliser dans le cadre des circuits courts.

Jean-Louis PAULET

Nous allons donner la parole à Alain Klein et Alain Marcom sur Tercruso et le programme de recherche.

Alain KLEIN

Le patrimoine en terre crue de Midi-Pyrénées concerne plusieurs dizaines de milliers de constructions réparties sur une large étendue du territoire régional. Ce patrimoine regroupe une grande diversité de types de bâtis couvrant un large éventail historique allant du 13^e au 20^e siècle : des fermes sous de nombreuses déclinaisons typologiques et leurs annexes, des maisons de maître, des demeures urbaines et des immeubles à plusieurs étages localisés dans des villages, des bourgs et de grandes villes. Il y a également de nombreux lieux de production, ateliers de potiers et fours de briqueterie, des murs de clôture, des chapelles et églises (18 recensées), des presbytères, des remparts et autres dispositifs à caractère défensif. En revanche, aucune mairie ni école en terre crue n'a été inventoriée jusqu'à présent.

Non seulement ce patrimoine en terre recouvre une grande diversité de types architecturaux, mais il présente également une large variété de techniques constructives. Si l'on s'en tient seulement aux murs, plusieurs techniques principales sont recensées :

- La technique de la terre massive, sous forme de terre empilée par couches continues. Dans ce cas, il est difficile de déterminer si des coffrages ont été utilisés ou non.
- Le pisé, sous forme de couches continues, mais avec un coffrage tenu par des perches extérieures ou des barres traversantes.
- La construction en bauge, sous forme de pains de terre empilés sans coffrage. Les parements sont le plus souvent retaillés après coup.
- Le torchis en remplissage de colombage.
- La construction en adobe, brique de terre moulée sous forme de différents modules.

Ces constructions en terre peuvent véhiculer trois messages :

- Compte tenu de la diversité et de l'exceptionnelle richesse de ce patrimoine en terre crue, de la variété des types, des datations, des techniques, la quantité d'édifices et l'étendue des territoires concernés, nous pensons que le patrimoine en terre de Midi-Pyrénées constitue un élément culturel identitaire fondamental qui mériterait une attention renforcée de la part de tous.
- À plusieurs titres, ce patrimoine en terre est une véritable source d'inspiration pour l'habitat durable et écologique du 21^e siècle. La terre est une ressource disponible localement, c'est un produit naturel, respirant, peu énergivore pour sa mise en œuvre et éternellement recyclable, ne laissant aucun déchet. Ses qualités en matière thermique et hygrothermique sont indéniables : qualité d'inertie, stockage des calories, certaines techniques ont un pouvoir isolant certain. Sa compatibilité est totale avec plusieurs autres matériaux naturels tels que les fibres végétales, le bois. Le maintien de ce patrimoine en terre valorise des cultures constructives et des savoir-faire artisanaux locaux, vecteurs d'activité économique vitale en secteur rural, et non délocalisables. De plus, ces techniques anciennes sont intéressantes pour la restauration du bâti ancien, mais aussi pour la construction neuve. D'autre part, les formes et les types architecturaux peuvent être une source d'inspiration pour les concepteurs d'aujourd'hui. Enfin, la capacité d'intégration de ce patrimoine dans le paysage naturel et urbain est aussi à méditer.
- À notre sens, ce patrimoine en terre crue et cuite, mériterait à juste titre de figurer parmi les grandes thématiques déjà retenues par la Région Midi-Pyrénées, et de bénéficier d'un centre de ressources spécifique étroitement associé aux problématiques de l'habitat rural, de l'habitat durable, de l'éco-construction, de la maîtrise de l'énergie et des énergies

renouvelables, et accessible à tous. Ces architectures ordinaires, qui appartiennent à notre quotidien, pourraient être valorisées, au même titre que la politique des Grands Stes, qui sont à même d'attirer les touristes et de représenter notre région.

Alain MARCOM

Je suis maçon dans une SCOP qui fait partiellement de la construction en terre depuis 1987 dans la région Midi-Pyrénées. On constate que le problème de la terre est son invisibilité. Cette discrétion induit une ignorance des modes de mise en œuvre de la terre, malgré ses avantages écologiques et architecturaux. Cette ignorance est continue, du début de la chaîne de production jusqu'à l'exécution. En réponse à cela, l'association ARESO, association régionale des éco-constructeurs du Sud-Ouest dont nous sommes membres, et qui comprend artisans, architectes, distributeurs de produits écologiques, fabricants et briquetiers, a tenté de monter un programme avec trois laboratoires publics toulousains. L'un d'entre eux est le LMDC, laboratoire des matériaux et de la durabilité de la construction, qui est un laboratoire de génie civil de l'INSA, à l'université Paul Sabatier de Toulouse. Il y a aussi le laboratoire de recherche de l'école d'architecture de Toulouse, et le laboratoire régional des ponts et chaussées qui fait partie du ministère. Enfin, la cinquième organisation partenaire de ce programme est celle des Compagnons du devoir puisque le volet formation est primordial.

Les objectifs de ce programme sont de caractériser ce qu'est la terre crue dans ses différentes techniques, ses déclinaisons et si possible ses différents gisements, afin d'enrichir des bases de données. Cet outil devrait aussi permettre de formater des essais : la normalisation des produits dans le bâtiment est liée aux types d'essais et la mise au point des protocoles de ces essais est un enjeu fondamental et stratégique en termes d'économie locale ou régionale, mais aussi mondiale. Il y a également l'enjeu du développement durable pour lequel il faut produire des fiches de déclaration environnementale et sanitaire pour ces produits et mettre ainsi en avant l'intérêt écologique de la construction en terre. L'avantage de ce groupement de structures est d'avoir un cercle de qualité où tout le monde est présent, sauf les maîtres d'ouvrage professionnels, de façon à ce que des enrichissements croisés se produisent.

Je rappelle les composantes du programme : il y a cinq partenaires. Deux financements sont en cours. La Région a apporté un concours financier très important afin d'équiper les laboratoires. La DREAL a permis la recherche dans son laboratoire régional. Malheureusement en Midi-Pyrénées les projets répondant à des appels d'offres ne peuvent être financés conjointement par l'ADEME et la Région. Pour l'instant, la situation est bloquée de ce fait. Le programme a débuté depuis 2 ans et le phasage est ralenti. L'accession bibliographique est assez avancée, la caractérisation a été assurée par des élèves ingénieurs. À terme, le projet vise un cycle d'amélioration auprès des fabricants. Sur les 8 briquetiers de Midi-Pyrénées, 5 fournissent des éléments pour l'expérimentation qui attend des financements. Nous sommes sur un programme de caractérisation de briques de terre crue, fabriquées par des briquetiers de Midi-Pyrénées. Cette région est sans doute celle de France dont le patrimoine en terre crue est le plus important. Nous avons une responsabilité historique vis-à-vis de ce matériau et de ces techniques pour tenter de lui donner sa chance pour le développement durable. Il n'y a pas un matériau plus économique en énergie incorporée à la fabrication que l'adobe. La mécanisation est une source d'économie importante, mais aussi de consommation d'énergie et d'émission de CO₂ importante. La survivance de l'adobe au 21^e siècle est menacée et dépendra des incitations que la Région pourra mettre en place. Enfin, la résistance mécanique de ce qui est fabriqué actuellement est très proche de celle de l'adobe ancien (3,8 MPa), ce qui devrait le faire perdurer.

Jean-Louis PAULET

L'intervention suivante porte sur une expérience de formation continue en patrimoine.

Philippe BRET

La formation professionnelle « restauration du patrimoine » a été imaginée à la suite d'un constat : il y a une vingtaine d'années, la demande en restauration du patrimoine existait de manière très forte, mais il n'y avait pas de professionnels capables d'intervenir sur ces matériaux. Il a fallu remettre sur le marché des professionnels en capacité d'intervenir sur le patrimoine. Cette formation s'est structurée en plusieurs temps, pour se définir, répondre à un référentiel, être certifiée pour un niveau CAP. Elle entre également dans des programmes de formation rémunérée et la région Midi-Pyrénées permet à des stagiaires de se former.

La sectorisation des savoirs chez les professionnels est un problème qui se pose de façon récurrente. Or, le patrimoine demande une vision globale. C'est pourquoi cette formation se déroule en trois parties, avec pour objectif de comprendre comment fonctionne le bâtiment, quel qu'il soit, quels sont les matériaux, les types d'intervention possible, les interactions entre les différents éléments. C'est cette vision transversale qui permet aux stagiaires de savoir s'orienter dans cette complexité.

La formation se base sur trois piliers, voire quatre, pour un total de 900 heures :

- La formation théorique.
- Un chantier-école avec une intervention sur un bâtiment sélectionné par le CAUE pour ses qualités architecturales et patrimoniales. Les formateurs sont des artisans spécialisés.
- L'insertion en entreprise, en variant les techniques étudiées.
- L'évaluation des stagiaires pour la délivrance d'un diplôme, par le contrôle continu, mais aussi par la soutenance d'un mémoire sur les méthodes mises en œuvre pour restaurer un bâtiment patrimonial.

Il existe en France d'autres centres qui forment à ce titre d'OPRP (ouvrier professionnel en restauration du patrimoine) et le référentiel de chaque centre s'adapte au patrimoine local.

Le taux de placement des stagiaires est intéressant, allant jusqu'à 80 % selon les années. Le CAUE est également en partenariat avec le Conseil général pour d'autres projets tendant à valoriser les savoir-faire. Cependant, l'accès à la commande publique est compliqué de par le cheminement administratif, et en particulier la logique d'allotissement pour les ouvriers spécialisés.

François GIUSTINIANI, Directeur des Archives des Hautes-Pyrénées

Le titre de l'atelier « Quels savoirs partager » signifie aussi la conservation de sources écrites ou graphiques des réalisations du passé. Le constat actuel montre que pratiquement rien n'est fait pour conserver les traces du milieu bâti, en particulier en Midi-Pyrénées. Au sein de la Maison de l'Architecture, nous avons régulièrement des réunions et une réflexion pour sensibiliser à la conservation des archives.

Les archives regroupent l'ensemble des documents produits ou reçus par un organisme donné dans le cadre de son activité. Pour les architectes, ce sont les plans, toute la documentation écrite, la correspondance, également les archives électroniques. Pour les maîtres d'ouvrages, c'est aussi la conservation des concours. L'idéal serait de constituer une base de données pour conserver la trace de ce qui a été construit, mais aussi des projets non aboutis, et des propositions non retenues dans le cadre des concours. Il existe dans chaque département des archives départementales, parfois communales, avec comme relais les CAUE, les SDAP. Par ailleurs, nous avons travaillé sur un tableau d'archivage pour les

archives d'architectes qui sera sur le site internet de l'ordre des architectes et sur celui des archives départementales. C'est un outil qui permet de distinguer ce qui est à conserver et ce qui ne l'est pas.

Jean LE POTTIER, Directeur des Archives de la Haute-Garonne

Au-delà de l'apport d'information par les services d'archives, ceux-ci peuvent aussi constituer le lieu de la ressource, de la constitution d'un savoir sur les pratiques constructives, les matériaux, les plans, les projets. Cela ne concerne pas uniquement les constructions officielles et les grands bâtis, mais aussi par exemple le petit bâti rural. Parmi les sources possibles, citons les archives des notaires ; les archives fiscales ; le plan cadastral ou les terriers sous l'ancien régime qui peuvent comprendre des descriptions des ouvrages bâtis ; tout ce qui a trait à la construction publique ; pour des périodes plus récentes les permis de construire conservés en communes ; pour les matières premières et les matériaux, le contrôle des carrières conservé dans les archives départementales ; les archives des architectes ; celles des entreprises de construction ou de fabrication. Par ailleurs, les services d'archives ou les bibliothèques disposent de livres relatifs à l'architecture, à la construction ou au bâti.

Michèle de CASTELBAJAC, propriétaire du château de Caumont (32), représentante de la Demeure Historique pour Midi-Pyrénées et le Gers

Je regrette que les propriétaires privés de monuments historiques ne soient pas davantage informés, afin de trouver plus facilement des artisans qualifiés pour de la restauration.

Éric CRON, Conservateur du patrimoine et directeur du service de l'Inventaire et du patrimoine de la Région Aquitaine

Le patrimoine est une compétence partagée à différents niveaux institutionnels et c'est aussi un concept nomade qui fait appel à de nombreuses disciplines des sciences humaines. Le résultat est que, même si les institutions françaises patrimoniales ont été prises en exemple, l'on s'aperçoit qu'en France, nous n'avons pas une vision globale sur la question du patrimoine, mais plutôt sectorielle ou disciplinaire. Aujourd'hui, plutôt que sur la défense de nos vieilles institutions ou de nos vieilles méthodes, les enjeux portent sur le dialogue des compétences pour éviter les décalages pouvant amener à des aberrations.

Un intervenant

Le patrimoine n'est pas un problème de technique, peut-être même pas de savoir-faire, mais est celui d'une culture partagée sur la notion de l'appartenance. Le patrimoine est quelque chose qui fondamentalement se transmet. Sommes-nous sur une culture de transmission ? Quelle est notre appropriation de notre patrimoine ?

Carole DELGA

Il est également très important de sensibiliser les élus et les fonctionnaires à la commande publique et à l'allotissement. Ce peut être une des actions à développer en liaison avec les organismes de formation, mais aussi avec le CNFPT. En effet, par rapport à la problématique des circuits courts, il est nécessaire d'avoir des lots très différenciés et spécifiques, alors que la réglementation nationale incite à faire de gros lots, mais qui empêche l'adaptabilité.

Concernant la terre crue, la Région a prouvé son soutien à ce patrimoine, notamment par le biais de la Maison de la Terre de Poucharramet et par le soutien aux projets de recherche. Il est important de souligner l'interconnexion des politiques régionales. Celle des Grands Sites permet d'attirer un public large. Une politique de promotion autour du patrimoine de la terre crue ou cuite peut être complémentaire de la politique des Grands Sites. En effet, une fois les touristes sur le territoire, attirés par des sites phares tels que le Pic du Midi ou Rocamadour, ils pourront s'approprier le patrimoine bâti, artisanal, ou gastronomique. La politique des Grands Sites promeut dans un premier temps des sites vitrines, mais elle est ensuite relayée par les offices de tourisme pour mettre en valeur les caractéristiques et les identités de nos territoires.

Nicole SCOTTO D'ABUSCO, Proviseure du lycée professionnel du bâtiment à Beaumont-de-Lomagne

Il serait extrêmement intéressant de former les professionnels du bâtiment de demain. Les lycées du bâtiment de la région seraient preneurs d'un travail en commun, autour du patrimoine bâti, destiné à une sensibilisation minimum des futurs acteurs de la construction au niveau régional. Il serait souhaitable de réfléchir ensemble à des formations complémentaires, pour les enseignants ou les élèves.

Daniel ESTEVEZ, enseignant-chercheur à l'ENSAT

Je voudrais rebondir sur la question du cloisonnement, et la difficulté d'obtenir une vision globale des questions relatives au patrimoine. S'agissant de la vision globale de l'utilisation et du croisement des techniques, un acteur me semble important sur ce point : c'est l'architecte, le maître d'œuvre. N'y a-t-il pas un travail à faire, en collaboration directe avec des architectes, voire des artistes, pour parvenir à des opérations exemplaires ? A titre d'exemple je mentionnerais les réalisations dans différentes régions d'Afrique, de l'architecte Francis Kéré, qui produit une architecture contemporaine en s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels.

Jean-Paul FALGUIE

Depuis quelque temps en Ariège, nous travaillons avec le CAUE. Nous avons un partenariat pour créer un cahier des charges sur le patrimoine architectural de l'ensemble des vallées. En effet, nous avons rencontré des problèmes : à chaque changement d'architecte des bâtiments de France, chacun voulait réinventer le patrimoine des vallées.

Anne-Marie ALBERTIN, Conservatrice du musée départemental de l'Ariège et responsable du Service patrimoine, musée, archéologie au Conseil général

J'ai eu à suivre la réalisation de deux gros chantiers : la restauration du château de Foix entre 1991 et 2007, et la rénovation et la réhabilitation du musée départemental de l'Ariège à Saint-Lizier. Dans ces deux cas, je me suis aperçue d'un manque dans ces programmes de réhabilitation des monuments historiques, à savoir l'étude archéologique du bâti qui est très rarement mise en place dans le cadre des PAT obligatoires faits par les architectes du patrimoine. Cela peut être une aide à la décision importante, notamment dans le cadre de découvertes fortuites comme c'est souvent le cas dans les monuments historiques.

Isabelle MOULIS, ethnologue du patrimoine et consultante

Le partage du savoir entre les acteurs du patrimoine a été évoqué, mais il faudrait aussi envisager le cas de l'auto-construction ou de l'auto-restauration. C'est aussi une facette très

importante de la transmission du savoir. Il en est de même des enjeux de sensibilisation aux techniques constructives et de la diffusion des techniques à mettre en œuvre pour sauver un bâtiment. En tant qu'ethnologue, j'évoquerai la question de certains savoirs ou savoir-faire en voie de disparition, qu'il est urgent de recueillir et de caractériser pour un jour les transmettre.

Philippe MONDY, Service développement par le patrimoine de la Région Midi-Pyrénées

Concernant la formation présentée par Philippe Bret qui présente déjà un excellent bilan, une vision prospective est-elle possible ? Quel est le soutien apporté par les organismes professionnels à ce type d'initiative ? Comment mesurer la réalité du besoin professionnel en ce domaine, pour s'ajuster et faire en sorte que l'appareil de formation s'adapte à ce besoin ? Quel recrutement pour ce type de formation ?

Jean-Louis PAULET

Cette préoccupation sur le patrimoine va au-delà de la France et est même européenne. Elle a commencé dans les années 1990 par une tentative européenne de mettre en place des référentiels culturels sur le bâti ancien, qui intégraient l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hollande et la France. J'ai eu l'occasion de participer à ces travaux et j'ai pu constater qu'il y avait un hiatus entre une certaine vision de la formation dite de haute qualification qu'étaient les métiers du patrimoine, et la nécessité de viser plutôt les publics de bas niveau, parce que c'était d'abord un problème de partage de culture. Partager une culture, c'est partager une histoire et raccrocher les savoir-faire à un passé et à la préparation d'un futur. Il s'agissait de tenter une expérimentation à échelle réduite, ce que nous avons fait sur le Gers, et ensuite de voir dans quelles conditions l'on pouvait essaimer vers d'autres partenaires. Il est évident que suivant les régions, les centres qui sont en convention avec nous ont des contacts avec des organismes. Cela signifie qu'il n'y a pas d'obstacle de principe à mettre en place des partenariats. Nous entrons aussi dans un processus de compétition où chacun revendique le droit de prendre le dossier en main.

Concernant la demande émanant des gens cherchant à connaître le patrimoine et qui veulent pour cela passer par la formation, nous constatons que la demande ne vient pas forcément des bas niveaux de qualification. Nous avons des personnes qui entendent restructurer leur métier, changer de fonction et qui arrivent avec une culture, un savoir-faire et des compétences qui n'ont pas de lien avec le patrimoine, mais qui sont très utiles au fonctionnement de leur entreprise. Elles y voient les conditions d'une application sur les ouvrages qu'elles pourraient être amenées à traiter en tant que professionnels du bâtiment. Or, les Régions se préoccupent des bas niveaux de qualification et des personnes en difficulté, mais pas forcément de celles qui sont en restructuration professionnelle. De ce fait, cela interdit des recrutements de hauts diplômés. Nous nous efforçons de diversifier ces publics, parce qu'il y a le plus souvent reprise d'entreprise, réappropriation des savoirs et développement d'une politique commerciale de la personne formée qui n'est plus du niveau de l'artisan d'autrefois. L'on constate que le champ du patrimoine est en hausse, avec notamment la mise en place du bac professionnel « restauration du patrimoine » qui a donné lieu à trois référentiels différents : métiers du toit, charpente et gros œuvre. Le patrimoine en tant que tel est un secteur complet et le fait d'associer le patrimoine à la formation initiale n'est pas du temps perdu. Mais cela donnera-t-il les résultats attendus, à savoir faire partager une culture sur ce patrimoine au plus grand nombre ? Chaque fois que nous avons pris des gens en situation d'exclusion dans le cadre des recrutements régionaux, la solidarité a eu lieu entre ceux qui forment, ceux qui sont formés et le public qui les a accueillis par les chantiers-écoles. Il s'agit donc d'un phénomène culturel qui se produit à l'occasion de la formation et de la confrontation avec les professionnels. Cette technique est-elle généralisable, sachant qu'elle est plutôt basée sur des solidarités de culture ?

Un intervenant

Dans le cadre de l'Observatoire régional du patrimoine, il serait intéressant d'avoir une action ciblée sur les possibilités en matière de professionnalisation des acteurs, avec tous les dispositifs possibles, que ce soit l'enseignement initial en lycée, par apprentissage, la formation continue classique, les chantiers-écoles.

Jean-Paul FALGUIE

Sur la formation en général, on a pu s'apercevoir ces dernières années que les qualifications ne correspondent pas au niveau du diplôme obtenu. Nous sommes souvent très déçus dans les entreprises sur la qualité professionnelle de ces jeunes diplômés. Parfois nous nous interrogeons sur la personne qui les a formés et sur les qualités de ce formateur. Il faudrait travailler en partenariat avec la plupart des entreprises, car nous sommes au bout de la chaîne, nous embauchons ce personnel. Les travaux manuels ont aussi été dévalorisés en prétextant des petits salaires. Or, un chef d'équipe travaillant dans le bâtiment sur le patrimoine ancien perçoit entre 2 000 et 4 000 €. C'est un salaire valorisant, et l'on pourrait se permettre d'améliorer les formations dans tous les centres.

Un intervenant

Je suis d'accord et cela pourrait être généralisé à de nombreuses formations. Il faudrait avoir un débat sur les contenus des formations. Il y a aussi un niveau de culture sur l'histoire de l'architecture chez les architectes qui est de plus en plus inquiétant et qui peut poser problème sur les chantiers. Il y a là aussi un problème de formation et de contenu qui me paraît essentiel.

Restitution des ateliers

Atelier 1 – Le patrimoine architectural : atouts ou contraintes pour un projet urbain ?

Agnès LEGENDRE

Cet atelier a été introduit par Catherine Pinol, conseillère régionale de Midi-Pyrénées, qui a plus particulièrement insisté sur les orientations du patrimoine en tant que levier de développement, et la prise en compte de ses atouts notamment pour s'intéresser, non pas à un objet patrimonial, mais à une logique de développement dans laquelle on inscrirait cet objet, avec une volonté forte de rompre avec une conception cloisonnée du patrimoine.

Les trois interventions, au moins pour deux d'entre elles, se sont beaucoup attachées à l'utilisation d'outils de préservation du patrimoine architectural et paysager, et d'outils de développement, notamment en matière d'urbanisme.

La première intervention était celle d'André Rouch, maire de la commune d'Alzen en Ariège, président de la communauté de communes du Seronnais, et président du PNR, assisté de Céline Mariani du bureau d'études Interfaces. Nous sommes dans le contexte d'une commune rurale du piémont pyrénéen où le paysage est valorisé par la présence d'une chapelle et d'une cascade. La volonté de la commune a été d'une part de préserver les qualités paysagères et architecturales de ce secteur au travers d'une ZPPAUP et d'utiliser l'outil PLU pour installer judicieusement des zones à ouvrir à l'urbanisation tout en respectant les besoins de l'activité agricole.

L'intervention de M. Mazière nous a conduits à Saint-Émilion en Gironde avec des enjeux et une spécificité différents. La « Juridiction » de Saint-Émilion est constituée de 8 communes qui ont fait l'objet d'une couverture totale par une ZPPAUP. Ce site est également labellisé par l'UNESCO. Il fonctionne toujours sur l'idée de la juridiction, notion mise en place au XII^e siècle. Nous avons une permanence du périmètre de ce secteur depuis plusieurs siècles, qui a été mis en avant au travers du label de l'UNESCO. Ce site comprend à la fois un domaine bâti, viticole et fluvial puisqu'il est bordé par la Dordogne. Il y a eu une utilisation conjointe de plusieurs outils : la ZPPAUP intercommunale, un PPRi relativement contraignant, un PPRMT sur l'intercommunalité puisque le site se trouve sur un réseau de galeries souterraines, et un secteur sauvegardé sur le bourg de Saint-Émilion.

La particularité de ce secteur est la création d'un collège des Sages qui s'appuie sur une volonté politique forte de ne pas muséifier ce secteur. Ce collège regroupe l'ensemble des personnes publiques associées et d'autres partenaires mobilisés selon leurs spécialités pour émettre un avis sur lequel pourra s'appuyer l'ABF, notamment pour la délivrance des permis de construire.

Ensuite, nous avons eu la présentation de Jean-Claude Ausset, Maire d'Aujols dans le Lot, assisté de Gaëlle Duchêne, qui ont réalisé un projet de ZPPAUP et un PLU. Ces deux projets ont été menés simultanément. Cette commune est composée d'un bâti très diffus, avec un lac au centre du village, bordé de lavoirs papillons. Il y a également une tour crénelée bâtie sur un point haut, d'où des problèmes de co-visibilité récurrents sur l'ensemble de la commune. La volonté de réaliser ces documents d'urbanisme fait suite au constat que la constructibilité était limitée. Ce qui génère de nombreuses ruptures puisque cela obligeait les porteurs de projets à bâtir en continuité d'un bourg, et ménageait un premier plan non satisfaisant en matière de patrimoine. L'implantation de ce bâti diffus est très particulière puisqu'il utilise des microreliefs. Il était donc indispensable de descendre à une échelle très fine pour mesurer les enjeux en termes de solutions et de projets. Ce qui a sous-tendu le projet de PLU était d'utiliser les caractères identitaires du bâti et de la trame urbaine et de les réutiliser dans les projets nouveaux.

Il s'agissait de trois interventions très différentes, essentiellement en milieu rural, avec une problématique et des enjeux plus particuliers pour Saint-Émilion. Ils illustrent bien l'intérêt d'utiliser ces outils dans la gestion de l'urbanisme, surtout lorsqu'on veut s'attacher à

protéger certains secteurs et avoir un développement harmonieux qui joue avec les qualités du patrimoine pour permettre un essor de la commune. Pour ces trois projets, l'objectif politique vise à accueillir des populations nouvelles dans des conditions satisfaisantes et porteuses de sens mais surtout respectueuses du patrimoine naturel et culturel.

Atelier 2 – L'équipement culturel : quelles opportunités pour le patrimoine, l'espace public et le territoire ?

Philippe PIEUX

Le thème de l'atelier portait sur l'équipement culturel, et nous tentions de voir les rapports entre un vrai projet de bâtiment et son rayonnement sur un lieu. Nous avons eu trois cas différents : l'un concernait l'école nationale de musique de Rodez, qui est l'implication d'un bâtiment phare dans un contexte urbain ancien ; l'autre sujet à Saint-Ferréol concerne la réhabilitation d'un édifice en vue d'un rayonnement (en termes de tourisme culturel) sur un très grand territoire ; enfin, le dernier thème portait sur un bâtiment thermal à Encausse dans le Comminges dont la réhabilitation permet le développement d'activités en matière de spectacle vivant, rayonnant elles-mêmes sur un vaste territoire.

Ces trois opérations ont soulevé des interrogations diverses avec des contextes différents. Par exemple, le cas de l'école de musique de Rodez posait à la fois la question de l'intégration urbaine, de la continuité et de la création d'espace public, de la revitalisation du chef-lieu et une adaptation à un programme très complexe puisque l'école de musique avait des contraintes. L'architecte a pris en charge l'ensemble de celles-ci en tentant de les sublimer en termes de matériaux, avec l'utilisation de la pierre, du verre et du bois, et en référence avec les instruments de musique

Pour ce qui est du musée-jardin du canal du Midi à Saint-Ferréol, la question était très différente, puisqu'il s'agissait de reprendre un site, chargé de l'histoire de Pierre-Paul Riquet et de grande valeur patrimoniale mais très dégradé. Il fallait ensuite accueillir des activités, du public et faire de l'interprétation. L'enjeu de ce projet est territorial au sens où il intéresse l'ensemble du canal du Midi, impliquant de motiver les collectivités concernées pour engager une dynamique de partenariat permettant de faire revivre le projet et les bâtiments réhabilités.

Nous avons vu ensuite le projet de réhabilitation à d'Encausse-les-Thermes, avec la création d'une structure d'animation pour les arts de la rue, qui rayonne sur l'ensemble d'un territoire. Cette opportunité a eu un temps de gestation très long, puisqu'il a fallu 8 ans pour monter le projet, avec la difficulté de trouver des partenariats en milieu rural. Aujourd'hui, le succès est là, avec un développement local et une activité sociale importants.

Les questions posées par les participants concernaient la dimension territoriale des éléments, le poids pour les collectivités notamment des bâtiments désaffectés de plus en plus nombreux (écoles, tribunaux, hôpitaux...), les objectifs de développement à partir d'un projet culturel, les financements. L'on constate aussi l'élargissement de cette volonté de protection du patrimoine à un moment où les financements sont difficiles à trouver. Il a été question de gérer le patrimoine de manière plus sélective, avec une approche consistant à abandonner l'idée que l'on se fait d'un patrimoine en parfait état, et que l'on pourrait laisser évoluer doucement sans intervenir. Un autre aspect intéressant a été soulevé concernant d'autres destinations du patrimoine, dans une approche plus environnementale, afin de trouver une adéquation entre la valeur économique et la reconquête naturelle sur des bâtiments. Il y a cependant parfois une certaine brutalité à intervenir par de l'architecture contemporaine et la rupture n'est pas toujours la solution. Quant à la position des ABF sur ces projets, ils sont plus souvent partenaires que générateurs de contraintes, surtout quand il s'agit d'équipement de cette ampleur.

Atelier 3 – Comment concilier bâti ancien et architecture contemporaine ?

Philippe LABAUME

Une première intervention de M. Voinchet a permis de poser des éléments de réflexion, l'importance de la perspective historique a été resituée, et la relation à l'homme rappelée. Il a également insisté sur le danger du pastiche, qui fait perdre une authenticité et ne crée pas de patrimoine.

Ont suivi deux présentations, avec pour chacune un élu et un technicien, sur des projets politiques souvent ambitieux puis une traduction technique avec parfois des limites.

Le premier exemple concernait Cahors, présenté par Michel Simon et Laure Courget. Les enjeux portaient sur l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'attractivité en lien avec l'économie, et la question du vivre ensemble. Le patrimoine va participer à tout cela. La multiplicité et l'interaction entre les différents outils ont été notées. Un parallèle a été établi entre la requalification d'un quartier ancien et un quartier durable. Un point a été fait sur la consommation énergétique des bâtiments, plutôt favorable à l'ancien. Un exemple a illustré un partenariat public-privé permettant de trouver un compromis harmonieux entre habitat, commerce au rez-de-chaussée et espace public.

Pour Poitiers, une présentation de Messieurs Cornu et Duballet exposait la préoccupation des élus relative au centre ancien, avec une projection à horizon 20 ou 30 ans. Il a été question d'un phénomène intéressant puisque Poitiers est une ville étudiante dotée de nombreux studios pour les accueillir, ce qui nuit à la diversité de logements. A été évoquée l'intensité urbaine, qui prend en compte les services et commerces que l'on peut avoir en ville. Des outils pratiques ont été développés par la ville de Poitiers notamment différents guides pratiques sur la réhabilitation, l'accessibilité, etc.

La problématique portait surtout sur l'usage contemporain du bâti ancien, afin de le valoriser. Il a été signalé la complexité du montage des projets en centre ancien. De plus, sur l'architecture ordinaire, les architectes interviennent très peu en raison de la législation, mais aussi parce que c'est un marché peu rémunérateur et peu porteur en termes de notoriété. Il a été question d'un empilement réglementaire qui nécessiterait un toilettage.

Des pistes de réflexion ont été formulées : susciter la pluridisciplinarité dans les équipes, investir dans la formation des élus et des architectes éventuellement en revoyant les référentiels, engager des diagnostics d'études préalables pour éviter les erreurs et travaux inutiles, favoriser l'animation pour permettre l'appropriation, remettre à plat les règles d'urbanisme et les justifier pour améliorer la compréhension du public.

Des sujets sont restés en débat : faut-il limiter à une ambition ordinaire les interventions sur le patrimoine privé ordinaire ? L'architecture contemporaine avec l'intervention d'un architecte renommé vise souvent des opérations publiques, alors que pour le patrimoine ordinaire, il faudrait des interventions subtiles, s'inscrivant bien dans le tissu patrimonial. Par ailleurs, il a semblé qu'un levier pour intervenir en centre ancien pouvait être l'habitat social, avec un frein qui néanmoins le frein constitué par le coût du foncier en centre historique.

Enfin, il a été question de l'évaluation de l'architecture contemporaine à l'avance : sera-t-elle en mesure de « faire » patrimoine dans l'avenir ?

Atelier 4 – Quels savoirs partager entre acteurs des patrimoines bâtis ?

Daniel ESTEVEZ

Cet atelier a insisté sur un aspect important, à savoir que le patrimoine n'était pas seulement la conservation ou la production d'objets, mais aussi la diffusion de savoirs.

Trois expériences de diffusion et de partage ont été présentées.

La première intervention de Robert Sablayrolles et de Jean-Paul Falguié portait sur la couverture en ardoises à pureau dégressif en Ariège. L'expérience est très volontariste au travers de la transmission de cette technique. Cela interroge sur la nature des savoirs en jeu dans la construction, en particulier concernant le patrimoine. Il a été question du coût et de la viabilité économique des techniques de construction. L'expérience rapportée, qui vise à promouvoir l'usage de ce système de couverture en ardoise dans la région, est subventionnée, car elle entraîne un surcoût significatif. Ces opérations sont mises en œuvre en raison d'un volontarisme des collectivités publiques, notamment les Communautés de Communes qui veulent promouvoir cette technique constructive tout en valorisant les savoir-faire correspondant et en sauvegardant les emplois. Comment rendre viable ce type de dispositif constructif ? Sachant que cette technique repose sur l'utilisation d'ardoises exploitées en carrières, qui pour des questions économiques n'ont pu être ouvertes. Ce sont donc des ardoises espagnoles qui sont utilisées. Toute l'argumentation portant sur le développement durable du fait d'une production locale est remise en cause.

La deuxième expérience évoquée concernait le programme de recherche Terra Nova sur la terre crue et sa mise en œuvre. Il a été fait un inventaire intéressant des systèmes constructifs en terre crue de la région Midi-Pyrénées qui révèle une richesse incroyable des différentes techniques et constructions, et pouvant être des leçons pour le travail contemporain des architectes.

La dernière intervention était une expérience de formation, menée par le CAUE du Gers sur des chantiers-écoles. Cette opération a pris pour base le fait qu'il existait depuis longtemps une demande de restauration privée face à un manque de compétences techniques. La formation proposée est décomposée en trois grandes parties : théorie, chantier-école et insertion professionnelle en entreprise. Il y a donc des phases de chantiers effectives dans lesquelles les savoirs peuvent se diffuser et se pratiquer. Cette expérimentation est interdisciplinaire.

Ces trois expériences soulèvent des questions. Il est souhaitable d'augmenter le niveau d'information des acteurs de l'édification qui contribuent au chantier lui-même, mais aussi de l'ensemble des intervenants : les propriétaires, les élus, et même le public et les architectes. Ces derniers ont un rôle majeur à jouer en matière de cloisonnement des savoirs et des techniques dans le domaine de la restauration du patrimoine. La mise en place de bacs professionnels, l'implication dans la formation professionnelle avec une ambition dans la diffusion des savoirs apparaissent intéressants. Le cas de l'École européenne de l'art et des matières d'Albi a été évoqué et est aussi dans l'idée d'une interdisciplinarité. Un des nœuds de la question, pour la diffusion des savoirs techniques, consiste à décroiser les expériences pour avoir une vision globale. Et les architectes sont concernés en premier lieu. Conserver – adapter – actualiser – constituent des paradoxes dans le patrimoine et ses savoirs techniques qui sont souvent motivés par un refus latent des écritures contemporaines. L'avenir de la diffusion technique dans le domaine de la restauration-construction, impose la prise en compte de quatre axes de travail : le partage de pratiques interdisciplinaires, le retour sur expérience, les notions de développement durable et la valorisation d'opérations exemplaires dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques.

Le travail de l'architecte burkinabé Francis Kéré a été mentionné : son œuvre extrêmement contemporaine et passionnante repose presque entièrement sur des techniques constructives issues du patrimoine technique vernaculaire burkinabé. Ce sont des exemples à méditer pour notre territoire car ils offrent une possibilité d'écriture contemporaine.

Table ronde

Thierry GUIDET

Le rôle de cette table ronde est de tenter de prolonger, d'élargir et d'enrichir les travaux qui se sont déroulés ce matin dans les différents ateliers. J'ai choisi de retenir deux sujets transversaux qui m'ont paru courir dans la plupart des interventions.

Le premier est la question de la formation de tous les acteurs du patrimoine et de l'architecture. N'y a-t-il pas aujourd'hui une déperdition, voire une disparition, de certains savoir-faire chez les artisans ? Ne forme-t-on pas aujourd'hui les architectes dans un esprit un peu narcissique, avec la volonté de faire à tout prix une œuvre originale, ce qui les amènerait à délaisser l'architecture ou le patrimoine ordinaires ? Dans quelle mesure les élus sont-ils préparés à faire face aux difficiles arbitrages qui sont leur lot quotidien ?

Le deuxième point est de se demander s'il est possible de trouver une nouvelle affectation culturelle aux immeubles désaffectés. Quel en sera le coût ? Quel sens cela a-t-il ? Plus généralement, qu'est-ce qui fait patrimoine ? Le patrimoine est le regard qu'à un moment donné, la société porte sur son passé et ses richesses ? Ne sommes-nous pas victimes de certaines manœuvres de l'esprit du temps ? Le patrimoine est-il seulement une ressource ?

Sur la question de la formation, je voudrais entendre Mireille Grubert, puisque c'est son métier principal actuel. Les architectes spécialistes du patrimoine, puisque c'est la spécialité de l'école de Chaillot, sont-ils bien formés aujourd'hui ?

Mireille GRUBERT

Bien sûr qu'ils sont bien formés et nous nous efforçons jour après jour de les former de mieux en mieux. Il est vrai que c'est un challenge important, parfois difficile, mais le nombre de personnes venues assister à cette journée nous montre combien cela est essentiel. La formation des architectes au patrimoine évoque plusieurs questions différentes : il y a la question de la formation initiale. À l'école de Chaillot, nous formons des architectes déjà diplômés et qui souhaitent se spécialiser dans le patrimoine. C'est donc une petite partie que nous allons mener vers une expertise la plus pointue, mais aussi la plus pertinente possible. Il faudrait insister sur la façon de former initialement les architectes de façon plus adéquate au patrimoine. Ils le sont déjà, mais de façon un peu hétérogène. Lorsque nous les accueillons à Chaillot pour leur formation post-diplôme, nous avons à faire à une population assez hétérogène, ce qui est dommage. Les étudiants en architecture seraient, je crois, très favorables à un enseignement du patrimoine mieux développé. Pour revenir à la formation post-master, celle des architectes au patrimoine dont nous sommes responsables à l'école de Chaillot, nous pouvons dire que l'enseignement se développe de deux manières : d'une part en apportant une expertise technique la plus pointue possible sur les techniques de restauration, de diagnostic, d'appréhension du bâti, de ses qualités, de l'état dans lequel il se trouve pour lui donner une seconde vie ou lui permettre de poursuivre sa vie avec des usages contemporains. Mais nous nous efforçons aussi de former les architectes, tout en ayant cette expertise technique, à être très attentifs aux évolutions de la doctrine et aux évolutions sociétales. L'appréhension du patrimoine est très fortement dépendante et variable selon la place qu'il occupe dans la société et dans les groupes dans lesquels il se situe. Il y a toujours une place pour le patrimoine dans l'Histoire et nous faisons partie de cette chaîne historique où la notion de patrimoine change. Nous avons la responsabilité de lui trouver une valeur, une raison d'être et de le mettre au service du développement pour demain. C'est sur ces deux versants que nous essayons d'organiser notre enseignement, notre expertise technique et notre capacité à construire l'avenir.

Thierry GUIDET

Fabrice Mazaud, sur la formation des architectes puisque vous-même en êtes un, qu'est-ce qui vous a amené à vous spécialiser dans ce domaine ? J'aimerais aussi que vous me parliez de la formation des artisans, dont les savoir-faire varient beaucoup selon les endroits. Cela posait-il problème lors de la réhabilitation de monuments prestigieux ?

Fabrice MAZAUD

Dans le domaine des musées où nous intervenons principalement, à ma connaissance, il n'y a pas de réelle formation. C'est surtout le fruit de l'expérience, la mise au point d'une méthode de travail, et le travail pluridisciplinaire qui sont très importants en matière de patrimoine. Dans les musées, ça l'est encore plus, car les exigences du bâtiment sont souvent contradictoires avec les exigences de conservation des œuvres. Cela pose des problèmes tout à fait spécifiques et c'est l'expérience acquise qui permet d'avoir une meilleure perception.

Quant aux artisans, leur perte des savoirs dépend beaucoup des endroits : il y a des lieux où il existe une transmission du savoir importante, et aujourd'hui de plus en plus de personnes s'intéressent aux techniques de restauration. Il y a réellement un potentiel important de développement de ces savoirs. Cependant, ils sont menacés, comme c'est le cas de la pose des ardoises évoqué ce matin dans l'atelier 4. La durée de vie de la toiture qui peut être d'un siècle n'est pas un argument suffisant face au prix élevé.

Thierry GUIDET

Gabriel David, la transmission des savoir-faire est-elle en danger ?

Gabriel DAVID

Je ne pense pas. Le président Malvy insistait sur les perspectives liées au développement durable. Plus les paramètres liés à ce développement durable pénétreront dans la conscience collective, plus nous devons raisonner en démarche globale. C'est une raison suffisante pour que ces savoirs perdurent. Il nous appartient, architectes, maîtres d'ouvrage, tous les acteurs, de favoriser cette transmission du savoir. Il y a réellement des perspectives d'avenir, y compris pour les exemples cités.

Thierry GUIDET

Quel est le contenu de votre mission de chargé de formation à la CAPEB ?

Gabriel DAVID

Il s'agit de trouver des formateurs compétents pour traiter de questions spécifiques, de faire le lobbying nécessaire pour créer le référentiel de formation initiale ou de formation continue pertinent. Mon parcours est celui d'un architecte qui a d'abord œuvré dans le patrimoine social. J'ai été sollicité par cette fédération d'artisans présente sur tout le territoire pour intervenir à l'occasion d'animations de chantiers-écoles.

Le débat de la compétence s'est toujours posé. Il existait déjà au XI^e siècle, lors de la réception des aspirants chez les compagnons. Mais il y avait le temps de former, et le voyage qui permettait de transmettre des compétences, de les adapter aux matériaux locaux. Aujourd'hui, on nous demande de former un bac professionnel en trois ans et un CAP en deux ans. L'absence du compagnonnage de chantier conduit à la rupture de la

transmission des compétences liées aux traditions, à l'habitat vernaculaire. Cette rupture s'est accrue avec les deux guerres mondiales : nous avons perdu énormément d'hommes en 14-18, puis en 39-45, il y a eu l'accélération des 30 glorieuses. Tous les diplômes fabriqués durant cette période sont le reflet de ce qui s'est passé : c'est de l'allotissement, du sectoriel. Il a donc fallu s'interroger pour savoir si à travers les diplômes, il était possible de trouver un accélérateur de transmission de compétences que serait la formation initiale. C'est le type de formation professionnelle qui a été présentée par le CAUE du Gers. Il en existe pour les demandeurs d'emploi et développé par l'AFPA, notamment à Toulouse. La profession, aidée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, a également créé un titre dispensé dans une vingtaine de lycées professionnels en France qui est le bac professionnel « intervention sur le patrimoine bâti », avec trois dominantes : charpentier, maçon, couvreur. Il faut néanmoins souligner le défaut des formations dans leur ensemble qui spécialisent très tôt l'enseignement conduisant à une absence de vision transversale.

Thierry GUIDET

Aujourd'hui, dans les milieux de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, quelle est la sensibilité à ce problème ?

Gabriel DAVID

Il y a d'abord le marché : les artisans, dès enregistrent une baisse d'activité, se retournent vers le marché du patrimoine. Certains avaient conservé un noyau dur de compétences pour intervenir sur le patrimoine. Cependant, en l'absence d'une visibilité et d'une durabilité des marchés, il sera difficile de garder les meilleurs.

Il y a aussi le problème des normes : le développement durable est obligatoire. Dès lors qu'un bâtiment changera d'usage, qu'il aura des fonctions d'habitat ou tertiaires, il faudra y mettre du confort actuel, tout en respectant le bâti et en acceptant une compatibilité des matériaux. Parfois les normes sont plus drastiques que ce que permettrait le bâti ancien.

Je voudrais aussi alerter les élus ruraux pour qu'ils aident les artisans. En effet, depuis le mois de janvier de cette année avec la loi de Grenelle II, s'ils n'ont pas pris un arrêté spécifique dans leur PLU ou dans leur POS pour protéger ce qui a un caractère patrimonial, la priorité sera donnée à tout projet portant sur l'amélioration thermique plutôt que sur la restauration du patrimoine. Il faut trouver une connivence entre les élus, les artisans, les formateurs et le marché. Si l'on veut utiliser les produits bio-sourcés, il y a un travail important à faire pour les caractériser dans les cahiers des charges. Il est essentiel d'être attentif à ce que les gros industriels et leurs laboratoires ne nous freinent pas sur le recours à des produits de proximité pour le bâti ancien en imposant leurs produits à moindre coût.

Michèle GARRIGUES

Pour illustrer le dernier propos de Gabriel David, je voudrais citer le cas d'une ferme de qualité en terre cuite, démolie à 95 % pour être rebâtie en moellons, ce qui est scandaleux. Nous avons parlé ce matin de patrimoine prestigieux, mais j'aimerais également que l'on évoque le petit patrimoine bâti de nos communes. Je suis le Maire d'une commune rurale de 1 350 habitants dans un territoire périurbain à 20 kilomètres de Toulouse, et je fais partie d'une communauté d'agglomérations, le SICOVAL, qui regroupe 36 communes et 70 000 habitants. Nous avons des communes très rurales de 80 habitants, et d'autres de 12 000. Je vous laisse imaginer la différence patrimoniale. Je pense que nous avons un moyen de protéger ce petit patrimoine par la sensibilisation des élus qui n'en ont pas toujours la connaissance. Outre l'église ou le château, nous avons aussi de petites maisons de bourg, des fermes, des fontaines, des croix rogatoires qui faisaient partie de notre paysage et qui disparaissent, car elles sont de nature privée à 95 %. Avec le recensement

de ce petit patrimoine, nous pouvons déjà intervenir. Cela a été mis en place sur le Sicoval : c'était un travail de fourmis, indispensable. Avec des chantiers de jeunes, l'été, aidés des architectes, nous avons réussi à restaurer de petits biens que nous mettons en valeur à travers des sentiers de randonnées.

Concernant la formation, la relation des élus avec les Architectes des Bâtiments de France a été diabolisée. Je ne suis pas d'accord avec cela : nous travaillons très bien avec l'ABF et nous arrivons, grâce à des contacts réguliers, à faire évoluer des personnes privées dans leurs projets. Je constate également que lorsqu'il y a un secteur protégé, de plus en plus d'architectes interviennent dessus. Cela permet de faire des constructions de qualité. La difficulté que nous avons parfois avec les ABF c'est qu'ils autorisent à l'un ce qu'ils refusent à l'autre. Nous avons sur notre territoire le canal du Midi et nous devons réaliser des constructions techniques comme notamment des stations d'épuration qui nous posent des problèmes majeurs. Là aussi, par des discussions, des réunions régulières avec la commission des sites, avec des représentants de VNF, les riverains ou l'Architecte des Bâtiments de France, nous arrivons à résoudre les difficultés.

Thierry GUIDET

Je souhaiterais une réaction de Mireille Grubert, avec sa double casquette d'ancien Architecte des Bâtiments de France et de directrice de l'école de Chaillot, sur la sensibilisation des élus à ces questions de protection et de sauvegarde du patrimoine. Quel est à votre avis l'état de la situation et que peut-on faire pour l'améliorer ?

Mireille GRUBERT

C'est bien sûr une question essentielle, les élus sont au cœur du dispositif. La compréhension de l'architecture et du patrimoine par les élus doit être la meilleure possible. Les élus sont issus d'origines professionnelles diverses, mais ils doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences. Il faut leur donner la sensibilité pour aller chercher l'expertise là où elle se trouve et savoir la reconnaître. Il me paraît important qu'ils puissent disposer de cette expertise parmi les architectes du secteur privé, mais aussi du secteur public. À l'école de Chaillot, nous formons aussi les architectes et urbanistes de l'État qui deviennent architectes des bâtiments de France. Il nous semble maintenant presque paradoxal que cette formation ne bénéficie pas à des architectes qui iraient travailler dans des collectivités territoriales. Une réflexion serait à mener sur ce qui pourrait être un corps d'architectes urbanistes non seulement de l'État, mais aussi des collectivités territoriales, et pour que le secteur public mette à disposition des acteurs de cette nature. Il y a une prise en main du patrimoine par les collectivités territoriales : l'État transfère les compétences en matière de patrimoine vers les collectivités territoriales, mais il faut aussi leur transférer les compétences sur lesquelles les élus pourront d'appuyer.

Thierry GUIDET

Patrice Béghain, vous avez été un professionnel de la culture et du patrimoine, puis un élu. Quel jugement portiez-vous, quand vous étiez adjoint à la culture de Lyon, sur la sensibilité et le niveau de connaissance des autres élus sur l'ensemble de ces questions ?

Patrice BEGHAIN

Je me garderai bien de répondre à cette question. S'agissant de la France, nous parlons d'un contexte très particulier. Je ne sais pas si l'État transfère les compétences en matière de patrimoine aux élus et aux collectivités territoriales, mais il leur transfère surtout les charges. Il y a un retrait considérable de l'intervention de l'État et du ministère de la Culture

dans ce domaine. Mais il y a plus que cela : il y a aujourd'hui un affaiblissement provoqué de la compétence patrimoniale de l'État. Nous avons beaucoup parlé des ZPPAUP dans les ateliers : elles n'existeront plus dans 4 ou 5 ans et seront remplacées par des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine : AVAP. Chacun sait aussi les débats au Parlement qui ont entouré les responsabilités qu'exercent aujourd'hui les Architectes des Bâtiments de France. Nous sommes dans cette période d'affaiblissement économique, financier et réglementaire du rôle de l'État, provoqué par des élus parlementaires qui sont aussi maires. Il faut aujourd'hui remettre de l'ordre dans la maison du patrimoine, et savoir qui fera quoi demain. Globalement, les élus ont acquis une certaine maturité avec toutefois un problème : il y a beaucoup d'élus à la culture, au patrimoine et à l'urbanisme, mais il n'y en a pas à la fois à l'urbanisme et au patrimoine. Il serait bienvenu d'aller dans ce sens. La Communauté Urbaine de Lyon a intégré la compétence patrimoine dans son service urbanisme. À l'avenir, il faudrait aller vers des transferts de compétences et de moyens. Bien entendu, l'État doit garder des compétences d'évocation en cas de conflit. Il manque une tierce personne au débat : dans la liste presque exhaustive des personnes à former au dialogue entre l'architecture, la création architecturale et le patrimoine, il manque les concitoyens. En effet, nos débats sont très consensuels, mais ce sont souvent les concitoyens qui, soit ne souhaitent pas de réglementation, soit sont très conservateurs. Il y a encore beaucoup à faire pour la formation des citoyens à ce dialogue intelligent et respectueux entre la création contemporaine et le patrimoine. C'est aussi une exigence très importante.

Thierry GUIDET

Nous sommes passés de la question de la formation aux questions plus générales sur le patrimoine. Les propos du Conseil général de l'Ariège cités précédemment et cette angoisse face à l'abondance de bâtiments intéressants dont on ne sait quoi faire, ni comment et à quel prix les sauver pose une vraie question : peut-on et doit-on tout sauver ? Et pour en faire quoi ?

Michèle GARRIGUES

Tout sauver, je ne sais pas. En revanche, si l'on considère le patrimoine privé, nous disposons de quelques outils pour aider les propriétaires privés à le préserver. Nous pouvons faire des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), nous avons aussi l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour les destinations locatives. Parfois, les intercommunalités abondent et aident les privés à restaurer. Dans le cas où nous n'aurions plus beaucoup d'argent, nous pouvons déjà protéger, sans restaurer en totalité et faire en sorte que le bâtiment ne continue pas à se dégrader. En revanche, pour les bâtiments publics, dans les villes et bourgs importants, les bâtiments en déshérence sont souvent acquis pour faire du logement social. Nous avons pratiquement dans toutes les communes des PLH, plans locaux de l'habitat, qui permettent de créer des logements sociaux et nous arrivons souvent à travailler avec les bailleurs sociaux. Bien entendu, c'est souvent à la Commune ou à l'intercommunalité d'amener le foncier ou à le céder à un prix raisonnable.

Gabriel DAVID

Sur les bâtiments emblématiques, le « grand » patrimoine, tous les savoirs, les compétences et les recherches qui seront développées sur ce patrimoine finiront par bénéficier à l'artisan. C'est le rôle des fédérations et des formateurs que de distiller la connaissance. Pourtant, le plus souvent, l'artisan travaille sans architecte, sur une architecture antérieure à 1948 et surtout du XIX^e siècle.

En revanche, quoi de plus durable que le patrimoine qui fait la qualité de nos pays et des quartiers anciens ? Ce sont bien ces derniers qui limitent l'usage de la voiture. Sur les matériaux bio-sourcés, puisque l'on veut faire des circuits courts, le chanvre, la paille, le chaume sont produits localement. Les textes de loi autorisent à extraire localement de la pierre. Donc les savoir-faire associés, si l'économie le permet, perdureront. Seulement 50 % des artisans de la région vont partir en retraite dans les 4 ans, et 40 % des compagnons et salariés dans les 5 ans. Or, former en 3 ou en 4 ans est insuffisant. Il faut trouver des accélérateurs démographiques : formation initiale ou continue, formation d'adultes. Les élus doivent aussi nous aider à prendre en charge ces formations, à éduquer et à sensibiliser les jeunes mais aussi les orienter vers les métiers de l'artisanat.

Patrice BEGHAIN

Je pense qu'il faut tout sauver. Pendant des siècles, voire des millénaires, on a sans cesse détruit pour reconstruire. Ce que nous appelons notre patrimoine depuis le XIX^e siècle s'est édifié sur la ruine des patrimoines précédents. Le problème véritable n'est pas celui de la conservation, mais celui de l'utilisation. Il est vrai que tous les responsables du patrimoine ont à gérer une succession de faillites : la faillite de la chrétienté, celle du capitalisme industriel du XIX^e siècle, et aujourd'hui celle de l'État qui vend toute une série d'équipements publics. Il faut trouver un usage à tous ces bâtiments. Pour les églises, par exemple, il faudrait un jour que l'État ait une discussion sérieuse avec l'Église de France pour lui demander d'accepter la désaffectation d'un certain nombre d'églises rurales ou urbaines. De nombreuses communes sauraient utiliser ces édifices dont elles pourraient avoir besoin.

Par ailleurs, l'intervention de l'architecte d'aujourd'hui dans un contexte patrimonial doit respecter un concept avancé par l'architecte italien Giovannoni, à savoir l'*ambiente*. Le vrai problème est l'intelligence et la sensibilité des architectes, le bon usage des techniques de construction d'aujourd'hui et des matériaux, pour parvenir à un dialogue heureux et respectueux avec le monument historique, et rendre les lieux habitables pour l'homme.

Mireille GRUBERT

En ce qui concerne une sélection des éléments qui feraient ou non patrimoine et que l'on devrait se donner la peine de garder, la question ne doit pas être posée ainsi. La question de la réutilisation est très importante. Nous avons cette année à Chaillot des cours publics ouverts à tous et nous avons choisi de mettre en avant la question de l'architecture et du patrimoine industriel, et sa réutilisation dans la société d'aujourd'hui. Il sera intéressant de voir dans 30 ou 40 ans, après l'émergence de l'architecture industrielle comme patrimoine, ce qu'il en est de son histoire et de sa position dans les territoires d'aujourd'hui. C'est une préoccupation importante pour les élus dans de nombreuses communes en France. L'approche de la valeur du patrimoine peut se faire par l'échelle du territoire. C'est le travail, la compréhension et l'entente qui pourra naître entre les responsables locaux, les élus, la population et les professionnels sur l'ensemble du territoire qui feront émerger presque naturellement ce que l'on veut retenir comme patrimoine commun. C'est à cette entente commune à une échelle globale qu'il faut s'attacher.

Fabrice MAZAUD

Cette question pourrait se résumer à : conserver le patrimoine, pour quoi faire et pour combien de temps ? L'adéquation entre un programme et un bâtiment est très importante. La question de la durée n'est pas souvent posée, mais une fois un bâtiment réhabilité, il va revivre et il faut s'interroger sur le devenir de nos propres aménagements. Cette transformation pose la question de l'évolutivité et de la réversibilité des aménagements. Cette question peut être rattachée à la préoccupation de développement durable. Une

restauration peut entraîner des surcoûts, mais si on a eu la sagesse de prévoir des évolutions futures, elle peut s'avérer intéressante, y compris financièrement.

Échange avec le public.

Christian DARLES, ENSAT, en charge de l'enseignement du patrimoine

La commune de Castelnaud-Montratier dans le Lot a 14 églises, dont la plupart en ruine. Faut-il les restaurer ?

Patrice BEGHAIN

C'est une question de sens et de relations humaines, de la façon dont les habitants ressentent les choses, et si la ruine fait sens dans le paysage ou l'environnement, si elle est un élément d'identité. Il faut restaurer la notion de monument dans ce qu'elle a d'affectif.

Roland CHABBERT, Conservateur au Service de la Connaissance du Patrimoine à la Région Midi-Pyrénées

Je voulais vous rassurer sur la méthodologie de l'inventaire général. Notre travail a évolué et nous sommes là pour garder la mémoire de l'ensemble du patrimoine : il faut tout conserver.

Nicolas BRU, chargé de mission au Conseiller Général du Lot

Dans un contexte de pénurie financière qui caractérise notre société actuelle, ne pourrait-on pas imaginer que la conservation en tant que telle soit aussi un moteur d'activité pour le patrimoine ? Est-on obligé de réaffecter des bâtiments ? Ce qui existe en termes de conservatoire du patrimoine environnemental qui se contente de conserver des espèces, ne serait-il pas applicable au patrimoine architectural ou mobilier ?

Mireille GRUBERT

Le patrimoine naturel se reproduit tout seul, ce qui n'est pas le cas du patrimoine bâti. Oradour-sur-Glane est le seul endroit où j'ai vu un patrimoine que l'on a délibérément décidé de protéger et d'accompagner vers la ruine. Je livre cela à votre réflexion.

Fabrice MAZAUD

Je voulais donner un exemple de ce que l'on pouvait faire dans un tel cas : au musée Toulouse Lautrec d'Albi au palais de la Berbie, des décors ont été trouvés au cours des travaux. Le financement ne permet pas de restaurer la totalité des décors, et le choix est fait de les protéger et les inventorier, en pensant que des générations futures pourront les restaurer. C'est un principe de précaution et de réversibilité.

Gabriel DAVID

De toute façon, si les bâtiments ne sont pas entretenus, ils se détériorent. Par ailleurs, s'il y a une rupture du marché, les savoirs ne seront pas transmis non plus. Peut-être faudrait-il préserver quelques églises sur les 14 que possède la commune et attendre que l'économie aille mieux ? Dans la vie associative et locale, beaucoup de gens sont porteurs de ce sens. Il faut voir ce qui existe autour du bâtiment localement pour le faire vivre.

Le label et la protection sont souvent des contraintes : en quoi un label fait-il du sens ?

Le danger de l'élus est que : soit il n'est pas assez conseillé, soit il l'est trop bien. Il peut militer pour un classement, mais il faut ensuite en accepter les contraintes, et en faire la pédagogie auprès de la population. De plus, d'autres règles s'imposent telles que la performance énergétique ou le développement durable.

Michèle GARRIGUES

Je voudrais amener une autre problématique qui est un peu la continuité de la restauration du patrimoine. Les élus ont le souci de protéger ce patrimoine restauré contre les dégradations et les vols volontaires. Les édifices sont le plus souvent fermés pour être protégés. Nous avons des conventions avec des organismes de sécurité et finalement, ce patrimoine est très peu visible.

Patrick GIRONNET, Architecte des Bâtiments de France du Tarn

À propos de la notion de patrimoine mondial de l'UNESCO, qui est une référence de premier plan en matière de reconnaissance du patrimoine, il me semble que le label distingue le regard sur le monumental, mais aussi sur une partie du tissu urbain dans lequel il s'inscrit. Cette distinction génère deux approches : celle du monumental, et selon une logique propre le reste de la ville. C'est avant tout sur cette problématique de l'architecture de l'accompagnement et de l'habitat traditionnel que se pose le problème le plus délicat. En effet, c'est la ville de tous, chacun y intervient avec sa sensibilité : l'artisan, le professionnel et les habitants. Le sens à donner à notre action, à côté de la réglementation, est celui de la pédagogie, de la confrontation et du partage des connaissances : il faut prendre le temps d'expliquer le pourquoi d'une motivation.

Gabriel DAVID

Je n'ai pas à me prononcer officiellement sur le patrimoine mondial, son classement ou son refus, mais il y a de grands débats sur ces classements. Je vous rejoins sur l'accompagnement de cette architecture locale et vernaculaire qui est dans le paysage urbain de nos quartiers anciens, en faisant cette pédagogie auprès des artisans. Il faut cependant savoir que la pression exercée sur les artisans concerne l'économie d'énergie. Nous avons un dispositif qui s'appelle FEEBaT que nous portons avec la fédération française du bâtiment. Nous avons formé plus de 38 000 artisans pour améliorer le bâti thermique et avoir une approche globale appelée Eco-artisan. La CAPEB recommande plutôt d'avoir une approche diagnostique et interdisciplinaire sur le patrimoine, respectueuse du bâti ancien. Les villes incitent fortement à faire de l'économie d'énergie, notamment en donnant des aides. Le projet Batan (bâti ancien) conduit par le CETE de l'Est, a montré que le bâti antérieur à 1 948 a de bonnes performances. Mais ce discours doit être porté auprès de tous les artisans.

Jean-Louis PAULET, architecte et chargé de mission formation au CAUE du Gers

Le rapport des ateliers a évoqué la nécessité d'une définition de la qualité architecturale. Ne s'agit-il pas de la définition d'un nouvel académisme qui manque à certains d'entre nous ?

Fabrice MAZAUD

Pour le cabinet d'architectes que je représente, la qualité architecturale est déjà la compréhension d'un site ou d'un bâtiment, et une intervention qui croise l'humilité, à savoir le respect du bâtiment, et une création contemporaine parfaitement affirmée en s'interdisant le

pastiche. Cependant, une création contemporaine peut faire bon ménage avec un bâtiment historique parfaitement restauré. Il y en a de nombreux exemples.

Gabriel DAVID

Je suis assez frappé lorsque l'on confronte des publics : les regards du technicien, de l'architecte ou de l'artiste ne sont pas les mêmes. Cela va jouer sur la qualité de l'intervention en restauration architecturale. Donc le dialogue entre les « sachants » et les ouvriers du chantier est très important. Autour de la Méditerranée, il n'y a pas eu de rupture dans la construction et l'on ne parle pas de réhabilitation dans les pays du Maghreb. Nous en parlons ici parce qu'il y a eu une rupture dans la transmission des savoir-faire.

Didier AUSSIBAL, architecte au PNR des Grands Causses

Le problème des lois sur l'architecture ou le paysage est qu'elles mettent en avant des mots ambigus et vides de sens comme la qualité, et chacun la trouve devant sa porte. Mais la qualité du spécialiste n'est pas toujours celle du grand public. La pédagogie se fait en rencontrant les gens où ils habitent, car ces architectures et paysages sont pour eux. Il faut remettre la qualité en relation avec l'habitant. L'intelligence de l'architecture contemporaine, si elle est de qualité, est de voir comment optimiser l'habitat ordinaire avec les moyens à disposition.

Julien TAJAN, architecte du patrimoine

Je pensais au musée Champollion à Figeac qui est une réussite, mais qui dans son principe est du « façadisme » : qu'est-ce que cela signifie en termes de qualité ?

Patrice BEGHAIN

Il faut reconnaître que ces deux façades sont subtilement articulées. Il y a une intention structurale. Le « façadisme » consiste à vider tout l'intérieur d'un édifice en gardant uniquement la façade. Or ce n'est pas ce principe là qui présidait aux choix d'aménagements du musée de Figeac.

Charles SCHAETTEL, Conseiller musée à la DRAC Midi-Pyrénées

Ce serait du « façadisme » si seule la façade avait été conservée. Or, le projet de rénovation du musée Champollion est avant tout la réhabilitation de trois immeubles contigus, qui ont été reconçus dans un même espace afin que l'on puisse y installer un parcours muséographique. La façade a un rôle architectural puisqu'elle permet le passage d'un niveau à l'autre.

Laurent SUBRA, Directeur du musée du verre à Carmaux – Communauté de Communes du Carmausin

Je retiendrais de cette table ronde que le patrimoine en soi est systémique, ainsi que le choc culturel, sociétal et anthropologique entre le patrimoine et nos modes de consommation jetables. Lorsque l'on parle de savoir-faire, de compétences, de circuits courts, ne s'agit-il pas de rentrer en résistance ? Aujourd'hui, l'impulsion politique est importante et pour que l'élu soit sensibilisé, il faut qu'il soit entouré de techniciens. L'intérêt de l'élu sera celui du citoyen et l'intérêt du citoyen envers le patrimoine est pauvre, à l'image de l'enseignement de

l'école publique. Si l'on ne va pas vers un enseignement public plus qualitatif, le citoyen ne sera pas sensibilisé et ne sensibilisera pas l'élue.

Patrice BEGHAIN

Depuis les années 1970, nous avons assisté à l'émergence d'une conscience patrimoniale dans la population. Dans toutes les villes et même en milieu rural, il y a des associations, qui peuvent être des acteurs importants dans la conscience du patrimoine.

Gabriel DAVID

Je voudrais souligner deux points distincts :

- l'individu ne vit plus aujourd'hui comme il le faisait par le passé (c'est une évidence) : il circule ce qui le conduit à voir des choses différentes et à avoir d'autres aspirations. La manière d'habiter évolue et dans le cadre d'opérations de restauration il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre,
- la formation initiale, même dans les filières professionnelles ne valorise pas les métiers de la restauration patrimoniale. Il serait indispensable de les rendre plus attractifs pour inciter les jeunes à s'orienter vers ces métiers de façon volontaire et que ça ne s'apparente pas seulement à un choix par défaut.

Marlyse FOUA-ELOMO, guide interprète régional pour Midi-Pyrénées

À force de vouloir tout conserver ne prend-on pas le risque de condamner certaines communes à la pauvreté ?

Michèle GARRIGUES

Je ne le crois pas. Il y a dans la région de nombreuses bâtisses protégées et acquises par les municipalités qui deviennent des lieux de vie.

Philippe PIEUX, Directeur du CAUE de Tarn-et-Garonne

Depuis l'an 2000, nous avons le patrimoine du XX^e siècle. Il est intéressant, car c'est un bon support pédagogique, puisque nous sommes dans l'actualité de ce patrimoine, pour parler de ce qui fait la qualité architecturale ou l'œuvre d'art. Mais ce patrimoine du XX^e siècle est menacé de vétusté ; il a une mauvaise image de marque alors qu'il mérite un réel intérêt.

Fabrice MAZAUD

On oppose de manière récurrente les bâtiments patrimoniaux et une conception thermique éco-responsable. À titre d'exemple, pour l'aménagement du futur « quai des Savoirs » sur les allées Jules Guesdes à Toulouse, il y avait, dans le cahier des charges, une forte exigence patrimoniale pour la restauration de ces bâtiments, mais aussi une attente quant aux performances thermiques. L'une des études de modélisation thermique a permis de montrer que, compte tenu de l'usage envisagé d'un des bâtiments, il ne fallait pas mettre d'isolation intérieure, mais plutôt jouer sur son inertie. Il faut abandonner cette idée qu'un bâtiment ancien a un mauvais comportement thermique.

Quant à l'architecture moderne, il faut reconnaître qu'il y a eu une période où elle n'a pas été excellente notamment dans les logements collectifs, mais toutes les cités ne sont pas

désastreuses. L'intervention des spécialistes de ces architectures est à même de dire si un bâtiment est performant ou pas.

Gabriel DAVID

Le choix entre la qualité thermique et la qualité patrimoniale et esthétique que l'on veut donner à ces bâtiments peut être discuté car les frontières peuvent être « glissantes ». Le bâti actuel qui est parfois déjà identifié comme élément du patrimoine interroge au plan technique. Ainsi, la restauration des balcons d'un immeuble de Le Corbusier a imposé de « ré-inventer » l'insertion d'un certain type de gravier dans le béton.

Synthèse de la journée

Alexandre MELISSINOS

La synthèse de la journée qu'il m'est demandé d'effectuer va me conduire à vous livrer une impression générale sur les débats d'aujourd'hui.

Tout d'abord, il me paraît indispensable d'être attentif à ne pas être intemporel.

Nous constatons que nous sommes à un moment de changement profond et il faut saisir l'enjeu du patrimoine dans le contexte de notre époque. Pour savoir que conserver, il faut raisonner dans des ambiances et un contexte, mais dans la pratique, si on détruit qu'est-ce qu'on met à la place ?

La définition du patrimoine est revenue souvent dans ces ateliers : ce sont des amarres qui permettent d'ancrer notre existence dans le passé. Depuis quelque temps, le patrimoine est devenu la somme des objets d'une élaboration qui mérite attention. On accumule sous le mot patrimoine toute une série d'éléments que l'on ne voudrait pas voir disparaître. Cela n'a rien à voir avec une origine sacralisante.

Les outils d'urbanisme ont été évoqués comme des problèmes d'actualité : ZPPAUP/AVAP, PLU, PSMV et plans d'urbanisme. L'urbanisme est-il une corvée dont il faut remplir les 14 articles, ou est-ce un projet de ville ? On consomme du terrain mais on n'a pas d'idée unitaire. Il faut imaginer la ville que l'on veut pour que le PLU devienne un plan d'urbanisme et non pas seulement un plan d'urbanisation.

L'Architecte des Bâtiments de France a été cité et dénigré : on lui fait beaucoup de reproches, notamment de dire non à l'un et oui à l'autre, mais comment faire du sur-mesure avec des réponses standardisées ? Les réponses seront toujours discriminatoires parce qu'un choix est à faire et que tout l'urbanisme est de la discrimination.

Le développement : on voudrait que le patrimoine soit contraire au développement, mais il ne faut pas l'opposer à la restauration car on peut mesurer son succès face au développement du tourisme. Il faut cependant introduire de la mesure dans le développement.

On délègue souvent l'architecture contemporaine au matériau. Or, il n'y a pas de matériau moderne, il n'y a que techniques que l'on associe à un projet, lequel reflète une pensée d'aujourd'hui.

Les bâtiments désaffectés sont un énorme problème : leur réutilisation suppose de la compétence et les aménageurs doivent aussi sortir de cette culture du jetable. Ainsi à Bordeaux, les chais fabuleux du XIX^e siècle posent-ils un problème de conception de projet car leur réutilisation suppose de la compétence.

Enfin, la formation a été un thème très important. Il est étonnant que la France soit le seul pays où l'on trouve des architectes du patrimoine. Pourquoi, dans les écoles d'architecture, n'apprend-on pas l'histoire de l'architecture et l'intervention sur le bâti ancien ? Le problème de formation n'est pas seulement l'apprentissage d'une technique, mais c'est aussi une culture et une posture. L'Ecole de Chaillot comble une carence mais ce n'est pas en un an ni même en trois ans que l'on compensera cette absence de connaissance.

Cela conduit à se questionner sur la façon de repenser l'intérêt national du patrimoine. Celui-ci ne se limite pas à décider de classer ou inscrire un édifice aux Monuments Historiques, mais ce n'est pas non plus le niveau d'un Maire. Pour autant, l'intérêt national ne peut être accaparé par l'un ou l'autre de ces niveaux. Ce doit être un consensus partagé par tous les acteurs. Ce n'est pas au maire de juger si un bâtiment doit être détruit ou non, c'est une question de culture.

Conclusion et perspectives

Jean ROUGER

Je représente une association nationale d'élus qui se sont engagés pour débattre de la politique de leurs villes. Ils ont signé des documents de valorisation de la notion de patrimoine, à savoir des conventions Villes et Pays d'Art et Histoire. Ils ont élaboré des ZPPAUP ou des Secteurs Sauvegardés. Ils se rassemblent pour échanger sur ces questions. Ils ont engagé leurs collectivités sur la durée. C'est un engagement financier, qui se situe dans le temps, et auprès de tous nos concitoyens.

Il a été question de petit patrimoine : le terme me gêne, car le patrimoine est aussi la manière dont on regarde les autres, et il n'y a rien de petit dans cette démarche. Il faudrait trouver un autre qualificatif qui ne soit pas désobligeant.

Le patrimoine a commencé par être quelque chose d'époustouffant, qui remplissait le champ visuel, comme les cathédrales. Au fil du temps, c'est devenu une composition de plusieurs éléments, y compris votre comportement. Ce n'est donc pas un objet, mais la manière dont on l'aborde qui fait sa richesse.

Des échanges ont eu lieu sur l'importance de tout sauver ou pas, disant qu'il était très important que le patrimoine se caractérise par la connaissance, qui n'est jamais inutile. C'est une démarche complexe qui permet d'arriver à un respect du patrimoine.

Par ailleurs, le patrimoine n'a de sens que si on lui donne un usage. Cela fait partie des critères de choix, car toutes ces opérations engagent des actions professionnelles, des coûts, mais aussi des enrichissements. Il faut recourir à des compétences différentes (techniques, juridiques, etc.). Ce partenariat doit devenir une règle car c'est aussi un acte d'humilité qui nous met devant le fait que seuls nous ne pouvons rien.

Le patrimoine nécessite aussi un engagement de chacun, d'où la nécessité de faire partager ces connaissances, cette démarche et tous les talents qui sont autour. Il est important que chacun s'approprie le patrimoine, c'est ainsi que l'on participera à sa protection et à sa réutilisation.

La déliquescence de l'autorité de l'Etat impose un soutien en direction des élus pour les aider et les conduire à respecter le sens. Cela relève d'un engagement de chacun et doit être partagé avec le public.

Il est important que des réunions comme celle-ci aient lieu. À ce titre, vous êtes remarquables, car cela fait 5 ans que vous faites ces échanges. Je vous félicite pour cette journée où vous avez fait un peu avancer le sujet.

Remerciements

Dominique SALOMON

J'accepte bien volontiers les félicitations de Jean Rouger, mais c'est pour mieux les partager avec tous les élus régionaux, les services et ceux qui se sont associés pour que cette journée soit fructueuse et réussie. Vous avez amplement rempli tous nos espoirs, car vous avez su enrichir par vos propos, vos suggestions et parfois par vos impertinences, des réflexions que nous essayons de conduire modestement au niveau de la Région Midi-Pyrénées.

J'ai entendu aujourd'hui de nombreux propos divers, riches et variés, mais j'en ai retenu quelques mots : le développement durable qui est une contrainte supplémentaire à laquelle nous devons sans doute consacrer une prochaine session des Ateliers du Patrimoine ; la nécessité du dialogue avec les citoyens, entre élus, entre les services, mais aussi entre le patrimoine et l'environnement ; également la nécessité des partenariats.

Je voudrais revenir sur la formation professionnelle, qui est une compétence majeure que nous a déléguée l'État. Dans le cadre de l'Observatoire Régional du Patrimoine mis en place, nous avons des sujets à creuser. Dans un premier temps, il me semble indispensable d'avoir des relations plus proches avec l'École d'Architecture. Il me paraît également important de mieux répondre aux besoins des professionnels sur les compétences particulières liées aux bâtiments anciens, en faisant évoluer les dispositifs de formation continue et initiale. Il est par ailleurs essentiel d'étudier l'opportunité de développer des formations spécifiques telles que celle d'ouvrier professionnel en restauration du patrimoine, expérimentée par le CAUE du Gers, et de faire entrer si possible la dimension patrimoniale dans les formations initiales de CAP du bâtiment. Nous devons pour cela discuter avec les services de l'État et de l'Éducation Nationale. Nous allons atteler à ces chantiers en priorité et nous employer à avoir le plus rapidement possible des résultats.

Par ailleurs, ces Ateliers du Patrimoine étaient primitivement réservés aux élus pour les sensibiliser. Nous devons trouver dans les mois et années à venir la possibilité de les toucher davantage. La Région s'appuie déjà sur les CAUE et les professionnels mais un important travail de sensibilisation au patrimoine reste à faire auprès des élus.

Pour conclure, je suis très heureuse d'avoir pu rencontrer aujourd'hui tous les participants qui suivent ce programme depuis longtemps. Je tiens à remercier tout particulièrement Anaïs Cloux qui est chargée de mission à l'ANPVAH, Michèle de Hoÿm de Marien qui est intervenue dans ce programme au titre de la Maison de l'Architecture avec laquelle nous avons un partenariat étroit, Agnès Legendre Directrice du CAUE de l'Ariège, Philippe Labaume Délégué Régional de l'Union Régionale des CAUE de Midi-Pyrénées, Philippe Moreau Conseiller pour l'Architecture à la DRAC Midi-Pyrénées, Philippe Pieux Directeur du CAUE de Tarn et Garonne et bien évidemment Jean Rouger dont j'ai apprécié la pertinence de la vision, Alexandre Melissinos, Fabrice Mazaud, Mireille Grubert, Gabriel David, Patrice Béghain et tous mes collègues.

Merci à Thierry Guidet, dont nous avons apprécié la manière vivante d'animer ces ateliers, et une mention très spéciale pour les services de la Région : la Direction de la Culture et de l'Audiovisuel, la Direction de la Communication, celle de la Logistique, et notamment le service restauration qui vous a accueillis aujourd'hui.

Vous trouverez les actes en ligne d'ici la fin du mois de décembre 2011 et nous devrions nous retrouver dans le cadre d'une sixième session des Ateliers du Patrimoine non pas en 2012 mais plus vraisemblablement en 2013.